



*Au service
des peuples
et des nations*

REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL



MANUEL DE DEFINITION ET DE CALCUL DES INDICATEURS ODD

Août 2017

1. Contexte	4
2. Objectifs	5
3. Méthodologie	5



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	14
--	----



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	22
---	----



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	51
---	----



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	70
--	----



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	79
---	----



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	92
---	----



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	105
--	-----

	121
Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.....		121
	125
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.....		125
	131
Établir des modes de consommation et de production durables.....		131
	136
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.....		136
	139
Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable		139
	143
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.....		143
	148
Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.....		148

1. Contexte

Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 à Rio, les pays ont, en prélude à la fin des OMD pour 2015, constaté le succès de ces objectifs reconnaissant également la nécessité d'élaborer un nouveau programme de développement pour l'après 2015. Au cours de cette conférence, les pays ont convenu de créer un groupe de travail ouvert qui serait chargé d'élaborer une série d'Objectifs de développement durable pour examen et adoption de mesures appropriées. En septembre 2015, 193 dirigeants du monde se sont engagés sur 17 objectifs pour réaliser trois choses extraordinaires dans les 15 prochaines années : mettre fin à l'extrême pauvreté ; lutter contre les inégalités et l'injustice ; résoudre le changement climatique, économique, inclusion sociale et protection de l'environnement. Partant du succès et de l'élan des OMD, les nouveaux objectifs mondiaux couvriront plus de terrain avec l'ambition de traiter maintes questions : les inégalités, la croissance économique, des emplois décents, les villes et les établissements humains, l'industrialisation, l'énergie, les changements climatiques, la consommation et la production durables, la paix et la justice

Il y a 17 Objectifs de Développement Durable avec 169 cibles, contre les 8 Objectifs du Millénaire pour le développement avec 21 cibles. Les défis complexes qui se posent dans le monde aujourd'hui exigent de couvrir un large éventail de problèmes. Les ODD couvrent un large champ parce qu'ils portent sur les éléments interconnectés du développement durable : croissance économique, inclusion sociale et protection de l'environnement. Les OMD étaient centrés en premier lieu sur le programme social. Il s'agit aussi d'Objectifs de développement durable qui s'appliquent au monde entier, aux pays développés aussi bien qu'en développement.

Au Bénin, le processus de mise en œuvre des ODD a démarré par les travaux de contextualisation des indicateurs avec l'ensemble des parties prenantes en 2016. Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un document en décembre 2016 qui retrace la liste des indicateurs et présente l'état des lieux des indicateurs ODD au Bénin.

En 2017, le pays a entrepris les travaux de priorisation des cibles. Ces travaux ont permis de retenir sur les 169 cibles au niveau mondial 49 cibles prioritaires pour le Bénin et 168 indicateurs proposés. Pour les 49 cibles, un document sur la situation de référence et les cibles pour les années 2020, 2025 et 2030 a été élaboré.

A la suite de ces travaux, pour disposer de données et d'indicateurs fiables et actualisés afin d'identifier les progrès et disposer d'outils pratiques de résolution des problèmes, il est nécessaire d'avoir une vue commune sur la définition des indicateurs proposés, le mode de calcul et les sources de données. C'est l'objet du présent document.

2. Objectifs

Le présent document portant sur la définition et le mode de calcul des indicateurs ODD des 49 cibles prioritaires au Bénin. Il s'agit donc pour chaque indicateur des 49 cibles prioritaires de :

- proposer une définition ;
- expliciter les modes de calcul ;
- indiquer les sources de données appropriées ;
- indiquer des indicateurs proxy à utiliser en absence de donnée sur l'indicateur ;
- proposer une interprétation possible des résultats et
- indiquer les difficultés rencontrées dans le calcul de l'indicateur et les solutions conseillées.

3. Méthodologie

La méthodologie a d'abord consisté à faire le point des travaux réalisés sur les ODD au Bénin en partant des travaux de contextualisation des indicateurs ODD en 2016 et de focaliser les travaux sur les indicateurs issus des 49 cibles prioritaires en 2017.

La fiche synoptique des indicateurs a été remplie pour chaque indicateur à partir des travaux précédents et avec les structures productrices. Certains indicateurs méritent d'être redéfinis au niveau national. Le mode de calcul des indicateurs, les sources potentielles de données, les proxys possibles ont été proposés. Par ailleurs, pour certains indicateurs il a été proposé une description opérationnelle pour s'approprier des aspects nécessaires au calcul de l'indicateur.

Un atelier technique d'examen du manuel de définition et de calcul des indicateurs de suivi des cibles prioritaires des ODD a eu lieu du mardi 8 au vendredi 11 août 2017 à l'hôtel Bel Azur de Grand popo et a réuni toutes les Directions de la Programmation et de la Prospective et les structures techniques des Ministères, les organismes internationaux, les acteurs de la société civile et le secteur privé.



Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

Indicateur 1.2.1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (SPG)¹

Définition

La proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté correspond au pourcentage de la population nationale qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires et non alimentaires représentés par le seuil de pauvreté (SPG).

Mode de calcul

L'INSAE calcule cet indicateur en se basant sur la consommation des ménages obtenue à partir des enquêtes de type budget-consommation auprès des ménages. La consommation, qui tient compte de l'autoconsommation du ménage, est rapportée à sa taille pour obtenir la consommation par tête.

La comparaison de la consommation par tête d'un ménage au seuil de pauvreté national permet d'obtenir le statut de « pauvre » ou « non pauvre » du ménage. La valeur de l'indicateur est alors le rapport du nombre de personnes vivant dans les ménages pauvres au nombre total de personnes.

$$I1.2.1 = \frac{100}{N} \sum_h w_h \mathbb{I}(y_h \leq SPG)$$

avec :

I1.2.1 : La proportion de la population vivant au dessous du seuil de pauvreté national

h un indice générique désignant un ménage dans la population totale de ménages

w_h = nombre de personnes dans le ménage h

$N = \sum_h w_h$: La taille de la population totale

y_h consommation annuelle par tête du ménage h en FCFA

SPG = seuil de pauvreté national exprimé en FCFA

\mathbb{I} une fonction indicatrice qui prend la valeur 1 si la consommation par tête du ménage h est inférieure au seuil et 0 sinon

¹ Le seuil de pauvreté national basé sur le coût des besoins essentiels, peut être considéré comme correspondant aux dépenses minimales requises par un individu pour répondre à ses besoins de base, alimentaires ou non. Il est obtenu par l'addition des seuils alimentaires et non alimentaires. $SPG = SPA * (1+p)$ ou SPA est le seuil alimentaire et p désigne le ratio entre les dépenses alimentaires et les dépenses non alimentaires des ménages en dessous de la médiane.

Lorsqu'il s'agit de données individuelles et non de données sur les ménages, le facteur de pondération w_h ne doit plus être utilisé.

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque trois ans.

Niveau de désagrégation

Département, commune, sexe du chef de ménage et âge du chef de ménage.

Interprétations possibles

L'indicateur mesure la proportion de personnes pauvres dans la population totale. Ainsi, une valeur de 40% signifie qu'il y a 4 personnes pauvres sur 10 dans la population totale.

Difficultés et solutions conseillées

Par rapport au dispositif actuel de mesure de la pauvreté monétaire, le panier de bien utilisé est vieillissant car il date de l'enquête budget-consommation de 1989. Le maintien de ce panier sur une longue période pourrait conduire à une sur-estimation du seuil de pauvreté.

Situation de référence et cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	40,1%	38,7%	30,0%	23,2%

Indicateur 1.2.2 : Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays

Définition

La proportion de la population cumulant les différentes formes de pauvreté correspond au pourcentage de la population nationale vivant en situation de pauvreté monétaire et non monétaire.

Mode de calcul

L'INSAE calcule cet indicateur en se basant sur la consommation des ménages obtenue à partir des enquêtes de type budget-consommation auprès des ménages et des conditions d'existence des ménages.

La valeur de l'indicateur est alors le rapport du nombre de personnes vivant dans les ménages qui cumulent les différentes formes de pauvreté au nombre total de personnes.

$$I1.2.2 = \frac{100}{N} \sum_h w_h I_h$$

avec :

I1.2.2 : Proportion de la population qui cumule les différentes formes de pauvreté

h un indice générique désignant un ménage dans la population totale de ménages

w_h = nombre de personnes dans le ménage h

I_h : Une variable indicatrice égale à 1 si le ménage cumule les différentes formes de pauvreté et 0 sinon

$N = \sum_h w_h$: La taille de la population totale

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque trois ans.

Niveau de désagrégation

Département, commune, sexe du chef de ménage et âge du chef de ménage.

Interprétations possibles

L'indicateur mesure la proportion de personnes cumulant les différentes formes de pauvreté dans la population totale. Ainsi, une valeur de 20% signifie qu'il y a 2 personnes sur 10 qui cumulent les différentes formes de pauvreté dans la population totale.

Difficultés et solutions conseillées

Par rapport au dispositif actuel de mesure de la pauvreté monétaire, le panier de bien utilisé est vieillissant car il date de l'enquête budget-consommation de 1989. Le maintien de ce panier sur une longue période pourrait conduire à une sur-estimation du seuil de pauvreté.

La dimension de la pauvreté non monétaire calculée sur la base des données d'EMICoV porte sur les « conditions d'existence ». L'indice y afférent est construit à partir des informations relatives aux biens possédés par les ménages et aux caractéristiques de leur logement.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	15,3%	13,2%	10,2%	7,9%



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

Indicateur 1.3.1 : Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale

Le concept du socle national² de protection sociale a été promu au niveau international par les Nations Unies depuis la crise économique mondiale de 2008/09. Selon les recommandations approuvées par la 101^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail, en 2012, les socles nationaux de protection sociale sont « des ensembles de garanties élémentaires de sécurité sociale définis à l'échelle nationale qui assurent une protection visant à prévenir ou à réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale ».

On distingue trois grandes catégories :

Assistance sociale : l'assistance sociale ou l'aide sociale aux personnes et ménages extrêmement pauvres (régimes non contributifs) est l'ensemble des transferts en espèces ou en nature octroyés directement aux ménages ou individus, soit sans contrepartie soit contre des obligations de travail ou des conditionnalités pour l'amélioration des comportements, et des transferts implicites ou indirects sous forme de subventions à la consommation et des mesures de gratuité dans les secteurs sociaux. On peut citer : le secours aux indigents, les cantines scolaires, distributions de rations alimentaires et les programmes nutritionnels, les politiques de gratuité dans les secteurs sociaux, la promotion de l'emploi par l'approche HIMO

Assurance sociale : l'assurance sociale est de nature contributive et est souvent liée à l'emploi, à travers le paiement de cotisations par les employés et/ou leurs employeurs, bien qu'elle puisse aussi prendre la forme de systèmes nationaux d'assurance plus large, quelque fois subventionnée par l'Etat. Dans le cas du Bénin, les structures intervenant dans ce domaine incluent le Fonds National de Retraite du Bénin (FNRB) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), ainsi que le projet d'Assurance pour le Renforcement du capital Humain (ARCH) et les mutuelles de santé.

Services d'actions sociales ou services sociaux d'appui aux groupes vulnérables : cette branche « non monétaire » de la protection sociale englobe une large gamme de programmes de prévention et de réponse à des problèmes spécifiques. Incluant des campagnes de sensibilisation, des actions d'appui psychosocial, des programmes de support aux familles et d'autres types d'intervention, ces programmes font face aux risques essentiellement de caractère social ou culturel tels que les violences domestiques, les mariages précoces, la séparation des enfants de leurs familles, les abus des enfants, etc., et quelquefois à des risques de nature économique (dans le cas de la traite et du travail des enfants). Nous avons les Centres de Promotion Sociale, les Services Sociaux Spécialisés (SSS) dans les hôpitaux et des structures publiques.

Un individu bénéficie du socle ou système de protection sociale s'il a bénéficié au moins une fois au cours d'une période de référence d'une assistance sociale ou d'une assurance sociale ou d'un service d'actions sociales ou services sociaux d'appui aux groupes vulnérables.

Définition

Un individu bénéficie du socle ou système de protection sociale s'il a bénéficié au moins une fois au cours d'une période de référence d'une assistance sociale ou d'une assurance sociale ou d'un service d'actions sociales ou services sociaux d'appui aux groupes vulnérables.

La proportion de la population bénéficiant de socles ou système de protection sociale correspond au pourcentage de la population qui bénéficie du socle dans la population totale.

² « Politique holistique de protection sociale au Bénin, mars 2013, République du Bénin »

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant à la population totale le nombre de personnes qui ont bénéficié du socle de protection sociale.

$$I1.3.1 = \frac{n}{N} \times 100$$

avec :

I1.3.1 : proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale

n: nombre de personnes qui ont bénéficié d'au moins une composante du sociale

N: population totale

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque trois ans.

Niveau de désagrégation

Département, Commune, Statut de pauvreté, sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail et personnes vulnérables).

Interprétations possibles

Cet indicateur présente la population couverte par un système de protection sociale afin de renforcer leur capital humain. Il est utile pour rendre compte des efforts du gouvernement à étendre la protection sociale aux populations pauvres et vulnérables et rendre universel l'accès au régime d'assurance maladie. Il mettra en exergue les efforts du gouvernement dans la prise en charge des populations vulnérables et la réduction des inégalités par des transferts directs aux populations les plus vulnérables.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Proxy possible

Proportion de la population bénéficiant d'une assurance sociale (CNSS ou FNRB).



Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Cible 1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à

des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

Indicateur 1.4.1 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services sociaux de base

L'accès aux services sociaux de base fait référence à l'accès à l'eau potable, l'électricité, l'éducation, au service de santé, aux infrastructures marchandes.

Un ménage a accès à l'eau potable si le ménage utilise l'eau potable pour la boisson. L'eau potable est définie comme l'eau provenant de robinet (Soneb et borne fontaine), de forage ou de puits protégé, les eaux en bouteille ou en sachet.

Un ménage a accès à l'électricité si le ménage utilise comme mode d'éclairage l'électricité SBEE ou l'énergie solaire ou les groupes électrogènes.

Un ménage a accès à l'éducation s'il n'a pas d'enfants d'âges scolarisables qui ne soient pas scolarisés. Un ménage a accès au service de santé si le premier recours thérapeutique en cas de problèmes de santé est le centre de santé.

Un ménage a accès aux services de base s'il a accès aux quatre services sociaux de base énumérés plus haut.

Définition

La proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base correspond au pourcentage de la population qui a accès aux services sociaux de base.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant à la population totale le nombre de personnes qui ont accès aux services de base.

$$I1.4.1 = \frac{100}{N} \sum_h w_h \mathbb{I}_h$$

avec :

I1.4.1 : proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

h un indice générique désignant un ménage dans la population totale de ménages

w_h = nombre de personnes dans le ménage **h**

ℐ_h : Une variable indicatrice égale à 1 si le ménage a accès aux services de base et 0 sinon

N = ∑_h w_h : La taille de la population totale

Collecte et sources des données

Les principales sources de données sont les enquêtes EMICoV, EDS et MICS, réalisées par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque cinq ans.

Niveau de désagrégation

Département, Commune, statut de pauvreté, sexe, groupes vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes).

Interprétations possibles

L'indicateur montre la proportion de la population ayant accès aux services sociaux de base (éducation, eau potable, électricité, santé). Il présente les efforts du gouvernement dans l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base. C'est une mesure indirecte du niveau de bien-être de la population et des efforts du gouvernement pour réduire la pauvreté.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 1.4.2 : Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titres fonciers) sur au moins une terre

Définition

C'est le pourcentage de la population qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titres fonciers) sur au moins une terre.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant l'effectif de la population adulte totale, la population de 18 ans et plus qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs.

$$I1.4.2 = \frac{n}{N} \times 100$$

avec : **I1.4.2** : Proportion de la population qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titres fonciers) sur au moins une terre.

n : nombre de personnes de 18 ans dispose de la sécurité des droits fonciers sur au moins une terre

N : Population adulte totale des personnes de 18 ans ou plus possédant une terre

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE et l'ANDF.

Périodicité des mesures

Chaque année.

Niveau de désagrégation

Département, Commune, Sexe et par type d'occupation de la terre.

Interprétations possibles

L'indicateur présente la proportion de la population qui a un titre foncier sur au moins une portion de terre leur appartenant. Il révèle la perception de la population sur la capacité du titre foncier à garantir des droits de propriété sécurisés sur la terre. Par ailleurs, il montre l'effort de rendre accessible (réduction des coûts et des procédures) pour la délivrance des titres fonciers.

Difficultés et solutions conseillées

L'existence d'une base de données des titres fonciers délivrés au niveau de l'ANDF. Par ailleurs, il sera difficile de trouver le dénominateur de cet indicateur qui se rapporte à tous les individus possédant une terre. On peut obtenir un proxy auprès des services domaniaux des mairies.

Indicateur 1.4.3: *Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titre foncier)*

Définition

C'est le rapport en pourcentage de terre qui dispose de titres fonciers.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant le nombre de terre qui dispose de titres fonciers au nombre total de terre.

$$I1.4.3 = \frac{n}{N} \times 100$$

avec : **I1.4.3** : Proportion de terre qui dispose de titres fonciers

n : nombre de terre qui dispose de titres fonciers

N:Nombre total de terres possédées

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque trois ans.

Niveau de désagrégation

Département, Commune, mode d'acquisition et par type d'occupation de la parcelle/terre.

Interprétations possibles

L'indicateur présente la proportion des terres qui disposent d'un titre foncier qui rend les droits de propriété sûrs. Il révèle la perception de la population sur la capacité du titre foncier à garantir les droits de propriété sûrs sur la terre. Par ailleurs, il montre l'effort de rendre accessible (réduction des coûts et des procédures) pour la délivrance des titres fonciers.

Difficultés et solutions conseillées

Les terres appartenant à l'Etat et les terres sans propriétaire sont exclues du dénominateur.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	4,39%	7,07%	14,22%	35,39%



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

Indicateur 2.1.1 : Prévalence de la sous-alimentation

Définition

La prévalence de la sous-alimentation désigne la proportion des personnes dont l'apport énergétique alimentaire est insuffisant pour maintenir une vie saine et active.

Mode de calcul

La prévalence de la sous-alimentation est obtenue en divisant l'effectif de la population dont l'apport énergétique alimentaire est insuffisant pour maintenir une vie saine et active par l'effectif de toute la population, le tout multiplié par 100.

Collecte et sources des données

Programmer et exécuter une enquête budget-consommation.

Périodicité des mesures

Non définie. Programmer et exécuter une enquête budget-consommation d'ici l'année et l'actualiser tous les cinq ans.

Niveau de désagrégation

Département, sexe et groupes vulnérables (enfants, femmes enceintes).

Interprétations possibles

Cet indicateur mesure un aspect important de l'insécurité alimentaire d'une population. Le développement durable exige que soient entrepris des efforts concertés pour réduire la pauvreté, notamment en trouvant des solutions au problème de la faim et de la malnutrition. Soulager la faim est indispensable pour réduire de façon durable la pauvreté car la productivité du travail et la capacité de gain sont sérieusement compromises par la sous-alimentation. La malnutrition peut être causée par différents facteurs. Pour donner de bons résultats, les stratégies de réduction de la pauvreté doivent s'attaquer aux questions d'accès aux aliments, de disponibilité (physique ou économique) et de sécurité alimentaire.

Difficultés et solutions conseillées

Le calcul de cet indicateur nécessite une enquête budget-consommation auprès des ménages. Cette enquête dont la dernière édition remonte en 1989 est une enquête complexe qui permettra d'approcher l'apport énergétique alimentaire par individu dans le ménage.

Les données liées à la consommation issues d'enquêtes auprès des ménages sont publiées en termes monétaires et non sous forme de quantité d'énergie consommée. Le passage des dépenses aux quantités consommées n'est pas automatique car il faut utiliser les prix unitaires des produits consommés. Les quantités de produits achetés par les ménages et enregistrés lors des enquêtes budget-consommation ne constituent pas celles consommées. Mais le questionnaire d'EMICoV permet de déterminer le nombre de jours pendant lesquels ces quantités sont utilisées. La FAO, qui dispose d'une expertise dans le calcul de l'indicateur, devrait appuyer l'institut de la statistique dans la collecte et le traitement des données d'enquête en vue de produire cet indicateur.

Indicateur 2.1.2 : Incidence de pauvreté alimentaire

Définition

L'incidence de pauvreté alimentaire correspond au pourcentage de la population nationale (ou de ménage) qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires représentés par le seuil de pauvreté alimentaire (SPA).

Mode de calcul

L'INSAE calcule cet indicateur en se basant sur la consommation des ménages obtenue à partir des enquêtes de type budget-consommation auprès des ménages. La consommation, qui tient compte de l'autoconsommation du ménage, est rapportée à sa taille pour obtenir la consommation par tête.

La comparaison de la consommation par tête d'un ménage au seuil de pauvreté alimentaire permet d'obtenir le statut de pauvreté alimentaire du ménage. La valeur de l'indicateur est alors le rapport du nombre de personnes vivant dans les ménages pauvres au nombre total de personnes.

$$I2.1.2 = \frac{100}{N} \sum_h w_h \mathbb{I}(y_h \leq SPA)$$

avec :

$I2.1.2$: Incidence de pauvreté alimentaire

h un indice générique désignant un ménage dans la population totale de ménages

w_h = nombre de personnes dans le ménage h

$N = \sum_h w_h$: La taille de la population totale

y_h = consommation annuelle par tête du ménage h en FCFA

SPA = seuil de pauvreté alimentaire national exprimé en FCFA

\mathbb{I} une fonction indicatrice qui prend la valeur 1 si la consommation par tête du ménage h est inférieure au seuil et 0 sinon

Lorsqu'il s'agit de données individuelles et non de données sur les ménages, le facteur de pondération w_h ne doit plus être utilisé.

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque trois ans.

Niveau de désagrégation

Département, Commune, Sexe et Age du Chef de ménage.

Interprétations possibles

Cet indicateur donne une idée de la population dont les dépenses totales ne couvrent pas le montant des dépenses alimentaires nécessaires. Une valeur de 30% indique que 30% de la population n'arrive pas à subvenir au besoin alimentaire défini au niveau national ou départemental.

Difficultés et solutions conseillées

Par rapport au dispositif actuel de mesure de la pauvreté monétaire, le panier de bien utilisé est vieillissant car il date de l'enquête budget-consommation de 1989. Le maintien de ce panier sur une longue période pourrait conduire à une sur-estimation du seuil.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	22,7%			

Indicateur 2.1.3 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience

La prévalence de l'insécurité alimentaire utilise un score composite (ou synthétique) de la sécurité alimentaire mettant ensemble les indicateurs proxy de la sécurité alimentaire et prenant en compte les deux dimensions clés de la sécurité alimentaire: i) l'état à court terme, pour lequel le score de consommation alimentaire est l'indicateur clé, et ii) l'accès à long terme dont la capacité d'adaptation est mesurée par rapport aux dépenses alimentaires, l'épuisement des avoirs, aux stratégies d'adaptation et / ou de la base d'actifs des ménages.

La classification des ménages est le suivant :

Groupe de sécurité alimentaire	Description des groupes
Sécurité alimentaire	Ménage capable de satisfaire ses besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies d'adaptation atypiques.
Sécurité alimentaire limite	Ménage qui a une consommation alimentaire tout juste adéquate sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles.

	Ne peut pas se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles.
Insécurité alimentaire modérée	Ménage qui a une consommation alimentaire déficiente OU qui ne peut satisfaire ses besoins alimentaires minimaux sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles.
Insécurité alimentaire sévère	Ménage qui a une consommation alimentaire très déficiente OU qui connaît une perte très importante de ses moyens de subsistance qui vont conduire à des déficits importants dans sa consommation alimentaire OU pire.

Un ménage en insécurité alimentaire modérée ou grave est un Ménage qui a une consommation alimentaire déficiente OU qui ne peut satisfaire ses besoins alimentaires minimaux sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles **ou** un Ménage qui a une consommation alimentaire très déficiente OU qui connaît une perte très importante de ses moyens de subsistance qui vont conduire à des déficits importants dans sa consommation alimentaire OU pire.

Définition

La prévalence de l'insécurité alimentaire est le pourcentage de ménage qui a : une consommation alimentaire déficiente OU qui ne peut satisfaire ses besoins alimentaires minimaux sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles **ou** une consommation alimentaire très déficiente OU qui connaît une perte très importante de ses moyens de subsistance qui vont conduire à des déficits importants dans sa consommation alimentaire OU pire.

Mode de calcul

La prévalence de l'insécurité alimentaire au cours d'une période donnée, est le rapport entre le nombre total de ménages en insécurité alimentaire modérée et sévère et le nombre total de ménages qu'on multiplie par 100.

$$I2.1.3 = \frac{n}{N} \times 100$$

avec :

I2.1.3 : La prévalence de l'insécurité alimentaire

n : nombre total de ménages en insécurité alimentaire modérée et sévère

N : nombre total de ménages

Collecte et sources des données

Les principales sources de données sont les enquêtes AGVSA et EMICoV réalisées par l'INSAE.

Proxy possible

Prévalence d'une insécurité alimentaire, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur le score de consommation alimentaire

Périodicité des mesures

Chaque trois ans.

Niveau de désagrégation

Département, Commune, Sexe et Age du Chef de ménage.

Interprétations possibles

L'indicateur désigne la proportion de ménages ayant une consommation alimentaire déficiente ou qui a recours à des stratégies d'adaptation irréversible pour satisfaire ses besoins alimentaires. L'indicateur reflète la disponibilité et l'accessibilité des aliments dans le pays.

Difficultés et solutions conseillées

La période de réalisation de la collecte des données influence cet indicateur. Le niveau d'insécurité alimentaire est élevé en période de soudure. Pour éviter d'avoir des niveaux bas, les enquêtes sur l'insécurité alimentaire pourraient être réalisées en période de soudure ou pré-soudure c'est de fin février à fin septembre.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015) (Proxy)	Valeur en 2013	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	20,2%	11%	8,9%	6,9%	4,8%



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

Indicateur 2.2.1 : Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans

Définition

La prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans est la proportion des enfants dont la taille-pour-âge est de plus de deux écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence, donc considérés comme petits pour leur âge et classés comme accusant un retard de croissance modéré ou grave. Le retard de croissance est le reflet de la malnutrition chronique découlant du manque d'une alimentation adéquate pendant une longue période et/ou d'une maladie récurrente ou chronique (MICS Bénin, 2014).

Mode de calcul

Les poids et les tailles de tous les enfants de moins de 5 ans ont été mesurés à l'aide de matériel anthropométrique et la médiane calculée à partir des résultats obtenus.

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'EDS ou la MICS réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 5 ans.

Niveau de désagrégation

Département, sexe et âge des enfants.

Interprétations possibles

L'indicateur reflète l'état nutritionnel des enfants d'un pays donné. C'est un indicateur de santé publique qui appréhende la malnutrition des enfants qui est surveillée avec autant d'attention que la malnutrition des adultes. En effet, la malnutrition des enfants est liée à la pauvreté, au faible niveau d'éducation et à la difficulté d'accès aux services de santé. La malnutrition des enfants, même modérée, accroît le risque de décès, entrave le développement intellectuel et affecte l'état de santé ultérieur. Une alimentation suffisante et de bonne qualité est essentielle pour le développement, la santé et la survie des générations actuelles et futures. Le retard de croissance, appréhendé par l'indice taille-pour-âge, est une mesure de la croissance linéaire. Les enfants dont la taille-pour-l'âge est de plus de deux écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence sont considérés comme petits pour leur âge et classés comme accusant un retard de croissance modéré ou grave. Le retard de croissance est le reflet de la malnutrition chronique découlant du manque d'alimentation adéquate pendant une longue période et/ou d'une maladie récurrente ou chronique.

Difficultés et solutions conseillées

La période de réalisation de la collecte des données influence cet indicateur. Le niveau de malnutrition est élevé en période de soudure. Pour éviter d'avoir des niveaux de malnutrition bas, les enquêtes sur la malnutrition pourraient être réalisées en période de soudure ou pré-soudure c'est de fin février à fin septembre.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	34%	28,5%	23,8%	18,4%

Indicateur 2.2.2 : Prévalence de la malnutrition aigue (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)

Définition

La prévalence de la malnutrition par forme (surpoids et émaciation) est la proportion des enfants dont le poids-pour-taille est de plus de deux écarts-types en dessous de la médiane de la

population de référence (*modérément ou gravement émaciés*) ou de ceux qui se situent à plus de trois écarts-types en dessous de la médiane (*sévèrement émaciés*).

Mode de calcul

Les poids et les tailles de tous les enfants de moins de 5 ans ont été mesurés à l'aide de matériel anthropométrique et la médiane calculée à partir des résultats obtenus.

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'EDS ou la MICS réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 5 ans.

Niveau de désagrégation

Département, sexe et âge des enfants.

Interprétations possibles

L'indicateur reflète l'état nutritionnel des enfants d'un pays donné. C'est un indicateur de santé publique qui appréhende la malnutrition des enfants qui est surveillée avec autant d'attention que la malnutrition des adultes. En effet, la malnutrition des enfants est liée à la pauvreté, au faible niveau d'éducation et à la difficulté d'accès aux services de santé. La malnutrition des enfants, même modérée, accroît le risque de décès, entrave le développement intellectuel et affecte l'état de santé ultérieur. Une alimentation suffisante et de bonne qualité est essentielle pour le développement, la santé et la survie des générations actuelles et futures. La malnutrition aigüe, appréhendé par l'indice poids-pour-taille, est une mesure de l'état d'émaciation et de surpoids. Les enfants dont le poids-pour-taille est de plus de deux écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence sont classés comme modérément ou gravement émaciés. L'émaciation est généralement le résultat d'une carence nutritionnelle récente.

Difficultés et solutions conseillées

La période de réalisation de la collecte des données influence cet indicateur. L'indicateur peut présenter des variations saisonnières importantes associées à des changements de disponibilité de nourriture ou à la prévalence de la maladie. Le niveau de malnutrition est élevé en période de soudure. Pour éviter d'avoir des niveaux de malnutrition bas, les enquêtes sur la malnutrition pourraient être réalisées en période de soudure ou pré-soudure c'est de fin février à fin septembre.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	4,5%	2,8%	2,4%	1,8%



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

Indicateur 2.3.1 : *Volume de production par unité de travail*

Définition

C'est la quantité globale produite par unité de travail (salariées, permanents ou saisonniers et non-salariées).

Mode de calcul

$$I231 = \frac{n_i}{N} \times 100$$

Avec

n_i : L'effectif des travailleurs

N : La quantité totale de la production

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la Direction des Statistiques Agricoles du MAEP.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département, Commune, sexe et de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière, production obtenue par mécanisation ou non.

Interprétations possibles

Il rend compte de la productivité des producteurs alimentaires et permet de mesurer les progrès dans l'accès aux ressources productives et à la mécanisation de l'agriculture.

Difficultés et solutions conseillées

La classification des exploitations agricoles n'est pas intégrée dans la base de données. L'ESA doit intégrer des modules de suivi des exploitations agricoles et réaliser la typologie des exploitations agricoles à partir des données du RNA.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	120%			

Indicateur 2.3.2 : *Revenu moyen des petits producteurs alimentaires*

Définition

C'est la moyenne du revenu des petits producteurs alimentaires.

Mode de calcul

$$I232 = \frac{\sum_{i=1}^{N_{prod}} Re v_i}{N_{prod}}$$

Avec :

$I232$: Revenu moyen des petits producteurs alimentaires

$\sum_{i=1}^{N_{prod}} Re v_i$: Revenu d'un petit producteur alimentaire

N_{prod} : Nombre de petits producteurs alimentaires

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir du RNA et des ESA ou à partir des données de l'enquête EMICoV. Les structures responsables sont la DSA/MAEP et l'INSAE.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département, Commune sexe et le statut d'autochtone.

Interprétations possibles

Il donne une idée de la rémunération moyenne des petits producteurs alimentaires et permet d'apprécier l'amélioration de la qualité de vie de ces producteurs.

Difficultés et solutions conseillées

Il est important de définir les critères entrant dans l'identification des petits producteurs alimentaires. Par ailleurs, il faut tenir compte dans l'évaluation du revenu des dons et autoconsommation du ménage après la récolte.



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

Indicateur 3.1.1 : Taux de mortalité maternelle

Définition

Le taux de mortalité maternelle est le nombre de femmes qui meurent d'une cause quelconque liée à la grossesse ou à sa gestion (à l'exclusion des causes accidentelles ou secondaires) ou d'une cause aggravée par elle pendant la grossesse ou l'accouchement ou dans un délai de 42 jours après la fin de la grossesse, quelles que soient la durée et l'implantation de la grossesse, par 100 000 naissances vivantes, pour une période donnée.

NB : On ne doit pas confondre le taux de mortalité maternelle avec le rapport de mortalité maternelle (dont le dénominateur est le nombre de femmes en âge de procréer) et qui mesure la

probabilité de décéder pendant la grossesse ou la période puerpérale (six semaines après l'accouchement). Le taux de mortalité maternelle (dont le dénominateur est le nombre de naissances vivantes) prend en considération les niveaux de fécondité (probabilité de grossesse). Il faut noter que la dixième révision de la Classification internationale des maladies prévoit l'inclusion des décès tardifs survenant entre six semaines et un an après l'accouchement.

Mode de calcul

Le *taux de mortalité maternelle* peut être calculé en divisant les décès maternels enregistrés (ou estimés), en une période donnée, par le nombre total de naissances vivantes enregistrées (ou estimées) pendant la même période et en multipliant le résultat par 100 000.

$$I3.1.1 = \frac{n_{\text{décès maternels}}}{n_{\text{naissances vivantes}}} \times 100\,000$$

avec :

I3.1.1 : taux de mortalité maternelle

n_{décès maternels} : nombre de décès maternels

n_{naissances vivantes} : nombre de naissances vivantes

Collecte et sources des données

Les principales sources de données sont les enquêtes EDS, MICS et le RGPH, réalisés par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque cinq ans.

Niveau de désagrégation

National.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de surveiller les décès liés à la grossesse. Ces décès sont influencés par divers facteurs, notamment la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des soins prénatals et surtout des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU).

Difficultés et solutions conseillées

La défaillance du système d'état civil au Bénin notamment les déclarations de décès constitue une difficulté majeure pour le calcul de cet indicateur. On ignore le niveau de fiabilité de cet indicateur, comme c'est le cas pour de nombreux autres indicateurs de mortalité liée à des causes précises, parce qu'il est difficile de distinguer les décès liés effectivement à la grossesse et ceux qui ne le sont pas.

S'agissant d'un événement relativement rare, on doit avoir des échantillons de grandes dimensions si l'on a recours aux enquêtes sur les ménages telles que l'enquête démographique et de santé. La méthode utilisée est celle des sœurs qui consiste à poser quatre questions simples à la personne enquêtée: combien de ses sœurs ont atteint l'âge adulte, combien sont mortes et celles qui sont mortes étaient-elles enceintes au moment de leur décès. Mais la période de référence pour cette estimation se situe au moins 10 à 12 ans avant l'enquête. La méthode directe d'enquête sur les sœurs utilisée dans les enquêtes démographiques et de santé

pose aussi la question de la date du décès, qui permet de calculer des estimations plus récentes, mais là encore la période de référence se situe en général de 0 à 6 ans avant l'enquête.

En outre les estimations, se situant dans un intervalle de confiance très étendu, ne conviennent pas pour évaluer les tendances dans le temps ou faire des comparaisons entre pays. En conséquence, il est recommandé de recourir à des indicateurs de processus, tels que l'assistance par du personnel de santé qualifié lors de l'accouchement et l'utilisation d'installations de soins obstétricaux d'urgence, pour évaluer les progrès réalisés en vue de réduire la mortalité maternelle.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (MICS, 2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	347/100 000	298/100 000	256/100 000	214/100 000

Indicateur 3.1.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Définition

La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel formé (médecin, infirmier/infirmière ou sage-femme) en vue d'assurer la supervision, de fournir les soins et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse, le travail et la période puerpérale, de procéder à des accouchements et de fournir les soins nécessaires aux nouveau-nés.

Le personnel de santé qualifié inclut les personnes formées selon les normes universelles et disposant du matériel et des médicaments appropriés. Les accoucheuses traditionnelles et les aides-soignantes ne doivent pas être incluses dans cette catégorie de personnel de santé, même si elles ont suivi un bref cours de formation.

Mode de calcul

On rapporte l'effectif des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié d'une période donnée, à l'effectif total des naissances de la même période qu'on multiplie par 100.

$$I3.1.2 = \frac{n_{\text{accouchements assistés}}}{n_{\text{naissances}}} \times 100$$

avec :

I3.1.2 : proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

$n_{\text{accouchements assistés}}$: nombre d'accouchements assistés par du personnel qualifié

$n_{\text{naissances}}$: nombre de naissances

Collecte et sources des données

Les principales sources de données sont les enquêtes EDS et MICS, réalisées par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque cinq ans.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'apprécier la disponibilité du personnel de santé en quantité et en qualité au niveau des formations sanitaires et leur capacité à fournir des soins appropriés aux parturientes.

Difficultés et solutions conseillées

La qualité de l'indicateur dépend de la qualité de remplissage des cartes maternelles et de leurs conditions de conservation. Les déclarations des ménages sont des sources potentielles de biais.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (MICS, 2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	77,2%	84%	93%	99%

Indicateur 3.1.3 : Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)

Définition

La couverture des quatre consultations prénatales est le rapport du nombre de femmes enceintes qui ont bénéficié d'au moins quatre consultations prénatales selon les normes sur le nombre de grossesses attendues multiplié par 100.

Selon les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), il est recommandé au moins quatre visites prénatales, dont une au premier trimestre, une au deuxième trimestre et deux au troisième trimestre.

Mode de calcul

On rapporte l'effectif de femmes enceintes qui ont fait au moins quatre consultations prénatales selon les normes d'une période donnée, à l'effectif total des grossesses attendues multiplié par 100.

$$I3.1.3 = \frac{n_{\text{femmes enceintes ayant bénéficié d'au moins 4 CPN}}}{n_{\text{grossesses attendues}}} \times 100$$

avec :

I3.1.3 : Proportion de femmes enceintes ayant bénéficié d'au moins 4 consultations prénatales (CPN4) selon les normes

$n_{\text{femmes enceintes ayant bénéficié d'au moins 4 CPN}}$: nombre de femmes enceintes ayant bénéficié d'au moins 4 CPN selon les normes au cours de leur grossesse

$n_{\text{grossesse attendues}}$: nombre de grossesses attendues

Collecte et sources des données

Les principales sources de données sont les enquêtes EDS et MICS, réalisées par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque cinq ans.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

C'est un indicateur du suivi de la grossesse qui permet de dépister les risques de complications de la grossesse. Pour être efficaces, les soins prénatals doivent être effectués à un stade précoce de la grossesse et, surtout, ils doivent se poursuivre avec une certaine régularité jusqu'à l'accouchement. Le niveau de l'indicateur permet d'apprécier l'efficacité des stratégies de communication pour un changement de comportement en matière de réduction de la mortalité maternelle.

Difficultés et solutions conseillées

La qualité de l'indicateur dépend aussi de la qualité de la conservation des cartes maternelles des femmes enquêtées. Les déclarations des ménages sont des sources potentielles de biais.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (MICS, 2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	58,8%	61%	64%	69%



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans

Indicateur 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Définition

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est la probabilité (exprimée en tant que taux pour 1 000 naissances vivantes) qu'un enfant pris à la naissance décède avant d'atteindre l'âge spécifique (5 ans) au cours de la période de référence.

Mode de calcul

Les taux de mortalité en fonction de l'âge sont calculés à partir des données relatives aux naissances et aux décès tirées des enquêtes démographiques et de santé ou du recensement général de la population et de l'habitation. Le mode de calcul consiste à rapporter l'effectif des décès des enfants de 0-59 mois enregistrés au cours d'une période donnée, à l'effectif des

enfants de 0-59 mois recensés au cours de la même période. Qu'on multiplie ensuite par 1000 pour avoir le taux de mortalité infanto-juvénile.

$$I3.2.1 = \frac{n_{0-59 \text{ mois}}^{\text{décédés}}}{n_0} \times 1\,000$$

avec :

I3.2.1 : taux de mortalité des enfants de moins de 5ans

$n_{0-59 \text{ mois}}^{\text{décédés}}$: nombre d'enfants de 0-59 mois décédés au cours de la période de référence

n_0 : nombre total de naissances

Collecte et sources des données

Les principales sources de données sont les enquêtes EDS, MICS et le RGPH, réalisés par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque cinq ans.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

Cet indicateur, qui concerne directement la cible visée, mesure le taux de survie des enfants de la tranche d'âge de 0-5 ans. Il reflète les risques auxquels sont exposés ces enfants à travers leur environnement social, politique, économique, sanitaire et environnemental. On a souvent recours aux taux de mortalité pour repérer les populations vulnérables, car dans de nombreux cas, les données relatives aux incidences et à la prévalence des maladies (données sur la morbidité) ne sont pas toujours disponibles.

Difficultés et solutions conseillées

La défaillance du système d'état civil au Bénin notamment les déclarations de décès constitue une difficulté majeure pour le calcul de cet indicateur. Les données relatives à la mortalité des enfants de moins de cinq ans sont plus complètes et disponibles plus rapidement que les données relatives à la mortalité des adultes. Les questions pour le calcul de cet indicateur sont posées directement à la génitrice des enfants contrairement aux questions pour estimer la mortalité des adultes qui sont posées aux sœurs ou aux parents des défunts. Il y a donc moins d'effet de mémoire dans le premier cas (mortalité infanto-juvénile). Néanmoins, les données utilisées pour le calcul de cet indicateur présentent des insuffisances du fait que les enquêtes nécessaires à l'évaluation de la mortalité des enfants de moins de cinq ans exigent des échantillons importants, parce que les incidences de ce type sont rares et que les ménages représentatifs ne peuvent normalement pas être identifiés pour l'échantillonnage. Par conséquent, lorsqu'on utilise des enquêtes sur les ménages, il importe de tenir compte des erreurs d'échantillonnage. En outre, les estimations indirectes se basent sur des tableaux actuariels estimatifs (de la « durée de vie ») qui peuvent ne pas être appropriés pour la population considérée. Il existe aussi des biais liés à la déclaration du sexe des enfants décédés et à la délicatesse de la question liée au décès des enfants dans les ménages.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (MICS, 2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	115‰	108‰	98‰	86‰

Indicateur 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale

Définition

Le taux de mortalité néonatale exprime la probabilité pour 1 000 enfants pris à la naissance au cours d'une période donnée, de décéder avant d'atteindre l'âge spécifique de 28 jours.

Mode de calcul

L'indicateur est égal au nombre de décès d'enfants de moins de 28 jours pendant une année donnée rapporté à l'effectif des naissances de la même période exprimé pour 1 000 naissances vivantes. Le nombre de décès d'enfants de moins de 28 jours survenus la même année est divisé par le nombre de naissances de la même année et le résultat est multiplié par 1 000.

$$I3.2.2 = \frac{n_{0-11 \text{ mois}}^{\text{décédés}}}{n_{\text{naissances}}} \times 1\,000$$

avec :

$I3.2.2$: taux de mortalité des enfants de moins de 28 jours

$n_{0-11 \text{ mois}}^{\text{décédés}}$: nombre d'enfants de 28 jours décédés au cours de la période de référence

$n_{\text{naissances}}$: nombre total de naissances au cours de la période de référence

Collecte et sources des données

Les principales sources de données sont les enquêtes EDS, MICS et le RGPH, réalisés par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque cinq ans.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

Cet indicateur mesure le taux de survie des enfants au cours du premier mois de vie. Il reflète les risques auxquels sont exposés ces enfants à travers leur environnement social, politique, économique, sanitaire et leur milieu de vie. On a souvent recours aux taux de mortalité pour repérer les populations vulnérables, car dans de nombreux cas, les données relatives aux incidences et à la prévalence des maladies (données sur la morbidité) ne sont pas toujours disponibles.

Difficultés et solutions conseillées

le taux de mortalité néonatale est considéré comme une évaluation moins fiable que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans si les renseignements sont tirés d'enquêtes sur les ménages puisqu'on note moins d'erreur liée à la déclaration de l'âge au décès des enfants de moins de cinq ans que des enfants de moins d'un mois.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (MICS, 2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	38‰	36‰	32‰	28‰

Indicateur 3.2.3 : Taux de couverture vaccinale complète

Définition

Le taux de couverture vaccinale d'enfants complètement vaccinés exprime le nombre d'enfants de 12-23 mois complètement vaccinés aux différents antigènes du PEV avant leur premier anniversaire par rapport au nombre d'enfants de 12 à 23 mois.

Mode de calcul

L'indicateur est égal au nombre d'enfants cibles complètement vaccinés aux différents antigènes du PEV rapporté au nombre d'enfants de 12 à 23 mois multiplié par 100.

$$I3.2.3 = \frac{n_{0-11\text{mois complètement vaccinés aux antigènes du PEV}}}{n_{\text{enfants 0-11 mois}}} \times 100$$

avec :

I3.2.3 : Taux de couverture vaccinale complète

$n_{0-11\text{ mois complètement vaccinés aux antigènes du PEV}}$: nombre d'enfants de 12-23 mois vaccinés aux antigènes du PEV de la période de référence

$n_{\text{enfants 0-11 mois}}$: nombre total d'enfants de 12-23 mois au cours de la période de référence

Collecte et sources des données

Les principales sources de données sont les enquêtes EDS et MICS, réalisées par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque cinq ans.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de mesurer l'étendue et la qualité des services assurés aux enfants par le système des soins de santé au Bénin. Et plus spécifiquement, il permet d'apprécier l'efficacité des interventions en matière de vaccination à l'endroit des enfants de 12 à 23 mois. En effet, la vaccination joue un rôle essentiel dans la réduction des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Au Bénin, le gouvernement finance la vaccination contre la rougeole, le penta (diphtérie, coqueluche et tétanos (DTC) et hépatite et HIB), la poliomyélite et la fièvre jaune au cours de la première année de vie de l'enfant, dans le cadre du programme élargi de vaccination (PEV).

Difficultés et solutions conseillées

La qualité de l'indicateur dépend aussi de la qualité de conservation des carnets de vaccination des enfants par les mères ou gardiennes d'enfants. Les déclarations des mères sont des sources potentielles de biais.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (MICS, 2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	41,6%	42%	45%	48%

Indicateur 3.2.4 : Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans

Définition

Nombre de décès dus au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans dans les formations sanitaires par rapport au nombre total de cas de paludisme enregistrés dans les formations sanitaires parmi les enfants de moins de 5 ans.

Mode de calcul

L'indicateur est égal au nombre de décès d'enfants de moins de 5ans dus au paludisme dans les formations sanitaires rapporté au nombre total de cas de paludisme enregistrés chez les enfants de moins de 5 ans dans les formations sanitaires multiplié par 1000.

$$I3.2.4 = \frac{n_{\text{nombre de décès d'enfants de 0-5 ans dus au paludisme}}}{n_{\text{nombre total de cas de paludisme parmi les enfants de 0-5ans}}} \times 1\,000$$

avec :

I3.2.4 : Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans

$n_{\text{nombre de décès d'enfants de 0-5 ans dus au paludisme}}$: nombre de décès d'enfants de 0-5ans dus au paludisme dans les formations sanitaires de la période de référence

$n_{\text{nombre total de cas de paludisme parmi les enfants 0-5 ans}}$: nombre total de cas de paludisme dans les formations sanitaires parmi les enfants de 0-5 ans cours de la période de référence

Collecte et sources des données

La principale source de données est le SNIGS au niveau du Ministère de la Santé.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et Zone sanitaire.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'appréhender parmi l'ensemble des décès de moins de 5 ans enregistrés dans les formations sanitaires, ceux dus au paludisme. Elle rend compte de la qualité de la prise en charge des cas de paludisme dans les centres de santé.

Difficultés et solutions conseillées

La qualité de l'indicateur dépend de la qualité du remplissage des registres, des supports de synthèse ainsi que de la saisie des données. L'indicateur ne prend pas en compte les informations de toutes les structures privées ainsi que les données de la communauté non signalées au système formel.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (SNIGS, 2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	2,108‰	1,4‰	0,7‰	0,1‰



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Indicateur 3.3.1 : Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1 000 personnes

Définition

Le nombre de nouveaux cas à VIH pour 1 000 personnes correspond au nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH au cours d'une année pour 1 000 habitants.

Mode de calcul

Le nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH pour 1 000 personnes se calcule comme suit : Nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH dans la population, rapporté au nombre total de personnes dépistées, le tout multiplié par 1 000.

$$I3.3.1 = \frac{n}{N} \times 1000$$

Avec :

I3.3.1 : Le nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH pour 1 000 personnes

n : Nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH pendant l'année

N : Nombre total de personnes dépistées

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des registres du Programme Santé de Lutte contre le Sida (PSLS).

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département. Zone sanitaire

Interprétations possibles

Les comportements sexuels sont très variables selon les principaux groupes (adolescents, jeunes, adultes, travailleuses de sexe etc) de la population. Les rapports sexuels à risque ou non protégés augmentent le risque de VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles, et de grossesses non désirées. Cet indicateur permet de mesurer parmi 1 000 personnes dépistées et pendant une période de temps donné, le nombre de nouveau cas à VIH. Il rend compte du niveau des comportements sexuels à risque dans les différents groupes de personnes et de l'efficacité des stratégies en matière de lutte contre le VIH/SIDA.

Difficultés et solutions conseillées

La difficulté est la détermination du moment d'infection par rapport à la période de référence.

3.3.2 : Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant

Définition

Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant est le nombre d'enfants séropositifs nés de mères séropositives divisé par le nombre total d'enfants nés de mères séropositives multiplié par 100.

Mode de calcul

Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant se calcule comme suit : Nombre d'enfants séropositifs nés de mères séropositives rapporté au nombre total d'enfants nés de mères séropositives le tout multiplié par 100 pour une période donnée.

$$I3.3.3 = \frac{n}{N} \times 1000$$

Avec :

I3.3.3 : Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant

n : Nombre d'enfants positifs nés de mères séropositives

N : Nombre total d'enfants nés de mères séropositives

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des données d'enquêtes effectuées par le PSLs.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et zone sanitaire.

Interprétations possibles

La prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant constitue l'une des avancées dans le monde biomédical et technologique. Cet indicateur est utile pour appréhender le niveau d'application et d'efficacité des mesures de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Il reflète le risque de contamination au VIH à la naissance auxquels les enfants de mères séronégatives sont exposés

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (Enquête ETME, 2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	7,62%			

3.3.4 : Taux de couverture en ARV des PVVIH

Définition

Le taux de couverture en ARV des PVVIH est la proportion de personnes vivant avec le VIH qui ont accès aux ARV pour leur traitement.

Mode de calcul

Le taux de couverture en ARV des PVVIH se calcule comme suit : Nombre PVVIH ayant accès aux ARV pour leur traitement rapporté au nombre total de PVVIH devant être mis sous traitement ARV le tout multiplié par 100 pour une période donnée.

$$I3.3.4 = \frac{n}{N} \times 100$$

Avec :

I3.3.4 : Taux de couverture en ARV des PVVIH

n : Nombre de PVVIH ayant accès aux ARV

N : Nombre total de PVVIH devant être mises sous ARV

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des données administratives du PSLs.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département, zone sanitaire, sexe et âge.

Interprétations possibles

La prise en charge des PVVIH est d'une importance capitale. Elle permet d'apprécier l'effort fourni par le Gouvernement pour soutenir les personnes séropositives afin de les maintenir actives.

Difficultés et solutions conseillées

Le dénominateur ne fait référence qu'aux personnes qui se sont présentées dans les formations sanitaires. Il ne fournit donc que des informations partielles sur les cas réels de VIH positifs dans la population.

L'acquisition des ARV pour couvrir tous les besoins en prise en charge nécessite des ressources importantes. Actuellement, le financement de l'achat des ARV est assuré en grande partie par le Fonds Mondial qui annonce déjà son retrait. La capacité du Gouvernement à prendre la relève est une question préoccupante.

Il importe de renforcer la dotation budgétaire destinée à l'achat des ARV et réactifs pour pérenniser la prise en charge des PVVIH et maintenir les acquis.

Indicateur 3.3.5 : Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants

Définition

L'incidence de la tuberculose pour 1000 habitants exprime le nombre estimé de nouveaux cas de tuberculose pendant une année donnée, toutes les formes de tuberculose.

Mode de calcul

Le calcul de l'incidence fait le rapport entre le nombre de nouveaux cas de la tuberculose, multiplié par 100000 et la population totale.

$$I335 = \frac{n}{N} * 100000$$

avec :

I3.3.5 : Incidence de la tuberculose

n : Nombre de Nouveaux Cas de tuberculose

N: Population totale

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives du PNT.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

La tuberculose étant une maladie infectieuse contagieuse, cet indicateur permet de surveiller la maladie et les cas de décès qu'elle engendre. Globalement, l'incidence de la tuberculose a baissé en moyenne de 1,5% par an depuis 2000.

Difficultés et solutions conseillées

La détection des nouveaux cas dans la population n'est pas systématique. Seuls les cas suspects qui se sont présentés dans les formations sanitaires sont soumis au dépistage.

Il est souhaité que le dépistage des cas suspects soit intégré dans le paquet d'activités des relais communautaires

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	31 pour 1000	24 pour 1000	16 pour 1000	11 pour 1000

Indicateur 3.3.6 : Incidence du paludisme pour 1 000 habitants

Définition

L'incidence du paludisme est le nombre estimé de nouveaux cas de paludisme pendant une année pour 1000 habitants, toutes les formes de paludisme y comprises.

Mode de calcul

L'incidence du paludisme se calcule comme suit : Nombre de Nouveaux Cas du paludisme rapporté à la population totale le tout multiplié par 1000.

$$I_{3.3.6} = \frac{n}{N} \times 1000$$

avec :

$I_{3.3.6}$: Incidence du paludisme

n : Nombre de Nouveaux Cas du paludisme

N : Population totale

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de la santé.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet à des pays où le paludisme est fortement endémique de surveiller la survenue des nouveaux cas de la maladie dans la population. Il permet d'apprécier l'efficacité des stratégies de prévention du paludisme développées dans le secteur de la santé.

Difficultés et solutions conseillées

Les seules statistiques disponibles sur l'indicateur sont fournies par le Ministère de la Santé mais les données communiquées ne représentent souvent qu'une fraction du nombre de cas existants dans la population car le système de collecte des données prend partiellement en compte les données des structures privées et de la communauté. Il s'avère indispensable d'intégrer les données des structures sanitaires privées et communautaires dans le SNIGS

Situation de référence et des cibles intermédiaires.

	Situation de référence (SNIGS, 2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	15,6%	13%	10%	8%

Indicateur 3.3.7 : Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants

Définition

L'incidence de l'hépatite B est le nombre estimé de nouveaux cas de l'hépatite B pendant une année pour 100 000 habitants.

Mode de calcul

Le calcul de l'incidence fait le rapport entre le nombre de nouveaux cas de l'hépatite B, multiplié par 100 000 et la population totale.

$$I3.3.7 = \frac{n}{N} \times 1000$$

avec :

I3.3.7 : Incidence de l'hépatite B

n : Nombre de Nouveaux Cas de l'hépatite B

N : Population totale

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de la santé.

Périodicité des mesures

Annuelle

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de surveiller la propagation de l'hépatite virale B. Il est particulièrement important de connaître les zones de forte endémicité pour prendre des mesures appropriées de prévention et de prise en charge.

Difficultés et solutions conseillées

Il n'existe pas un historique pour l'indicateur. Ceci constitue un handicap pour la projection des cibles réalistes. De plus, les centres de dépistage ne sont pas nombreux.

Il urge de multiplier les centres de dépistage, de former les agents de santé et de confectionner des outils de collecte de données pour documenter les informations fiables sur la maladie. Il faut aussi créer et rendre fonctionnel le programme national de lutte contre les hépatites virales.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	23,4%	17,6%	16,4%	15,2%

Indicateur 3.3.8 : Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires

Définition

Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires correspond au nombre de personnes atteintes de maladies tropicales négligées dans la population totale.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en dénombrant le nombre total de personnes atteintes de MTN dans la population.

avec :

I3.3.8: nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est le Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et zone sanitaire

Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'appréhender l'ampleur des maladies tropicales négligées dans la population. Il permet aussi d'évaluer les besoins en matière de prise en charge.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 3.3.9 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique

Définition

Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre la filariose lymphatique sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes de filariose lymphatique dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en divisant le nombre de personnes vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique et les personnes exposées par la population totale et en multipliant le résultat obtenu par 100.

$$I3.3.9 = \frac{N}{P} \times 100$$

avec :

I3.3.9: Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique

N: nombre de personnes vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique (personnes touchées et personnes exposées)

P : Population totale

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des données du Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles.

Périodicité des mesures

Annuelle

Niveau de désagrégation

Département et commune

Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'appréhender l'ampleur de la filariose lymphatique dans la population. Il permet aussi d'évaluer les besoins en matière de prise en charge de cette maladie.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (PNLMT, 2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	22,91%	17,18%	16,03%	14,89%

Indicateur 3.3.10 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose

Définition

Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre l'onchocercose sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes de l'onchocercose dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en divisant le nombre de personnes vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose et les personnes exposées par la population totale et en multipliant le résultat obtenu par 100.

$$I3.3.10 = \frac{N}{P} \times 100$$

avec :

I3.3.10: Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose

N: nombre de personnes vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose (personnes touchées et personnes exposées)

P: Population totale

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des données du Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et zone sanitaire.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'appréhender l'ampleur de l'onchocercose dans la population. Il permet aussi d'évaluer les besoins en matière de prise en charge de cette maladie.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	47,23%	35,42%	33,06%	30,70%

Indicateur 3.3.11 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasés

Définition

Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les schistosomiasés sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes des schistosomiasés dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en divisant le nombre de personnes vivant dans les zones endémiques des schistosomiasés et les personnes exposées par la population totale et en multipliant le résultat obtenu par 100.

$$I3.3.11 = \frac{N}{P} \times 100$$

avec :

I3.3.11 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasés

N : nombre de personnes vivant dans les zones endémiques des schistosomiasés (personnes touchées et personnes exposées)

P : Population totale

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des données du Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et zone sanitaire.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'appréhender l'ampleur des schistosomiasés dans la population. Il permet aussi d'évaluer les besoins en matière de prise en charge de cette maladie.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	6,18%	4,64%	4,33%	4,02%

Indicateur 3.3.12 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiasés

Définition

Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les *géo helminthiases* sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes des géo helminthiases dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en divisant le nombre de personnes vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases et les personnes exposées par la population totale et en multipliant le résultat obtenu par 100.

$$I3.3.12 = \frac{N}{P} \times 100$$

avec :

I3.3.12 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases

N : nombre de personnes vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases (personnes touchées et personnes exposées)

P : Population totale

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des données du Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et zone sanitaire.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'appréhender l'ampleur des géo helminthiases dans la population. Il permet aussi d'évaluer les besoins en matière de prise en charge de cette maladie.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (PNLMT, 2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	7,75%	5,81%	5,43%	5,04%

Indicateur 3.3.13 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome

Définition

Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre le trachome sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes du trachome dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en divisant le nombre de personnes vivant dans les zones endémiques du trachome et les personnes exposées par la population totale et en multipliant le résultat obtenu par 100.

$$I3.3.13 = \frac{N}{P} \times 100$$

avec :

I3.3.13: Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome

N : nombre de personnes vivant dans les zones endémiques du trachome (personnes touchées et personnes exposées)

P : Population totale

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des données du Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et commune.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'appréhender l'ampleur du trachome dans la population. Il permet aussi d'évaluer les besoins en matière de prise en charge de cette maladie.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cible 3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

Indicateur 3.4.2: Létalité liée aux maladies cardiovasculaires

Définition

La létalité liée aux maladies cardiovasculaires est le nombre de décès causés par les maladies cardiovasculaires parmi les cas de maladies cardiovasculaires identifiés au cours de l'année dans les formations sanitaires.

Mode de calcul

La létalité liée aux maladies cardiovasculaires est le rapport entre le nombre de décès dû aux maladies cardiovasculaires pendant l'année et le nombre total de cas de maladies cardiovasculaires dans l'année parmi les cas reçus dans les formations sanitaires, le tout multiplié par 10000.

$$I3.4.2 = \frac{n}{N} \times 10000$$

I3.4.2 : Létalité liée aux maladies cardiovasculaires

n : Nombre de décès dû aux maladies cardiovasculaires pendant l'année dans les formations sanitaires

N : Nombre total de cas de maladies cardiovasculaires au cours de l'année dans les formations sanitaires

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de la santé.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et zone sanitaire.

Interprétations possibles

L'indicateur permet de mesurer la qualité de la prise en charge des maladies cardiovasculaires dans les formations sanitaires. Il mesure le risque de décéder pour cause d'une maladie cardiovasculaire dans les formations sanitaires.

Difficultés et solutions conseillées

Les informations pour le calcul de l'indicateur ne sont pas suffisamment documentées. A cet effet, il faut concevoir des outils spécifiques de collecte de données.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (SNIGS, 2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	15 pour 10 000	13,33 pour 10 000	13,00 pour 10 000	12,67 pour 10 000

Indicateur 3.4.3 : Létalité liée au cancer

Définition

La létalité liée au cancer est le nombre de décès causés par le cancer parmi les cas de maladies dues au cancer identifiés au cours de l'année dans les formations sanitaires.

Mode de calcul

La létalité liée au cancer est le rapport entre le nombre de décès dû au cancer pendant l'année et le nombre total de cas de cancer dans l'année, le tout multiplié par 10000 dans les formations sanitaires.

$$I3.4.3 = \frac{n}{N} \times 10000$$

I3.4.3 : Létalité liée au cancer

n : Nombre de décès dû au cancer pendant l'année dans les formations sanitaires

N : Nombre total de cas de cancer dans l'année dans les formations sanitaires

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de la santé et le Programme National de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles (PNLMNT).

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et zone sanitaire.

Interprétations possibles

L'indicateur permet de mesurer la qualité de la prise en charge du cancer dans les formations sanitaires. Il mesure le risque de décéder pour cause d'un cancer parmi les cas reçus dans les formations sanitaires.

Difficultés et solutions conseillées

Les informations pour le calcul de l'indicateur ne sont pas suffisamment documentées.

A cet effet, il faut concevoir des outils spécifiques de collecte de données et mettre en place des registres de cancer au niveau des hôpitaux.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (SNIGS, 2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	4 pour 10 000	3,56 pour 10 000	3,47 pour 10 000	3,38 pour 10 000

Indicateur 3.4.4 : Létalité liée au diabète

Définition

La létalité liée au diabète est le nombre de décès causés par le diabète au cours de l'année dans les formations sanitaires.

Mode de calcul

La létalité liée au diabète est le rapport entre le nombre de décès dû au diabète pendant l'année et le nombre total de cas de diabète dans l'année dans les formations sanitaires, le tout multiplié par 10000.

$$I3.4.4 = \frac{n}{N} \times 10000$$

I3.4.4 : Létalité liée au diabète

n : Nombre de décès causés par le diabète pendant l'année dans les formations sanitaires

N : Nombre total de nouveaux cas de diabète dans l'année dans les formations sanitaires

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de la santé.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et zone sanitaire.

Interprétations possibles

L'indicateur permet de mesurer la qualité de la prise en charge du diabète dans les formations sanitaires. Il mesure le risque de décéder pour cause du diabète parmi les cas reçus dans les formations sanitaires.

Difficultés et solutions conseillées

Les informations pour le calcul de l'indicateur ne sont pas suffisamment documentées. A cet effet, il faut concevoir des outils spécifiques de collecte de données.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (SNIGS, 2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	2 pour 10 000	1,78 pour 10 000	1,73 pour 10 000	1,69 pour 10 000

Indicateur 3.4.5 : Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques

Définition

La létalité liée aux maladies respiratoires chroniques est le nombre de décès causés par les maladies respiratoires chroniques parmi les cas de maladies respiratoires chroniques identifiés dans les formations sanitaires au cours de l'année.

Mode de calcul

La létalité liée aux maladies respiratoires chroniques est le rapport entre le nombre de décès dus aux maladies respiratoires chroniques parmi les cas reçus dans les formations sanitaires pendant l'année et le nombre total de cas de maladies respiratoires chroniques dans l'année, le tout multiplié par 10000.

$$I3.4.5 = \frac{n}{N} \times 100$$

I3.4.5.: Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques parmi les cas reçus dans les formations sanitaires

n : Nombre de décès causés par les maladies respiratoires chroniques pendant l'année parmi les cas reçus dans les formations sanitaires

N : Nombre total de cas de maladies respiratoires chroniques reçus dans les formations sanitaires dans l'année

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de la santé.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et zone sanitaire.

Interprétations possibles

L'indicateur permet de mesurer la qualité de la prise en charge des maladies respiratoires chroniques dans les formations sanitaires. Il mesure le risque de décéder pour cause d'une maladie respiratoire chronique parmi les cas reçus dans les formations sanitaires.

Difficultés et solutions conseillées

Les informations pour le calcul de l'indicateur ne sont pas suffisamment documentées. A cet effet, il faut concevoir des outils spécifiques de collecte de données.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (SNIGS, 2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	3 pour 10 000	2,67 pour 10 000	2,60 pour 10 000	2,53 pour 10 000

Indicateur 3.4.6: Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine

Définition

La proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine désigne la frange de la population qui se livre au moins une fois par semaine, à des activités physiques codifiées, à caractère ludique, compétitif et pour lesquelles il existe une institution qui régule la pratique et tout ce qui a trait à cette activité. Une activité physique est tout ce que l'homme peut faire pour mettre son corps en mouvement.

Mode de calcul

La proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine est le rapport entre le nombre de personnes se livrant régulièrement à un exercice physique et la population totale en âge de pratiquer le sport, le tout multiplié par 100.

$$I3.4.5 = \frac{n}{N} \times 100$$

I3.4.5: Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine

n : Nombre de personnes faisant régulièrement au moins un exercice physique par semaine

N : Population en âge de pratiquer le sport. Au Bénin, par convention l'âge duquel le sport est pratiqué est de 6 ans.

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir d'une enquête. La structure responsable est l'INSAE.

Périodicité des mesures

Tous les cinq ans.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

La pratique régulière d'une activité sportive est reconnue favorable à la prévention du risque d'occurrence de maladies non transmissibles dont les maladies cardiovasculaires, le diabète, etc. Cet indicateur permet de mesurer les progrès dans l'adoption des comportements naturels à la prévention de ces maladies. Il est aussi utile pour évaluer la proportion de population qui court le risque de maladies cardiovasculaire, de diabète et autres.

Difficultés et solutions conseillées

Les enfants de moins de 6 ans sont exclus du dénominateur.

Indicateur 3.4.7 : Taux de mortalité par suicide

Définition

C'est la fréquence d'apparition des décès par suicide au sein de la population.

Mode de calcul

$$I3.4.6 = \frac{d}{P} \times 100$$

Avec :

I3.4.6 : Taux de mortalité par suicide

d : Nombre de décès par suicide au cours d'une année

P : Population en milieu de période ou population moyenne au cours de l'année t.

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de l'Intérieur.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

L'indicateur permet de mesurer parmi l'ensemble des décès dans la population, ceux attribuables au suicide. Il mesure le risque de mourir par suicide dans la population. Il est particulièrement important pour mesurer le niveau de cohésion sociale et de stress dans la population

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Indicateur 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

Définition

La proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est le pourcentage de femmes en âge de procréer qui pratiquent une forme quelconque de contraception moderne.

Mode de calcul

Le nombre de femmes de 15 à 49 ans qui utilisent une méthode de contraception moderne quelconque au cours d'une période donnée, est rapporté au nombre total de femmes en union du même groupe d'âge qui ont été enquêtées qu'on multiplie par 100.

$$I3.7.1 = \frac{n_{\text{contraception moderne}}}{n_{\text{femmes 15-49 en union}}} \times 100$$

avec :

I3.7.1 : proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

$n_{\text{contraception moderne}} / n_{\text{femmes 15-49 en union}}$: nombre de femmes de 15-49 ans et utilisant une méthode contraceptive moderne

Collecte et sources des données

Les principales sources de données sont les enquêtes EDS et MICS, réalisées par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque cinq ans.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

L'indicateur est utile pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de santé, d'égalité des sexes et de lutte contre la pauvreté. Il sert aussi de mesure indirecte pour évaluer l'accès aux services de santé génésique essentiels pour atteindre de nombreux objectifs, concernant notamment la mortalité des enfants, la mortalité maternelle et la lutte contre la propagation du VIH/sida et IST.

Difficultés et solutions conseillées

La population à prendre en compte comprend toutes les femmes en âge de procréer, quelle que soit leur situation matrimoniale. Il peut avoir un risque de prendre dans l'échantillon des femmes n'appartenant pas à la tranche d'âge 15-49 ans.

Il peut y avoir sous-déclaration si la personne qui conduit l'entretien ne mentionne pas des méthodes spécifiques telles que la stérilisation chirurgicale contraceptive.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (MICS, 2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	12,5%	16,90%	21,73%	27,94%

Indicateur 3.7.2 : Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge

Définition

Le taux de natalité chez les adolescentes est défini comme le nombre de naissances vivantes attribuées aux adolescentes (10 - 19 ans) exprimé pour 1000 adolescentes prises à un moment donné.

Mode de calcul

Le nombre de naissances vivantes attribuées à des adolescentes est rapporté au nombre total d'adolescentes recensée au cours d'une période donnée, qu'on multiplie ensuite par 1 000.

$$I3.7.2 = \frac{n_{\text{naissances adolescentes}}}{n_{\text{adolescentes}}} \times 1\,000$$

avec :

I3.7.2 : taux de natalité parmi les adolescentes

$n_{\text{naissances adolescentes}}$: nombre de naissances chez les adolescentes enquêtées

$n_{\text{adolescentes}}$: nombre total d'adolescentes

Collecte et sources des données

Les principales sources de données sont les enquêtes EDS et MICS, réalisées par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque cinq ans.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

L'indicateur permet de connaître la proportion d'adolescentes ayant déjà entamé leur vie féconde. Cet indicateur est particulièrement utile pour mesurer l'impact de la sensibilisation pour l'utilisation de la contraception. En effet, les adolescentes de 15-19 ans courent des risques plus élevés de décès durant la grossesse ou l'accouchement que les femmes âgées de 25-29 ans. De plus, les enfants nés de mères très jeunes courent des risques élevés de morbidité et de mortalité. Conscient de cette situation et du rôle de la fécondité des adolescentes dans la transition démographique, le Gouvernement du Bénin a, en collaboration avec l'UNFPA, décidé de soutenir la Planification familiale et intensifié la sensibilisation en direction des adolescentes. Cette volonté politique apparaît clairement dans la Déclaration de Politique de Population de 1996 à travers son objectif 4 « Promouvoir une fécondité responsable » et l'objectif intermédiaire « Promouvoir la planification familiale en vue d'une sexualité responsable ».

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (MICS, 2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	19,6%	17,36%	15,69%	12,14%



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

Indicateur 4.1.1. Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture

Définition :

Le pourcentage d'enfants scolarisés au CP qui ont atteint au moins la note minimale en lecture au cours d'une évaluation

Mode de calcul :

$$I411 = \frac{n_{ai}^a}{N^a}$$

Avec :

$I411$: Proportion d'enfants au cours préparatoire a qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture

n_{ai}^a : Nombre d'enfants au cours préparatoire a qui a atteint au moins la norme d'aptitude minimale α en lecteur i au cours d'une évaluation.

N^a Nombre d'enfants au cours préparatoire a ayant pris part à l'évaluation.

Collecte et sources des données :

La principale source de données est l'évaluation des acquis des élèves réalisée par le PASEC/CONFEMEN. La structure responsable est la DPP/MEMP.

Périodicité des mesures

Non déterminée.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

L'indicateur résume la situation de l'éducation de base. Il mesure la qualité de l'enseignement car une faible acquisition des normes d'aptitudes minimales en lecture au cours préparatoire par la population ciblée peut être due aux mauvaises conditions de l'enseignement, aux difficultés rencontrées pour fréquenter l'école, etc.

Difficultés et solutions conseillées

Le PASEC réalise des évaluations des acquis des élèves dans les pays en collaboration avec le

Ministère des Enseignements Maternel et Primaire. Le PASEC est la seule structure qui réalise ces évaluations en vue d'assurer la comparabilité des données entre les pays de la Confemen.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	9,6%			

Indicateur 4.1.2. Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques

Définition : Le pourcentage d'enfants scolarisés au CP qui ont atteint au moins la note minimale en mathématiques au cours d'une évaluation

Mode de calcul :

$$I412 = \frac{n_{ai}^a}{N^a}$$

Avec :

$I412$: Proportion d'enfants en cours préparatoire a qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques

n_{ai}^a : Nombre d'enfants au cours préparatoire a qui a atteint au moins la norme d'aptitude minimale α en mathématiques ii au cours d'une évaluation.

N^a Nombre d'enfants au cours préparatoire a ayant pris part à l'évaluation.

Collecte et sources des données :

La principale source de données est l'évaluation des acquis des élèves réalisée par le PASEC/CONFEMEN. La structure responsable est la DPP/MEMP.

Périodicité des mesures

Non déterminée.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

L'indicateur résume la situation de l'éducation de base. Il mesure la qualité de l'enseignement car une faible acquisition des normes d'aptitudes minimales en mathématiques au cours préparatoire par la population ciblée peut être due aux mauvaises conditions de l'enseignement, aux difficultés rencontrées pour fréquenter l'école, etc.

Difficultés et solutions conseillées

Le PASEC réalise des évaluations des acquis des élèves dans les pays en collaboration avec le Ministère des Enseignement Maternel et Primaire. Le PASEC est la seule structure qui réalise ces évaluations en vue d'assurer la comparabilité des données entre les pays de la Confemen.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	33,5%			

Indicateur 4.1.3. Proportion d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture

Définition : Le pourcentage d'enfants scolarisés au CM2 qui ont atteint au moins la note minimale en lecture au cours d'une évaluation

Mode de calcul :

$$I413 = \frac{n_{ai}^a}{N^a}$$

Avec :

$I413$: Proportion d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture

n_{ai}^b : Nombre d'enfants en fin de cycle primaire qui a atteint au moins la norme d'aptitude minimale α en lecture i au cours d'une évaluation.

N^a : Nombre d'enfants en fin de cycle primaire ayant pris part à l'évaluation.

Collecte et sources des données :

La principale source de données est l'évaluation des acquis des élèves réalisée par le PASEC/CONFEMEN. La structure responsable est la DPP/MEMP.

Périodicité des mesures

Non déterminée.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

L'indicateur résume la situation de l'éducation dans l'enseignement primaire. Il mesure la qualité de l'enseignement car une faible acquisition des normes d'aptitudes minimales en lecture en fin de cycle primaire par la population ciblée peut être due aux mauvaises conditions de l'enseignement, aux difficultés rencontrées pour fréquenter l'école. Il peut également expliquer la capacité de la population cible à se prendre en charge au moyen d'activités génératrices de revenus nécessitant un minimum d'éducation.

Difficultés et solutions conseillées

Le PASEC réalise des évaluations des acquis des élèves dans les pays en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire. Le PASEC est la seule structure qui réalise ces évaluations en vue d'assurer la comparabilité des données entre les pays de la Confemen.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	51,7%			

Indicateur 4.1.4. Proportion d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques

Définition : Le pourcentage d'enfants scolarisés au CM2 qui ont atteint au moins la note minimale en mathématiques au cours d'une évaluation

Mode de calcul :

$$I414 = \frac{n_{ai}^a}{N^a}$$

Avec :

$I414$: Proportion d'enfants en fin de cycle primaire b qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques

n_{ai}^b : Nombre d'enfants en fin de cycle primaire b qui a atteint au moins la norme d'aptitude minimale α en mathématiques ii au cours d'une évaluation.

N^b Nombre d'enfants en fin de cycle primaire b ayant pris part à l'évaluation.

Collecte et sources des données :

La principale source de données est l'évaluation des acquis des élèves réalisée par le PASEC/CONFEMEN. La structure responsable est la DPP/MEMP.

Périodicité des mesures

Non déterminée.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

L'indicateur résume la situation de l'éducation dans l'enseignement primaire. Il mesure la qualité de l'enseignement car une faible acquisition des normes d'aptitudes minimales en mathématiques en fin de cycle primaire par la population ciblée peut être due aux mauvaises conditions de l'enseignement, aux difficultés rencontrées pour fréquenter l'école. Il peut également expliquer la capacité de la population cible à se prendre en charge au moyen d'activités génératrices de revenus nécessitant un minimum d'éducation.

Difficultés et solutions conseillées

Le PASEC réalise des évaluations des acquis des élèves dans les pays en collaboration avec le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire. Le PASEC est la seule structure qui réalise ces évaluations en vue d'assurer la comparabilité des données entre les pays de la Confemen.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	39,8%			

Indicateur 4.1.5. Proportion de jeunes en fin de premier cycle du qui obtiennent au moins la moyenne en français

Définition : Le pourcentage de jeunes scolarisés en fin de premier cycle du secondaire qui ont atteint au moins la note minimale en français au cours d'une évaluation

Mode de calcul :

$$I415 = \frac{n_{ai}^a}{N^a}$$

Avec :

$I415$: Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire c qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en français

n_{ai}^c : Nombre de jeunes en fin de premier cycle du secondaire c qui a atteint au moins la norme d'aptitude minimale α en français i au cours d'une évaluation.

N^c Nombre de jeunes en fin de premier cycle du secondaire c ayant pris part à l'évaluation.

Collecte et sources des données :

Les données sont disponibles auprès de la DEC/MESFTP. La structure responsable est la DPP/MESFTP.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

L'indicateur résume la situation de l'éducation au niveau du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire. Il mesure la qualité de l'enseignement car une faible acquisition des normes d'aptitudes minimales en français en fin du 1^{er} cycle par la population ciblée peut être due aux mauvaises conditions de l'enseignement. Il peut également expliquer la capacité de la population cible à se prendre en charge au moyen d'activités génératrices de revenus nécessitant un minimum d'éducation.

Difficultés et solutions conseillées

Cet indicateur pourrait être calculé en utilisant les éléments composant le français au BEPC ou à travers des enquêtes ponctuelles avec des outils appropriés.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	38%			

Indicateur 4.1.6. Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques

Définition : Le pourcentage de jeunes scolarisés en fin de premier cycle du secondaire qui ont obtenu au moins la note moyenne en mathématiques au cours d'une évaluation

Mode de calcul :

$$I416 = \frac{n_{ai}^a}{N^a}$$

Avec :

I416 : Proportion de jeunes scolarisés en fin de premier cycle du secondaire qui ont obtenu au moins la moyenne en mathématiques au cours d'une évaluation

n_{ai}^c : Nombre de jeunes en fin de premier cycle du secondaire c qui a atteint au moins la norme d'aptitude minimale α en mathématiques ii au cours d'une évaluation.

N^c Nombre de jeunes en fin de premier cycle du secondaire c ayant pris part à l'évaluation.

Collecte et sources des données :

Les données sont disponibles auprès de la DEC/MESFTP. La structure responsable est la DPP/MESFTP.

Périodicité des mesures

Non déterminée.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

L'indicateur résume la situation de l'éducation dans l'enseignement secondaire. Il mesure l'efficacité du système éducatif car une faible acquisition des normes d'aptitudes minimales en mathématiques en fin de cycle secondaire par la population ciblée peut être due à la mauvaise qualité de l'enseignement, aux difficultés rencontrées pour fréquenter l'école. Il peut également expliquer la capacité de la population cible à se prendre en charge au moyen d'activités génératrices de revenus nécessitant un minimum d'éducation.

Difficultés et solutions conseillées

Cet indicateur pourrait être calculé en utilisant la note de mathématiques obtenue au BEPC ou à travers des enquêtes ponctuelles avec des outils appropriés.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	10%			

4.1.7: Taux net de scolarisation dans le primaire

Définition

Le taux net de scolarisation (TNS) dans le primaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions de la population d'âge légal pour le niveau primaire, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Mode de calcul

$$I4.1.7 = \frac{\text{enfants inscrits au primaire}}{n_{6-11 \text{ ans}}^{\text{Population totale}}} \times 100$$

avec : **14.1.7** : Taux net de scolarisation dans le primaire

$n_{6-11 \text{ ans}}^{\text{enfants inscrits au primaire}}$: nombre d'enfants de 6-11 ans inscrits dans le primaire

$n_{6-11 \text{ ans}}^{\text{Population totale}}$: Population officiellement scolarisable

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des données d'enquête et des sources administratives. Les structures responsables sont : INSAE et DPP/MEMP.

Périodicité des mesures

Chaque année pour les données administratives et 2 ans pour les enquêtes.

Niveau de désagrégation

Département, commune et sexe.

Interprétations possibles

L'indicateur montre la proportion d'enfants scolarisés parmi ceux qui sont scolarisables. En effet, il représente la proportion d'enfants d'âge compris entre 6 et 11 ans inscrits à l'école primaire. Les taux nets de scolarisation se réfèrent uniquement aux enfants d'âge légal dans le primaire. Des taux nets de scolarisation inférieurs à 100 % permettent de déterminer la proportion d'enfants d'âge compris entre 6-11 ans non inscrits au niveau primaire. La comparaison des taux nets et bruts de scolarisation au primaire permet de déterminer l'incidence de l'inscription au primaire des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge légal d'être scolarisés et de ceux qui l'ont dépassé.

Difficultés et solutions conseillées

Au Bénin, bien que l'âge des enfants inscrits à l'école soit renseigné au niveau du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, le taux net de scolarisation calculé sur la base des données de routine peut souffrir de problèmes liés à la nature des données utilisées. D'abord, le nombre d'enfants inscrits est tiré des registres du Ministère de l'Enseignement Primaire mis à jour annuellement. Le nombre d'enfants scolarisables est fourni par les projections de la population réalisées à partir du recensement le plus récent de la population. Cette absence de contemporanéité conduit parfois à des taux nets de scolarisation biaisés. Dans ces conditions, il est indiqué de se référer également au taux de fréquentation scolaire calculé par l'INSAE sur la base des données d'enquêtes auprès des ménages. Un taux net de scolarisation inférieur à 100% n'indique pas nécessairement le pourcentage d'écoliers non inscrits, car certains enfants peuvent être inscrits à d'autres niveaux de l'enseignement. Pour obtenir le pourcentage d'enfants d'âge scolaire non inscrits, il faudra prendre le complémentaire à 100% du taux de scolarisation par âges spécifiques de 6-11 ans c'est-à-dire de la proportion d'enfants de 6-11 ans inscrits dans un cycle de l'enseignement, qu'il soit primaire ou non. On pourrait calculer un taux net ajusté qui tient compte de l'inscription des enfants de 6-11 ans dans des niveaux supérieurs.

Situation de référence et des cibles intermédiaires.

	Situation de référence (MICS, 2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
--	-------------------------------------	------------	------------	------------

Valeur	74,9%	84,3%	93,1%	100%
---------------	-------	-------	-------	------

4.1.8: Proportion d'écopliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire

Définition

La proportion d'écopliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire est le pourcentage d'une cohorte d'écopliers inscrits en première année de l'enseignement primaire pendant une année donnée et qui parviennent jusqu'à la sixième année.

Mode de calcul

L'indicateur est généralement établi à partir des données relatives aux effectifs scolarisés et aux redoublements par classe pendant deux années consécutives, par une procédure appelée méthode de la cohorte reconstruite. Précisément, cette méthode repose sur trois hypothèses : les élèves qui abandonnent leurs études ne retournent jamais à l'école; les taux de passage à la classe supérieure, de redoublement et d'abandon des études demeurent constants pendant toute la période pendant laquelle la cohorte est inscrite à l'école; et les mêmes taux valent pour tous les élèves inscrits dans une classe donnée, qu'ils aient ou non redoublé précédemment une classe.

Le calcul est effectué en divisant le nombre total d'élèves d'une cohorte scolaire accédant successivement aux différentes classes du niveau considéré d'enseignement par le nombre d'élèves de la cohorte scolaire (dans ce cas il s'agit des élèves inscrits à l'origine dans la première classe de l'enseignement primaire) et en multipliant le résultat par 100.

$$I4.1.8 = \frac{n_{\text{diplômés}}}{n_{\text{première année}}} \times 100$$

avec :

I4.1.8: Proportion d'écopliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire

$n_{\text{diplômés}}$: Nombre d'écopliers ayant obtenu leur diplôme en fin de cycle

$n_{\text{première année}}$: Nombre d'écopliers inscrits en première année dans la cohorte

Sous les hypothèses de la méthode de la cohorte reconstruite, l'indicateur peut se calculer en multipliant les taux de promotion des années d'études successives de deux années scolaires consécutives. Lorsqu'on l'évalue à partir des données d'enquête auprès des ménages, c'est cette seconde formule qui est utilisée.

$$I4.1.8 = \prod P_i$$

avec :

I4.1.8 : Proportion d'écopliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire

P_i : Proportion d'écopliers qui passent de la classe i à la classe $i+1$

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des données d'enquête et des sources administratives. Les structures responsables sont : INSAE et DPP/MEMP.

Périodicité des mesures

Les données sur les statistiques de l'éducation sont publiées chaque année dans les annuaires statistiques de l'éducation.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Proxy : Taux d'achèvement du cycle primaire.

Interprétations possibles

Cet indicateur rend compte du taux de réussite. Il mesure aussi l'efficacité du système éducatif car un faible taux de réussite peut être dû notamment à l'insuffisance de la qualité de l'enseignement, au découragement devant les mauvais résultats et les coûts directs et indirects de la fréquentation scolaire. De même, si les enseignants ne sont pas disponibles et que les infrastructures scolaires et les matériels éducatifs sont manquants, le passage des écopliers en classe supérieure peut être rationné.

Difficultés et solutions conseillées

La méthode de calcul ne tient pas compte des nouvelles inscriptions, des réinscriptions, des sauts de classe ni des transferts pendant l'année scolaire. Il convient de compléter l'interprétation de l'indicateur par celle du taux brut d'admission.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	70,5%	79,4%	87,7%	100%

4.1.9: Taux brut de scolarisation dans le primaire

Définition

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions dans le primaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Mode de calcul

$$I4.1.9 = \frac{n}{N} \times 100$$

avec : **I4.1.9** : Taux brut de scolarisation dans le primaire

n : nombre d'enfants inscrits dans le primaire quelque soit l'âge

N : Population officiellement scolarisable au primaire

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des données d'enquête et des sources administratives. Les structures responsables sont : INSAE et DPP/MEMP.

Périodicité des mesures

Chaque année pour les données administratives et 2 ans pour les enquêtes

Niveau de désagrégation

Département, commune et sexe.

Interprétations possibles

Le TBS permet de mesurer la participation effective des élèves au cycle primaire. Il prend en compte tous les enfants scolarisés sans distinction d'âge. En conséquence, le TBS peut être supérieur à 100%. Elevé, un taux brut de scolarisation indique un degré de participation, quel que soit l'âge des élèves. Proche de 100 % ou supérieur, cela indique que le pays a, en principe, la capacité de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école sans présager de la part de cette population qui fréquente effectivement l'école. Parvenir à un taux de scolarisation brut de 100 % est donc une condition nécessaire, mais non suffisante, de l'universalisation de l'enseignement. Lorsque le taux brut scolarisation est proche de 100% mais que le taux net de scolarisation est nettement inférieur, cela indique que la capacité d'accueil des élèves existe mais qu'elle sert trop d'élèves n'ayant plus l'âge de se trouver au primaire.

Difficultés et solutions conseillées

Le taux brut de scolarisation peut dépasser 100%, ce qui ne signifie pas que tous les enfants d'âge scolaire sont scolarisés. Il faut adjoindre à l'interprétation de ce taux les informations apportées par le nombre d'élèves n'ayant pas encore atteint l'âge officiel et ceux qui l'ont dépassé.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (MEMP, 2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	122,0%			

4.1.10: Taux brut de scolarisation dans le secondaire

Définition

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le secondaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions dans le secondaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Mode de calcul

$$I4.1.10 = \frac{n}{N} \times 100$$

avec : **I4.1.10** Taux brut de scolarisation dans le secondaire

n : nombre d'élèves inscrits dans le secondaire quel que soit l'âge

N : Population officiellement scolarisable au secondaire

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des données d'enquête et des sources administratives. Les structures responsables sont : INSAE et DPP/MESTFP.

Périodicité des mesures

Chaque année pour les données administratives et 2 ans pour les enquêtes.

Niveau de désagrégation

Département, commune et sexe.

Interprétations possibles

Le TBS permet de mesurer la participation effective des élèves au cycle secondaire. Il prend en compte tous les élèves du cycle secondaire sans distinction d'âge. En conséquence, le TBS peut être supérieur à 100%. Elevé, un taux brut de scolarisation indique un degré de participation, quel que soit l'âge des élèves. Proche de 100 % ou supérieur, cela indique que le pays a, en principe, la capacité de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école sans présager de la part de cette population qui fréquente effectivement l'école. Parvenir à un taux de scolarisation brut de 100 % est donc une condition nécessaire, mais non suffisante, de l'universalisation de l'enseignement. Lorsque le taux brut de scolarisation est proche de 100% mais que le taux net de scolarisation est nettement inférieur, cela indique que la capacité d'accueil des élèves existe mais qu'elle sert trop d'élèves n'ayant pas l'âge légal (12-18 ans) de se trouver au secondaire.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (MICS, 2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	61,5%			

4.1.11: Taux net de scolarisation dans le secondaire

Définition

Le taux net de scolarisation (TNS) dans le secondaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions de la population d'âge légal pour le niveau secondaire, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

$$I4.1.11 = \frac{n}{N} \times 100$$

avec : **I4.1.11** : Taux net de scolarisation dans le secondaire

n : nombre d'élèves d'âge légal inscrits dans le secondaire

N : Population officiellement scolarisable au secondaire

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des données d'enquête et des sources administratives. Les structures responsables sont : INSAE et DPP/MESTFP.

Périodicité des mesures

Chaque année pour les données administratives et 2 ans pour les enquêtes.

Niveau de désagrégation

Département, commune et sexe.

Interprétations possibles

L'indicateur montre la proportion d'enfants d'âges scolarisables du secondaire (12-18 ans) scolarisés du secondaire parmi ceux d'âge scolarisable du secondaire. En effet, il représente la proportion d'enfants d'âge compris entre 12 et 18 ans inscrits au cycle secondaire parmi tous les enfants de 12 - 18 ans. Les taux nets de scolarisation se réfèrent uniquement aux enfants d'âge légal dans le secondaire. Des taux nets de scolarisation inférieurs à 100 % permettent de déterminer la proportion d'enfants d'âge compris entre 12-18 ans non inscrits au niveau secondaire. La comparaison des taux nets et bruts de scolarisation au secondaire permet de déterminer l'incidence de l'inscription au secondaire des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge d'être scolarisés dans le cycle et de ceux qui l'ont dépassé.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (MICS, 2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	44%			



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

4.4.2: Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC

Définition

La proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC est le pourcentage d'apprenants ayant reçu une formation en TIC dans les établissements d'ESTFP

Mode de calcul

C'est le nombre d'apprenants ayant reçu une formation TIC dans les établissements d'ESTFP rapporté à l'effectif des apprenants.

$$I442 = \frac{n}{N} * 100$$

avec : $I442$: proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC

n : nombre d'apprenants ayant reçu une formation TIC

N : Nombre total des apprenants

Collecte et sources des données

Recensement scolaire, DPP MESTFP.

Périodicité des mesures

Chaque année.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

L'indicateur résume la situation de l'accès et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement. Il mesure le taux d'insertion des TIC dans l'enseignement car une faible proportion de la population ciblée avec formation en TIC peut être due à une faible intégration des TIC dans le système éducatif.

Difficultés et solutions conseillées

Difficultés de collecte des données. Comme solution, il faudrait collecter et traiter parallèlement les données

4.4.3: Proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle

Définition

La proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle est le nombre d'apprenants en formation technique et professionnelle rapporté au nombre total d'apprenants au secondaire (1^{er} et 2nd cycle).

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant à l'effectif total d'apprenants, le nombre d'apprenants en formation technique et professionnelle.

$$I443 = \frac{n}{N} * 100$$

avec : *I443* : proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle

n : nombre d'apprenants en formation technique et professionnelle

N : Nombre total d'apprenants

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est : DPP/MESTFP.

Périodicité des mesures

Chaque année.

Niveau de désagrégation

Département, commune et sexe.

Interprétations possibles

L'indicateur résume la situation de l'accès à l'enseignement technique et la formation professionnelle par la population ciblée. Il mesure le niveau d'ouverture et d'accessibilité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans le système éducatif.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

4.4.4: Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle

Définition

La proportion d'étudiants en formation professionnelle est le nombre d'étudiants en formation technique et professionnelle rapporté au nombre total d'étudiants.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant à l'effectif total des étudiants, le nombre d'étudiants en formation technique et professionnelle.

$$I444 = \frac{n}{N} * 100$$

avec : $I444$: proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle

n : nombre d'étudiants en formation technique et professionnelle

N : Nombre total d'étudiants

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est : DPP/MESRS.

Périodicité des mesures

Chaque année.

Niveau de désagrégation

Sexe.

Interprétations possibles

L'indicateur résume la situation de l'accès à la formation technique et professionnelle par la population ciblée. Il mesure le niveau d'ouverture et d'accessibilité à la formation technique et professionnelle dans l'enseignement supérieur.

Difficultés et solutions conseillées

Difficultés de collecte liées au système LMD en vigueur actuellement qui professionnalise tout le système.



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

Indicateur 4.5.1: Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire

Définition

C'est le rapport entre le taux brut de scolarisation des filles dans le primaire et le taux brut de scolarisation des garçons dans le primaire.

Mode de calcul

$$I4.5.1 = \frac{TBSFP}{TBSGP}$$

avec : **I4.5.1** : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire

TBSFP: taux brut de scolarisation des filles dans le primaire

TBSGP : taux brut de scolarisation des garçons dans le primaire

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des données d'enquête et des sources administratives. Les structures responsables sont : INSAE et DPP/MEMP.

Périodicité des mesures

Chaque année pour les données administratives et 2 ans pour les enquêtes.

Niveau de désagrégation

Département et commune.

Interprétations possibles

Le rapport filles/garçons mesure l'égalité des chances, le degré d'équité et d'efficacité dans l'enseignement primaire. L'élimination de la disparité entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement devrait aider à améliorer la situation et les capacités des femmes. L'éducation féminine est aussi un élément déterminant du développement économique. Si l'indice de parité est égal à 0 alors la disparité est maximale, Par contre s'il est égal à 1, il y a parité entre fille et garçon. Lorsqu'il est de 0,75 par exemple, cela signifie que, pour 100 garçons scolarisés, il y a 75 filles scolarisées, donc il faut 25 filles pour combler l'écart afin d'obtenir la parité.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (MICS, 2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	0,797	0,82	0,84	0,86

4.5.2: Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire

Définition

C'est le rapport entre le taux brut de scolarisation des filles dans le secondaire et le taux brut de scolarisation des garçons dans le secondaire.

Mode de calcul

$$I4.5.2 = \frac{TBSFS}{TBSGS}$$

avec : **I4.5.2** : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire

TBSFS: taux brut de scolarisation des filles dans le secondaire

TBSGS : taux brut de scolarisation des garçons dans le secondaire

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des données d'enquête et des sources administratives. Les structures responsables sont : INSAE et DPP/MESTFP.

Périodicité des mesures

Chaque année pour les données administratives et 2 ans pour les enquêtes.

Niveau de désagrégation

Département et commune.

Interprétations possibles

Le rapport filles/garçons mesure l'égalité des chances, le degré d'équité et d'efficacité dans l'enseignement secondaire. L'élimination de la disparité entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement devrait aider à améliorer la situation et les capacités des femmes. L'éducation féminine est aussi un élément déterminant du développement économique. Si l'indice de parité est égal à 0 alors la disparité est maximale, Par contre s'il est égal à 1, il y a parité entre fille et garçon. Lorsqu'il est de 0,75 par exemple, cela signifie que, pour 100 garçons scolarisés, il y a 75 filles scolarisées, donc il faut 25 filles pour combler l'écart afin d'obtenir la parité.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 4.5.3 : Indice de parité (Rural/Urban) du taux brut de scolarisation dans le primaire

Définition

C'est le rapport entre le taux brut de scolarisation en milieu rural dans le primaire et le taux brut de scolarisation en milieu urbain dans le primaire.

Mode de calcul

$$I4.5.3 = \frac{TBSRP}{TBSUP}$$

avec : **I4.5.3** : Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire

TBSRP: taux brut de scolarisation en milieu rural dans le primaire

TBSUP : taux brut de scolarisation en milieu urbain dans le primaire

Collecte et sources des données

Les informations sont obtenues à partir des données d'enquête de l'INSAE et du recensement annuel de la DPP/MEMP

Périodicité des mesures

Chaque 2 ans.

Niveau de désagrégation

Département et commune.

Interprétations possibles

Le rapport Rural/Urbain du taux brut de scolarisation dans le primaire mesure l'égalité des chances et le degré d'équité et d'efficacité dans l'enseignement primaire selon le milieu de résidence. Il rend compte des disparités spatiales dans l'enseignement primaire. Si l'indice de parité est égal à 0 alors la disparité est maximale, Par contre s'il est égal à 1, il y a parité entre Rural et Urbain.

Difficultés et solutions conseillées

La cohérence des projections réalisées par l'INSAE et la disponibilité des données selon le milieu de résidence au niveau des communes pour les années de projection. Seules les projections nationales sont publiées.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2013)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	0,77	0,85	0,91	0,97

Indicateur 4.5.4: Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire

Définition

C'est le rapport entre le taux brut de scolarisation en milieu rural dans le secondaire et le taux brut de scolarisation en milieu urbain dans le secondaire.

Mode de calcul

$$I4.5.4 = \frac{TBSRS}{TBSUS}$$

avec : **I4.5.4** : Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire

TBSRS: taux brut de scolarisation en milieu rural dans le secondaire

TBSUS : taux brut de scolarisation en milieu urbain dans le secondaire

Collecte et sources des données

Les informations sont obtenues à partir des données d'enquête de l'INSAE et du recensement annuel de la DPP/MESTFP.

Périodicité des mesures

Chaque 2 ans.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

Le rapport Rural/Urbain du taux brut de scolarisation dans le secondaire mesure l'égalité des chances et le degré d'équité et d'efficacité dans l'enseignement secondaire selon le milieu de résidence. Il rend compte des disparités spatiales dans l'enseignement secondaire. Si l'indice de parité est égal à 0 alors la disparité est maximale, Par contre s'il est égal à 1, il y a parité entre Rural et Urbain.

Difficultés et solutions conseillées

La cohérence des projections réalisées par l'INSAE et la disponibilité des données selon le milieu de résidence au niveau des communes pour les années de projection. Seules les projections nationales sont publiées.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	0,609	0,67	0,74	0,82

Indicateur 4.5.5: Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants

Définition

C'est le rapport entre l'effectif des étudiants filles/femmes et des étudiants garçons/hommes.

Mode de calcul

$$I4.5.5 = \frac{EF}{EH}$$

avec : **14.5.5** : Indice de parité (femmes/hommes) des étudiants

EF : Effectif des étudiants filles/femmes

EH : Effectif des étudiants garçons/hommes

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des données d'enquête et des sources administratives. Les structures responsables sont : INSAE et DPP/MESRS

Périodicité des mesures

Chaque année pour les données administratives et 2 ans pour les enquêtes.

Niveau de désagrégation

National.

Interprétations possibles

Le rapport femmes/hommes de l'effectif des étudiants mesure l'égalité des chances et le degré d'équité et d'efficacité dans l'enseignement supérieur. Il rend compte des disparités selon le sexe dans l'enseignement supérieur. Si l'indice de parité est égal à 0 alors la disparité est maximale, Par contre s'il est égal à 1, il y a parité entre femme et homme.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	0,32			



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Indicateur 5.1.1 : *Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe*

Définition

C'est la présence ou absence des textes réglementaires ou de convention internationale ratifiée par le pays visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.

Mode de calcul

Cet indicateur se calcule par comptage. Si le nombre est supérieur à zéro il y a existence et si ce nombre est égal à zéro, il y a absence de cadre juridique.

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des sources administratives du Ministère de la Fonction Publique et des Affaires Sociales.

Périodicité des mesures

Niveau de désagrégation

National.

Interprétations possibles

L'existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe rend compte dans le cadre juridique national de l'existence des textes de lois et décrets promouvant les principes d'égalité selon le sexe à divers niveaux.

Difficultés et solutions conseillées

Le cadre juridique actuel est approprié. Le Bénin a adhéré à presque tous les instruments internationaux en la matière. Lesdits instruments sont intégrés au cadre juridique interne. Le problème qui se pose est l'application.

Indicateur 5.1.2 : *Indice de la Condition de la Femme*

Définition

Pour mesurer de façon globale l'évolution de la réduction des inégalités de genre au Bénin, l'indice de référence retenu est l'Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes au Bénin (IDISB)³. L'IDISB est l'Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA), calculé pour le compte du Bénin.

C'est un indice composite qui comporte deux parties :

- a. l'Indice de la Condition de la Femme (ICF) :** il mesure les inégalités relatives au genre à l'aide d'indicateurs quantitatifs aisément disponibles qui concernent l'éducation, la santé, les revenus, l'emploi du temps, l'accès aux ressources, la représentation politique formelle et informelle, l'emploi;
- b. le Tableau de Bord de la Promotion de la Femme au Bénin (TBPFB) :** il mesure les progrès réalisés en matière d'avancement et d'habilitation des femmes.

Mode de calcul

La méthodologie utilisée pour l'élaboration de l'IDISB est celle proposée par la CEA. Pour chaque indicateur de l'ICF, on compare le nombre de femmes par rapport au nombre d'hommes. L'écart obtenu indique le chemin à parcourir pour parvenir à l'égalité, à

³ Pour plus d'informations sur l'IDISB se référer au rapport de l'IDISB, 2015

l'exception de certains indicateurs ayant des connotations négatives sur la santé. Le TBPFB utilise un système de notation simple qui tient compte des progrès accomplis pour toutes les cases où cela est possible avec un système de notation fondé sur trois valeurs, 0-1-2.

Collecte et sources des données

Sources multiples : INSAE/EMICoV, INSAE/EDS, Annuaire statistiques/DPP des Ministères, ANCB, Rapports genre et syndicats UNSTB, COSI, CSA, CNP, Registres des Préfectures, Parlement etc.

Périodicité des mesures

Chaque 5 ans.

Niveau de désagrégation

National et par volet.

Interprétations possibles

Il rend compte du niveau de participation de la femme à la société. Il mesure entre autres le niveau d'autonomisation et le pouvoir de décision de la femme au sein des ménages et de la société. Il constitue un indicateur clé de développement socioéconomique.

Difficultés et solutions conseillées

La difficulté majeure est l'obtention de toutes les données au cours de la même année.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	0,606			

Indicateur 5.1.3 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale

Définition

La Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale.

Mode de calcul

Elle est obtenue en divisant le nombre de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale par le nombre total de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans.

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des données d'enquête (EDS et MICS) et des sources administratives. Les structures responsables sont : INSAE, DPP/MTFPAS et DPFM/MTFPAS.

Périodicité des mesures : annuelle

Niveau de désagrégation

Par types d'agresseur (Partenaire actuel/ancien ou autre); type de mutilation ou ablation génitale et par âge.

Interprétations possibles.

Il permet de mesurer l'ampleur des mutilations génitales chez les femmes de cette tranche d'âge.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 5.1.4 : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans**Définition**

La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans représente la part de la population des femmes âgées de 20 à 24 ans qui sont mariées ou rentrées en union avant l'âge de 18 ans.

Mode de calcul

La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans est obtenue en divisant le nombre de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans par le nombre total de femmes âgées de 20 à 24 ans.

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des données d'enquête (EDS et MICS) et la structure responsable est l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 5 ans.

Niveau de désagrégation

Par département, par commune.

Interprétations possibles.

Elle permet d'apprécier l'ampleur du mariage précoce chez les jeunes filles. Cet indicateur permet de mettre en exergue les mariages précoces au sein des générations récentes des filles.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 5.1.5 : Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge**Définition**

C'est le nombre de cas de violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge (CPS, les centres intégrés de prise en charge, ...).

Mode de calcul

Dénombrement des cas enregistrés.

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des sources administratives et les structures responsables sont la DPP et DPFG/MTFPAS.

Périodicité des mesures

Chaque 5 ans.

Niveau de désagrégation

Par sexe.

Interprétations possibles.

Cet indicateur permet d'apprécier le nombre de cas portés à la connaissance des structures de prise en charge.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

Indicateur 5.5.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national

Définition

La proportion des députés femmes est le nombre de femmes députés rapporté au nombre total de députés.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant au nombre total d'élus, le nombre de femmes élues et en multipliant le résultat par 100.

$$I5.5.1 = \frac{n_{\text{députés}}^{\text{femmes}}}{n_{\text{députés}}^{\text{total}}} \times 100$$

avec : **I5.5.1** : proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux

$n_{\text{députés}}^{\text{femmes}}$: nombre de femmes députés au parlement

$n_{\text{députés}}^{\text{total}}$: nombre total de députés au parlement

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des sources administratives. Les structures responsables sont : CAPAN/Assemblée Nationale et la Cour Constitutionnelle.

Périodicité des mesures

Chaque 4 ans.

Niveau de désagrégation

Niveau national seulement.

Interprétations possibles

La proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national présente un aspect quantitatif de l'égalité des chances offertes aux hommes et aux femmes dans la gestion des affaires politiques et publiques du pays.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	8,43%	9,19%	11,73%	14,97%

Indicateur 5.5.2 : Proportion de femmes ministres

Définition

La proportion de femmes ministres est le nombre de femmes occupant des postes ministériels au sein du Gouvernement

Mode de calcul

Elle se calcule par le rapport entre le nombre de femmes ministres et le nombre total de postes ministériels, le tout multiplié par 100

$$I5.5.2 = (n_{\text{femmes ministres}} / n_{\text{postes ministériels}}) \times 100$$

Avec :

I5.5.2 : Proportion de femmes ministres

$n_{\text{directrices}}^{\text{femmes}}$: Nombre de femmes occupant des postes ministériels

$n_{\text{postes de direction}}^{\text{total}}$: Nombre total de postes ministériels

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de la Fonction publique.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Niveau national seulement.

Interprétations possibles

La proportion femmes occupant des postes ministériels présente un aspect quantitatif de l'égalité des chances offertes aux hommes et aux femmes dans les grandes instances de prise de décision du pays.

Difficultés et solutions conseillées

Il peut avoir au cours d'une année un changement de gouvernement, dans ce cas il convient de prendre au numérateur le nombre total de femmes dans les deux gouvernements au cours de l'année sur le nombre de postes ministériels.

Indicateur 5.5.3 : Proportion de femmes conseillères communales

Définition

La proportion de femmes conseillères communales est le nombre de femmes occupant des postes de conseillers communaux sur le nombre total des conseillers communaux

Mode de calcul

Elle se calcule par le rapport entre le nombre de femmes conseillères communales et le nombre total de conseillers communaux, le tout multiplié par 100

$$I5.5.2 = (n_{\text{femmes conseillères communales}}/n_{\text{postes de conseillers communaux}}) \times 100$$

Avec :

I5.5.2 : Proportion de femmes conseillères communales

$n_{\text{directrices}}^{\text{femmes}}$: Nombre de femmes occupant des postes de conseillers communaux

$n_{\text{postes de direction}}^{\text{total}}$: Nombre total de postes de conseillers communaux

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de la Fonction publique.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Niveau national seulement.

Interprétations possibles

La proportion femmes occupant des postes ministériels présente un aspect quantitatif de l'égalité des chances offertes aux hommes et aux femmes dans les grandes instances de prise de décision du pays.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	4,80%			

Indicateur 5.5.4 : Proportion de femmes occupant des postes de direction

Définition

La proportion de femmes occupant des postes de direction est le nombre de femmes occupant des postes de direction dans le nombre total de postes de direction

Mode de calcul

Elle se calcule par le rapport entre le nombre de femmes directrices et le nombre total de postes de direction, le tout multiplié par 100

$$I5.5.2 = \frac{n_{\text{femmes directrices}}}{n_{\text{total postes de direction}}} \times 100$$

Avec :

I5.5.2 : Proportion de femmes occupant des postes de direction

$n_{\text{femmes directrices}}$: Nombre de femmes occupant des postes de direction

$n_{\text{total postes de direction}}$: Nombre total de postes de direction

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de la Fonction publique.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

National.

Interprétations possibles

La proportion femmes occupant des postes de direction présente un aspect quantitatif de l'égalité des chances offertes aux hommes et aux femmes dans grandes instances de prise de décision du pays.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	11,4%			

Indicateur 5.5.5 : Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés par les femmes

Définition

Cet indicateur mesure la portion du temps que les femmes consacrent à des soins et travaux domestiques (cuisine, corvée d'eau) non rémunérés par jour.

Mode de calcul

Le Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés par les femmes est calculé en divisant le temps moyen journalier consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés par les femmes par 24 (nombre total d'heures par jour) ; le tout multiplié par 100.

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 10 ans.

Niveau de désagrégation

Département et commune.

Interprétations possibles.

Cet indicateur rend compte de la répartition du temps des femmes entre activités rémunérés et activités non rémunérés. Un niveau élevé montre que les femmes utilisent plus leur temps pour des activités non rémunérés.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Indicateur 6.1.1 : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

Définition

C'est le pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

Mode de calcul

$$I611 = \frac{n_i}{N} \times 100$$

Avec

$I611$: Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

n_i : L'effectif de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

N : L'effectif total de la population

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV, EDS ou MICS réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

L'indicateur mesure la proportion de personnes ayant accès à l'eau potable. La consommation de l'eau non potable est source de plusieurs maladies. L'évolution à la hausse de cet indicateur suppose une diminution relative de la population vulnérable aux maladies liées à l'eau. Elle suppose aussi une amélioration des conditions d'hygiène.

Difficultés et solutions conseillées

L'indicateur n'intègre pas la façon dont l'eau potable est gérée. Il faut passer à une étape de conceptualisation et l'intégrer dans les enquêtes.

6.1.2: Taux de desserte en eau potable en milieu urbain

Définition

C'est le rapport entre la population supposée desservie en eau potable et la population totale. Il donne la proportion de la population desservie en eau potable parmi les personnes qui sont dans le besoin.

En milieu urbain, on suppose qu'un abonné dessert deux (02) ménages de six (06) personnes.

Mode de calcul

En milieu urbain, il se calcule sur la base de l'hypothèse faite plus haut en rapportant à la population totale, le produit du nombre d'abonnés par la taille moyenne des ménages en milieu urbain et par le coefficient 2.

Taux de desserte en eau potable = [(Population desservie en eau potable X 100/ population totale)]

$$I6.1.2 = \frac{N_{ab} \times 2\overline{n_u}}{P} \times 100$$

avec : I6.1.2: Taux de desserte en eau potable en milieu urbain

N_{ab} : Nombre d'abonnés

$\overline{n_u}$: Taille moyenne des ménages en milieu urbain

P : Population totale

Collecte et sources des données

Direction Générale de l'Eau – Société Nationale des Eaux du Bénin

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et commune.

Interprétations possibles

Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain rend compte de l'offre d'eau potable du milieu. Un taux de desserte en eau potable dépassant les 90% indique la capacité des installations disponibles à satisfaire les besoins en eau de la population concernée. Mais cela ne signifie pas que toute la population sensée utiliser ces installations les utilisent effectivement.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
--	-------------------------------	------------	------------	------------

⁴ Selon une étude réalisée par la SONEB, la taille moyenne des ménages desservis en eau potable est de 6 personnes

Valeur	84%	88%	95%	100%
---------------	-----	-----	-----	------

6.1.3: Taux de desserte en eau potable en milieu rural

Définition

C'est le rapport entre la population supposée desservie en eau potable et la population totale. Il donne la proportion de la population desservie en eau potable parmi les personnes qui sont dans le besoin.

En milieu rural, la norme de desserte était un Equivalent Point d'Eau (EPE) pour 250 habitants. Cette considération présentait plusieurs insuffisances :

- une surestimation des populations desservies dans les localités de moins de 250 habitants desservies (souvent 50 personnes, voire moins). Du coup, on arrivait à des taux de desserte par commune de plus de 100%, même s'il reste encore beaucoup de localités dans la commune parfois de taille importante, qui n'ont aucun point d'eau ;
- l'estimation par cette approche entraînait l'inclusion d'une bonne partie de la population urbaine dans la population rurale ;
- le niveau administratif n'est pas pris en compte dans le calcul de la population desservie (on ne sent pas les inégalités dans la desserte au niveau communal, arrondissement, village ou localité). Autrement dit le traitement ne se fait pas au cas par cas ;
- la prise en compte des ouvrages en situation particulière (points d'eau se trouvant dans les écoles et centres de santé) introduisait des biais dans le calcul du taux de desserte en milieu rural puisqu'ils ne desservent que des structures précises.

Pour corriger cet état de chose, une nouvelle méthode de calcul est adoptée. D'après cette nouvelle méthode, le taux de desserte en eau potable en milieu rural s'obtient rapportant à la population de la division, la population desservie de la division. Ceci appelle les observations ci-après :

- la base de calcul du taux de desserte est désormais la localité ;
- les points d'eau en situation particulière ne contribuent pas à la desserte ;
- les points d'eau à considérer dans le calcul du taux de desserte sont le FPM, PM, BF et les branchements de la SONEB ;
- la population cible de la DG-EAU est la population de la zone rurale du Bénin selon l'INSAE ;
- les points d'eau d'une localité ne desservent que la population de cette localité.

Mode de calcul

TAUX DE DESSERTE = $\frac{\text{POPULATION DESSERVIE}}{\text{POPULATION TOTALE}}$ d'une localité, village, commune, département ou du Bénin.

TAUX DE DESSERTE LOCALITE = $\frac{\text{MIN} [\text{pop.tot.localité} ; (\text{a-b}) * 250 + \text{c} * 12]}{\text{pop.tot.localité}}$

TAUX DE DESSERTE VILLAGE = $\frac{\sum (\text{MIN} [\text{pop.tot.localité} ; (\text{a-b}) * 250 + \text{c} * 12])}{\text{pop.tot.village}}$

Idem pour taux niveau arrondissement et niveau commune

[Population desservie au niveau localité] = MIN (Population localité, [nombre EPE dans la localité]*250)

Taux de desserte Village = SOMME ([population desservie au niveau localité]) / SOMME ([population localité]) pour toutes les localités du Village

Taux de desserte Commune = SOMME ([population desservie au niveau localité]) / SOMME ([population localité]) pour toutes les localités de la Commune

Taux de desserte Département = SOMME ([population desservie au niveau localité]) / SOMME ([population localité]) pour toutes les localités du Département.

Il peut y avoir des cas où deux localités sont très proches l'une de l'autre, dans ce cas leurs EPE respectifs pourraient effectivement se compenser si globalement la distance des habitations des 2 localités aux points d'eau est inférieure à la norme nationale.

Dans ces formules :

- **a** représente le nombre d'Equivalents Points d'Eau fonctionnels (non déclassés et non en panne)
- **b** nombre d'Equivalents Points d'Eau en situation de doublon dans la localité à ne pas prendre en compte (situation particulière de la DG-Eau et autres)
- **c** le nombre de branchement SONEB (en situation particulière dans la localité rurale)

Source de données

Direction Générale de l'Eau – Société Nationale des Eaux du Bénin

Périodicité

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et commune

Interprétations possibles

Le taux de desserte en eau potable en milieu rural rend compte de l'offre d'eau potable du milieu rural. Un taux de desserte en eau potable dépassant les 90% indique la capacité des

installations disponibles à satisfaire les besoins en eau de la population concernée. Mais cela ne signifie pas que toute la population sensée utiliser ces installations les utilisent effectivement.

Difficultés et solutions conseillées

Il n'existe pas de passerelle entre le taux d'accès et le taux de desserte à l'eau potable. Un groupe de travail composé des cadres de l'INSAE et de la DG-Eau pourra être mis place pour réfléchir à la question.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	45,8%	55,2%	70,4%	98,7%

NB : Le Gouvernement, à travers son programme d'actions du 2016-2021 ambitionne l'accès universel à l'eau potable à l'horizon 2021 tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Par ailleurs, en milieu rural, les efforts seront déployés pour raccorder les ménages ruraux au système d'adduction d'eau villageoise à travers des branchements particuliers. L'objectif est d'atteindre 50% des ménages ruraux à fin 2030.

Ainsi, le taux de desserte est projeté à 100% à l'horizon 2021. Sur cette base Les valeurs cibles indiquées pour l'année 2020 pourraient connaître de modifications sur la base des planifications en cours dans le secteur de l'eau.



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Indicateur 6.2.1: Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

Définition

C'est le pourcentage de la population qui utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.

Mode de calcul

$$I_{621} = \frac{n_i}{N} \times 100$$

Avec :

I_{621} : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

n_i : L'effectif de la population qui utilise des services d'assainissement gérés en toute sécurité

N : L'effectif total de la population

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV, EDS ou MICS réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

L'indicateur mesure l'accès de la population aux infrastructures sanitaires notamment aux dispositifs pour se laver les mains avec l'eau et du savoir. Une hausse de la valeur de l'indicateur est le signe que des infrastructures satisfaisantes d'assainissement de base sont de plus en plus utilisées par la population. Le manque d'accès à une infrastructure d'assainissement de base peut être source de plusieurs maladies pour les populations.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cible 6.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

Indicateur 6.4.1 : Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau

Définition

La variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau peut être définie comme la différence sur une période donnée de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau. L'efficacité de la productivité de l'eau quant à elle, peut être définie comme une mesure de l'efficacité du processus physiologique de production de biomasse et de formation de rendement des cultures, liée à leur consommation réelle en eau. Ainsi, un consensus semble se dégager en faveur de la considération de l'efficacité d'application de l'eau (Ea) comme le rapport de l'évapotranspiration réelle à l'eau appliquée à la parcelle et de la productivité de l'eau comme le rapport du rendement à l'évapotranspiration réelle.

Mode de calcul

Le mode de calcul présenté ici est celui de l'efficacité d'utilisation de l'eau car l'efficacité d'utilisation de l'eau (EUE) est un paramètre clé pour déterminer l'efficacité avec laquelle le

secteur agricole utilise l'eau. L'efficacité d'utilisation de l'eau (EUE en kg·m⁻³) est généralement obtenue par la formule ci-dessous :

$$I641 = \frac{\text{production (Kg)}}{\text{eau appliquée ou disponible en m}^3}$$

Avec :

I641 : l'efficacité d'utilisation de l'eau (EUE)

Eau appliquée ou eau disponible : généralement considéré comme l'eau d'irrigation majorée des eaux de pluie. L'eau appliquée dans cette logique correspond à la quantité d'eau brute disponible à la parcelle ou au champ. De cette eau, une portion indéterminée équivalant à l'évapotranspiration réelle de la culture (ETR) est utilisée pour la production de biomasse par la plante.

Cette notion prend en compte la nécessité de maximiser la production par unité d'eau disponible dans un contexte de demande alimentaire croissante et de ressources en eau limitées (Molden et al., 2010).

Collecte et sources des données

Aucune source de données n'est disponible.

Périodicité des mesures

Non déterminée.

Niveau de désagrégation

National.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau. Il est utile pour rendre compte du niveau d'utilisation optimale des ressources en eau.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune source de données n'est disponible pour renseigner cet indicateur.

Indicateur 6.4.2: Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles

Définition

On parle de pénurie d'eau ou stress hydrique quand la demande en eau dépasse les ressources disponibles. Le stress hydrique se définit donc comme une insuffisance d'eau de qualité satisfaisante, pour pouvoir répondre aux besoins humains et environnementaux.

Collecte et sources des données

Aucune source de données n'est disponible.

Périodicité des mesures

Non déterminée.

Niveau de désagrégation

National.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de faire le suivi de l'évolution des ressources en eau douce disponibles. C'est un indicateur d'état des ressources en eau douce utile pour les actions de viabilité des ressources.

Difficultés et solutions conseillées

Les données de suivi disponibles ne permettent pas à la DG Eau d'apprécier le niveau de stress hydrique. Les statistiques liées aux différents usages de l'eau ne sont disponibles. Il faut mettre en place un dispositif de suivi et de collecte de données régulier sur tous types les ouvrages d'eau, les barrages les plans d'eau et les données sur les divers usages



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cible 6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

Indicateur 6.5.1 : Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)

Définition

C'est un indicateur qui permet d'apprécier le niveau de mise en œuvre de la GIRE.

Mode de calcul

Collecte et sources des données

Les données nécessaires pour évaluer cet indicateur sont disponibles à la Direction Générale de l'Eau.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Nationale

Interprétations possibles

L'indicateur permet de mesurer le niveau d'application et de mise en œuvre des actions de la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux. Il est utile pour le suivi et l'évaluation des actions programmées

Difficultés et solutions conseillées

L'indicateur « degré de mise en œuvre de la GIRE » est un indicateur composite dont la mesure nécessite la définition de sous-indicateurs permettant d'évaluer les différents domaines de mise en œuvre de la GIRE (cadre juridique, cadre institutionnel, cadre réglementaire, exécution des projets GIRE).

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	35%	60%	80%	100%



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

Indicateur 7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité

Définition

La proportion de la population ayant accès à l'électricité est le pourcentage de la population qui utilise l'électricité provenant de l'une des sources suivantes : courant SBEE, Groupe électrogène et l'énergie solaire.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant à la population totale le nombre de personnes qui utilisent de l'électricité. Lorsqu'il s'agit des enquêtes auprès des ménages, on suppose que tous les membres du ménage ont accès ou non. Ce qui milite pour la pondération⁵ des données de ménage par le nombre de personnes vivant dans les ménages.

$$I7.1.1 = \frac{100}{N} \sum_h w_h \mathbb{I}_h$$

avec :

I7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité

h : un indice générique désignant un ménage dans la population totale de ménages

w_h : nombre de personnes dans le ménage h

\mathbb{I}_h : Une variable indicatrice égale à 1 si le ménage a accès à l'électricité et 0 sinon

$N = \sum_h w_h$: La taille de la population totale

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV, EDS ou MICS réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

⁵ Dans le cas des données individuelles, la pondération se confond à l'unité.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

Le taux de couverture national permet d'apprécier la couverture du pays en électricité. Il traduit l'effort fourni par les autorités pour mettre l'électricité au service des localités du pays et de permettre aux acteurs socio-économiques (ménages, centres de santé, les écoles, autres infrastructures sociocommunautaires, les NTIC, les PME, etc.) d'y avoir accès dans la conduite de leurs activités.

En effet, quelle que soit sa source, l'électricité est importante pour faciliter les activités productives, aussi bien à domicile que sur le marché, pour permettre la fourniture de services énergétiques et cibles compatibles avec les ODD de services sociaux tels que l'éducation, les soins médicaux et des administrations publiques qui fonctionnent, et pour fournir de l'éclairage dans les habitations. Les systèmes d'information et de communication modernes existent grâce à elle et elle permet au secteur public de fonctionner, ainsi qu'au secteur privé de réaliser des activités à valeur ajoutée participant à l'économie.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	38,8%	40,78%	42,86%	45,05%

7.1.2: Taux d'électrification

Définition

Le taux d'électrification correspond au pourcentage de la population effectivement raccordée au réseau conventionnel d'électricité par rapport à la population totale.

Mode de calcul

La Direction Générale de l'Énergie (DGE) calcule cet indicateur en rapportant à la population totale, la population raccordée au réseau conventionnel d'électricité. La population raccordée est obtenue à partir du nombre d'abonnés raccordés au réseau Basse Tension de la SBEE et de la taille moyenne des ménages communiquée par l'INSAE. Le taux d'électrification se calcule aussi bien au plan national qu'en milieu rural et urbain.

$$I7.7.2 = \left(\frac{N \times \bar{n}}{P} \right) \times 100$$

avec :

I7.7.2: Taux d'électrification

N : Nombre d'abonnés Basse Tension

\bar{n} : Taille Ménages P : Population totale

Collecte et sources des données

Les données sont disponibles auprès de la DGE/MEEM.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département, commune et milieu de résidence.

Interprétations possibles

Le taux d'électrification permet d'apprécier le niveau d'accès des ménages à l'électricité tant au plan national, en milieu urbain que rural. Les services énergétiques ont un impact direct sur la pauvreté monétaire et d'autres dimensions de la pauvreté, telles que l'inégalité entre les sexes, la mauvaise santé, le manque d'éducation ou l'accès insuffisant aux services d'infrastructure.

L'électricité joue un rôle crucial dans la fourniture de services sociaux de base, dont l'éducation et la santé, où le manque d'énergie constitue souvent un obstacle à la stérilisation, à la désalinisation, à l'approvisionnement en eau et à sa purification, à l'assainissement et l'hygiène, ainsi qu'à la réfrigération des médicaments essentiels. L'électricité peut également faire tourner des machines qui viennent en appui aux opportunités génératrices de revenus, par exemple pour le pompage de l'eau dans l'agriculture, la transformation des aliments, la fabrication de vêtements et les industries légères.

En milieu rural, l'absence de services énergétiques modernes peut décourager les travailleurs qualifiés (tels que les enseignants, médecins, infirmières et agents de vulgarisation) de s'installer dans ces zones, ce qui limite encore davantage les services et les opportunités offerts aux populations locales. De même, le manque de services modernes décourage le retour de ceux qui ont quitté les zones rurales pour s'installer ailleurs, et réussi à améliorer leur sort.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	33,18%	41,7%	52,8%	63,9%

7.1.3: Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson

La plupart des ménages les plus démunis au Bénin utilisent des feux de bois, du charbon et d'autres biomasses pour cuisiner au quotidien. L'utilisation de ces combustibles a un effet sur l'environnement et la santé de la population. Des combustibles de cuisson et cuisinières efficaces, modernes et abordables sont nécessaires pour réduire la pollution de l'air intérieure. Une façon d'atténuer les effets négatifs de ces combustibles de cuisson est d'introduire l'utilisation de technologies propres pour la cuisson.

L'utilisation des technologies propres pour la cuisson renvoie à deux aspects : l'utilisation de combustibles modernes pour la cuisson et l'utilisation de méthodes propres pour la cuisson (foyers améliorés).

Les combustibles collectés dans les enquêtes auprès des ménages sont :

ÉLECTRICITÉ
GAZ PROPANE LIQUÉFIÉ (GPL)
GAZ NATUREL
BIOGAZ
KEROSÈNE
CHARBON, LIGNITE
CHARBON DE BOIS
BOIS
PAILLE/BRANCHAGES/HERBES
RÉSIDUS AGRICOLES
BOUSE

Les combustibles qui peuvent être classés par les modernes sont : Electricité, Gaz Propane Liquéfié (GPL), Gaz naturel, kérosène (Pétrole lampant) et Biogaz.

Les méthodes propres pour la cuisson sont les foyers améliorés qui permettent de réduire la consommation en bois de chauffe ou en charbon, ainsi que la production de la fumée. Ce qui améliore la santé des femmes et des enfants, les plus touchés.

Ainsi, un ménage utilisant des technologies propres pour la cuisson est un ménage qui utilise un combustible moderne (Electricité, Gaz Propane Liquéfié, Gaz naturel, kérosène et Biogaz) ou qui utilise une technologie propre pour la cuisson même si elle est associée à un combustible traditionnel.

Définition

La proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson est le pourcentage de la population qui utilise des technologies propres pour la cuisson.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant à la population totale le nombre de personnes qui utilisent des technologies propres pour la cuisson.

$$I7.1.3 = \frac{N}{P} \times 100$$

avec :

I7.1.3 : Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson

N : Nombre de personnes qui utilisent des technologies propres pour la cuisson

P: Population totale

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV, EDS ou MICS réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'apprécier le niveau d'accès des populations à des combustibles modernes qui constituent des sources d'énergies alternatives au bois-énergie afin de contribuer à la réduction de la pression sur les ressources forestières du pays.

En effet, l'accès durable, fiable et peu coûteux aux combustibles domestiques permettra de faciliter la satisfaction des besoins énergétiques les plus élémentaires des populations démunies. Les ménages qui cuisinent avec des combustibles solides traditionnels extraits de la biomasse, peuvent bénéficier de l'adoption, au moins partielle, de combustibles propres de différentes manières. Bien que les mécanismes ne soient pas encore totalement compris et quantifiés, il a été largement démontré que ce changement a des résultats positifs pour plusieurs OMD. Les multiples avantages à court et long terme des combustibles domestiques modernes pour la santé, la productivité, l'agriculture, l'environnement et le bien-être des femmes semblent indiquer qu'un développement rapide des systèmes de distribution de ces combustibles devrait occuper une place importante dans la stratégie de réalisation des ODD. La quantité annuelle d'énergie requise pour la cuisson varie selon le type d'aliments, de combustibles et de fourneaux utilisés, et les habitudes culinaires des ménages. Plus de 80 % de la chaleur générée lors de la cuisson au bois sur un foyer traditionnel à trois pierres ne va pas « dans la marmite », contre quasiment la moitié lorsqu'on utilise le pétrole lampant et le GPL, ce qui double le rendement de cuisson par unité d'énergie consommée.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 7.1.4 : Proportion de la population utilisant principalement des carburants et propres pour l'éclairage

Définition

La proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage est le pourcentage de la population qui utilise des carburants propres pour l'éclairage.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant à la population totale le nombre de personnes qui utilisent des carburants propres pour l'éclairage.

$$I7.1.3 = \frac{N}{P} \times 100$$

avec :

I7.1.3 : Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage (SBEE, Solaire, Groupe électrogène)
N : Nombre de personnes qui utilisent des carburants propres pour l'éclairage (SBEE, Solaire, Groupe électrogène)

P : Population totale

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV, EDS ou MICS réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

Cet indicateur rend compte de l'utilisation progressive des carburants propres au détriment des carburants fossiles pour la cuisson. Un niveau élevé de l'indicateur traduit une baisse de la pression humaine sur les ressources de la nature.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

Indicateur 8.2.1: Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi Définition

Le taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi est le rapport entre la variation du PIB réel par personne occupée entre deux dates et sa valeur à l'origine.

Mode de calcul

L'indicateur n'est pas calculé habituellement par l'INSAE mais les données nécessaires à son calcul sont disponibles. Dans un premier temps le PIB réel par personne occupée est obtenu en rapportant le PIB à prix constants à l'effectif de la population occupée. Ce calcul est effectué pour chacune des dates entre lesquelles l'on veut déterminer l'accroissement.

$$I8.2.1 = \frac{\frac{PIB_t - PIB_{t-1}}{N_t - N_{t-1}}}{\frac{PIB_{t-1}}{N_{t-1}}} \times 100$$

avec :

I8.2.1: le taux de croissance du PIB par personne occupée

PIB_t la valeur du PIB de l'année t à prix constants

N_t l'effectif de la population occupée à l'année t

Collecte et sources des données

Le PIB est une donnée produite par le service des comptes nationaux de l'INSAE chaque année. L'effectif de la population occupée est obtenu à partir d'une enquête sur l'emploi au niveau national ou à partir d'un recensement général de la population. EMICoV inclut un module emploi et peut donc fournir cette donnée. Deux sources de données sont donc nécessaires pour cet indicateur, les données des comptes nationaux et celles de l'enquête emploi, toutes deux disponibles à l'INSAE.

Périodicité des mesures

Les données du PIB sont disponibles chaque année. Ce qui n'est pas toujours le cas pour les données d'EMICoV.

Niveau de désagrégation

Nationale.

Interprétations possibles

Le taux de croissance du PIB par personne occupée rend compte de l'accroissement de la productivité de la main d'œuvre par actif occupé. Il mesure la contribution de la population pourvu d'emploi à la création de la valeur ajoutée et reflète le niveau de l'activité économique et son accroissement.

Difficultés et solutions conseillées

Les enquêtes emploi ne sont pas systématiquement réalisées chaque année mais moyennant des hypothèses sur l'évolution de l'emploi, des estimations plus ou moins fiables peuvent être réalisées.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	17,5%			

Indicateur 8.2.2: Ressources propres de la commune par habitant

Définition

Les ressources propres sont les moyens purs de la commune par habitant qui leur assurent une certaine indépendance et leur permettent de s'engager dans un processus de développement autonome.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapport le montant des recettes propres de la commune à la population de cette commune.

$$\frac{\text{Montant des recettes propres}}{\text{Population de la commune}}$$

Collecte et sources des données

La source de collecte des données est administrative. La structure responsable est la DPP/MDGL.

Périodicité des mesures

Chaque année.

Niveau de désagrégation

Nationale, départemental et communal.

Interprétations possibles

Cet indicateur rend compte des efforts faits par les communes dans le chemin de l'autonomisation.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

Indicateur 8.3.1 : Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles

Définition

Le pourcentage de l'emploi informel dans l'emploi total dans les secteurs non agricoles

Mode de calcul

$$I831 = \frac{PAO_{Non\ agricole}^{Informel}}{PAO_{Non\ agricole}}$$

Avec :

$I831$: Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles

$PAO_{Non\ agricole}^{Informel}$: Nombre d'emplois informels dans les secteurs non agricoles

$PAO_{Non\ agricole}$: Nombre d'emplois dans les secteurs non agricoles

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

Cet indicateur montre l'importance de l'emploi informel dans le secteur non agricole. Il rend compte du degré de formalisation des emplois dans l'économie et permet d'avoir une idée sur l'accès de la population à la sécurité sociale et à la retraite. Il met en exergue les pertes économiques de l'Etat en termes d'impôts sur le salaire.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

8.3.2: Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier

Définition

C'est le pourcentage des jeunes de 15 – 29 ans employeurs et employés avec un contrat écrit ou oral dont la durée est supérieur ou égal à 12 mois.

Mode de calcul

Cet indicateur se calcule en rapport à la population des 15 – 29 ans occupés, l'effectif des jeunes de 15 – 29 ans employeurs et employés avec un contrat écrit ou oral dont la durée est supérieur ou égal à 12 mois.

$$I8.3.2 = \frac{P0}{P} \times 100$$

avec :

$I8.3.2$: pourcentage des jeunes de 15 – 29 ans occupés par un travail régulier

$P0$: l'effectif des jeunes de 15 – 29 ans employeurs et employés avec un contrat écrit ou oral dont la durée est supérieur ou égal à 12 mois

P : population des 15 – 29 ans occupés

Collecte et sources des données

Les données sont obtenues à partir des enquêtes emplois réalisées par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque deux ans.

Niveau de désagrégation

Département, commune et sexe.

Interprétations possibles

Cet indicateur met en exergue le fait que les jeunes soient occupés par un emploi régulier dans un environnement marqué par le chômage, la précarité de l'emploi et le sous-emploi.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (ETVA, 2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	6,5%			



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Indicateur 8.5.1 : Rémunération horaire moyenne des salariés

Définition

La moyenne du coût de travail pendant une heure d'un travailleur salarié

Mode de calcul

$$I851 = \frac{\sum_{i=1}^{N_{sal}} CH_i}{N_{sal}}$$

Avec :

$I851$: Rémunération horaire moyenne des salariés

CH_i : Coût horaire de travail d'un salarié

N_{sal} : Nombre de salarié

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

Niveau de désagrégation

Département, profession, type d'handicap et sexe.

Interprétations possibles

Cet indicateur rend compte du coût moyen horaire de la main d'œuvre salarié.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 8.5.2 : Taux de chômage

Définition

Le pourcentage de la population active qui est dépourvu d'un emploi, à la recherche active d'un emploi et disponible pour travailler dans un délai de 15 jours

Mode de calcul

$$I852 = \frac{n}{PA}$$

Avec :

$I852$: Taux de chômage

n : Nombre de chômeurs

PA : Effectif de la population active

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

Niveau de désagrégation

Département, type d'handicap, Age et sexe.

Interprétations possibles

Il permet de mesurer la proportion des individus sans emploi, à la recherche d'emploi et disponible pour travailler. C'est une mesure du dysfonctionnement sur le marché du travail et reflète la non utilisation de la main d'œuvre pour la création de la valeur ajoutée.

Difficultés et solutions conseillées

Le niveau de l'indicateur est bas au Bénin, il est conseillé de l'analyser avec le taux de sous-emploi.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	2,3%	1,88%	1,54%	1,26%

Indicateur 8.5.3: Taux de sous-emploi visible

Définition

Le taux de sous emploi visible est le pourcentage de la population occupée dont le temps de travail est inférieur à quarante (40) heures par semaine et qui souhaitent travailler plus.

Mode de calcul

Cet indicateur se calcule en rapportant à la population active occupée, l'effectif de la population occupée dont le temps de travail est inférieur à quarante (40) heures par semaine et qui souhaitent travailler.

$$I8.5.3 = \frac{n}{PAO} \times 100$$

avec :

I8.5.3: Taux de sous emploi visible

n : effectif de la population occupée dont le temps de travail est inférieur à quarante (40) heures par semaine et qui souhaitent travailler

PAO: population active occupée.

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque trois ans.

Niveau de désagrégation

Département, commune, milieu de résidence, profession et sexe.

Interprétations possibles

C'est une mesure du nombre d'heure de travail insuffisant. Il reflète l'existence dans l'économie d'une main d'œuvre sous utilisée pour la production de biens et services et donc une durée de temps de travail inadéquat.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	39%	48,75%	60,94%	76,17%



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cible 8.9: D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

Indicateur 8.9.1 : PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total

Définition

Le pourcentage de la valeur ajoutée créée par les unités de production dans le secteur du tourisme par rapport à la valeur ajoutée totale.

Mode de calcul

$$I891a = \frac{\sum_{i=1}^{N^{Tourisme}} VA_i^{Tourisme}}{\sum_{i=1}^N VA_i}$$

Avec :

$I891a$: Proportion du PIB tiré du tourisme sur le PIB total

$\sum_{i=1}^{N^{Tourisme}} VA_i^{Tourisme}$: Somme de la valeur ajoutée des unités de production du secteur tourisme

$\sum_{i=1}^N VA_i$: Somme de la valeur ajoutée des unités de production du pays

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est l'INSAE et la Direction du Tourisme du Ministère du Tourisme. En fonction de la nomenclature actuelle de la comptabilité nationale, le calcul de cet indicateur nécessitera des enquêtes spécifiques en vue de la détermination des coefficients de correction.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Cet indicateur peut être disponible au niveau national seulement.

Interprétations possibles

Il mesure la valeur ajoutée créée par le secteur du tourisme dans la valeur ajoutée totale créée dans l'économie. Il reflète le dynamisme du secteur du tourisme dans l'économie.

Difficultés et solutions conseillées

- le tourisme n'existe pas en tant que branche d'activité dans la nomenclature actuelle de la comptabilité nationale ; ce qui ne permet pas d'identifier directement la valeur ajoutée de toutes les unités de production du secteur tourisme ;
- le calcul de cet indicateur nécessitera des enquêtes spécifiques en vue de la détermination des coefficients de correction.

Indicateur 8.9.2 : Taux de croissance PIB directement tiré du tourisme

Définition

Le rapport entre la variation du PIB tiré directement du tourisme entre deux dates t et t-1 et sa valeur à la date t-1.

Mode de calcul

$$I891b = \frac{PIB_t - PIB_{t-1}}{PIB_{t-1}}$$

Avec :

$I821b$: Taux de croissance du PIB tiré du tourisme

PIB_t : La valeur du PIB tiré du tourisme de l'année t à prix constants

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est l'INSAE et la Direction du Tourisme du Ministère du Tourisme. En fonction de la nomenclature actuelle de la comptabilité nationale, le calcul de cet indicateur nécessitera des enquêtes spécifiques en vue de la détermination des coefficients de correction.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Cet indicateur peut être disponible au niveau national seulement.

Interprétations possibles

Il mesure l'accroissement de la valeur ajoutée créée par le secteur du tourisme. Il reflète le dynamisme du secteur du tourisme dans l'économie.

Difficultés et solutions conseillées

- le tourisme n'existe pas en tant que branche d'activité dans la nomenclature actuelle de la comptabilité nationale ; ce qui ne permet pas d'identifier directement la valeur ajoutée de toutes les unités de production du secteur tourisme ;
- le calcul de cet indicateur nécessitera des enquêtes spécifiques en vue de la détermination des coefficients de correction.

Indicateur 8.9.3 : Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois

Un individu travail dans les secteurs du tourisme si sa branche d'activité contribue à la promotion du secteur du tourisme. On peut penser à certaines activités de restauration, de fabrication d'objets d'art, d'hôtellerie, agence de voyage, transport, etc.

Selon les termes de la définition internationale du tourisme formulée par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), le tourisme comprend « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ». Cette définition est doublement extensive.

En premier lieu, est considéré comme touriste tout « visiteur » qui passe la nuit. Par conséquent le terme visiteur est le concept de base de l'ensemble du système des statistiques du tourisme ». Sont considérés comme des « touristes », les visiteurs qui passent au moins une nuit dans un moyen

d'hébergement collectif ou privé dans le lieu visité. A contrario, sont considérés comme « visiteurs de la journée » ou « excursionnistes », les visiteurs qui ne passent pas la nuit dans un moyen d'hébergement collectif ou privé dans le lieu visité.

En second lieu, les motifs de la « visite » sont appréciés de manière très large. Ces motifs peuvent être de nature très différente :

- loisirs, détente et vacances,
- visites à des parents et amis,
- santé (thermalisme, thalassothérapie),
- affaires et motifs professionnels,
- missions ou réunions diverses,
- autres (pèlerinage, manifestations sportives, voyages scolaires...).

Au regard de l'exercice consistant à délimiter le secteur du tourisme à partir des branches professionnelles, cette définition extensive a deux conséquences. Elle conduit tout d'abord à recenser de manière très large les branches professionnelles susceptibles d'entrer dans le champ de la définition internationale du tourisme. On peut regrouper les branches professionnelles autour de cinq pôles :

- organisation de voyages et réception de touristes,
- hébergement,
- restauration,
- transports,
- loisirs.

Ces cinq pôles peuvent être regroupés en deux sous-ensembles:

Les branches dont l'activité principale relève du tourisme :

- organisation de voyages et réception de touristes,
- hébergement.

Les branches dont une part de l'activité relève du tourisme :

- restauration,
- transports,
- loisirs.

Structuration du secteur du tourisme à partir des branches professionnelles

Branches dont l'activité principale relève du tourisme :

1. Organisation de voyages et réception de touristes
 - Organismes de tourisme
 - Agences de voyage
 - Guides accompagnateurs
 - Guides interprètes
2. Hébergement
 - Tourisme social et familial
 - Hôtels, cafés, restaurant (HCR), pour la partie hôtellerie
 - Hôtellerie de plein air
 - Immobilier, pour la partie résidences de tourisme

Branches dont une part de l'activité relève du tourisme :

3. Restauration
 - Hôtels, cafés, restaurants (HCR), pour la partie restauration
 - Restauration rapide
 - Restaurants : chaînes
 - Cafétérias
4. Transports

- Transport aérien : personnel au sol
- Transport aérien : personnel naviguant
- Transport routier
- Transports publics urbains : réseaux de voyageurs
- Bénin taxi, Soft taxi, africab ou Taxi dans les hôtels
- Services de l'automobile, pour la partie location de véhicules
- 5. Loisirs
 - Espaces de loisirs, d'attraction et culturels
 - Zoos
 - Casinos
 - Animation
 - Sport
 - Centres équestres
 - Téléphériques
 - Navigation de plaisance
 - Ports de plaisance
 - Thermalisme
 - Entreprises artistiques et culturelles
 - Entreprises de spectacle

Un emploi dans les secteurs du tourisme est un emploi dans l'une des branches ci-dessus.

Définition

Le pourcentage d'emplois dans le secteur du tourisme dans l'emploi total.

Mode de calcul

$$I892a = \frac{n_{Tourisme}}{N_{Total}}$$

Avec :

$I892a$: Proportion d'emplois dans les secteurs du tourisme

$n_{Tourisme}$: Nombre d'emplois créés dans les secteurs du tourisme

N_{Total} : Nombre d'emplois total

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des données de l'enquête EMICoV et des sources administratives. La structure responsable est l'INSAE et le Ministère en charge du Tourisme.

Périodicité des mesures

Chaque trois ans.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

Il mesure le poids des emplois dans le secteur du tourisme par rapport à l'emploi total disponible dans le pays et donne un reflet de la contribution du secteur du tourisme dans la création de l'emploi.

Difficultés et solutions conseillées

Le niveau de désagrégation des nomenclatures d'activité et de profession ne permet pas souvent d'avoir les activités prévues dans la liste. Par exemple, Bénin Taxi : dans la nomenclature il y a la branche « conducteur de taxi ». Il faudra faire la différence entre les transports en commun de taxi et Bénin taxi.

Indicateur 8.9.4: Taux de croissance des emplois

Définition

Le rapport entre la variation du nombre d'emplois créés dans les secteurs du tourisme entre deux dates t et t-1 et sa valeur à la date t-1.

Mode de calcul

$$I892b = \frac{n_t^{Tourisme} - n_{t-1}^{Tourisme}}{n_{t-1}^{Tourisme}}$$

Avec :

$I892b$: Taux de croissance du nombre d'emplois créés dans les secteurs du tourisme

$n_t^{Tourisme}$: Nombre d'emplois créés dans les secteurs du tourisme à l'année t

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des données de l'enquête EMICoV et des sources administratives. La structure responsable est l'INSAE et le Ministère en charge du Tourisme.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

Apprécie le dynamisme du secteur du tourisme à créer des emplois.

Difficultés et solutions conseillées

Le niveau de désagrégation des nomenclatures d'activité et de profession ne permet pas souvent d'avoir les activités prévues dans la liste. Par exemple, Bénin Taxi : dans la nomenclature il y a la branche « conducteur de taxi ». Il faudra faire la différence entre les transports en commun de taxi et Bénin taxi.

Indicateur 8.9.5: Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques

Définition

Le taux de croissance du nombre d'arrivées touristiques est le rapport en pourcentage entre la variation du nombre d'arrivées touristiques entre deux dates t et t-1 et sa valeur à la date t-1.

Mode de calcul

$$I8.9.5 = \frac{NAT_t - NAT_{t-1}}{NAT_{t-1}} \times 100$$

avec :

I8.9.5 : taux de croissance du nombre d'arrivées touristiques

NAT_t : nombre d'arrivées touristiques à la date t

NAT_{t-1} : nombre d'arrivées touristiques à la date t-1

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP du Ministère en charge du Tourisme.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

National

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	0,54%	10%	15%	20%

Indicateur 8.9.6: Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat

Définition

C'est la part du budget national consacré au secteur du tourisme.

Mode de calcul

C'est le rapport en pourcentage entre le montant du budget accordé au secteur tourisme et le montant du budget national.

$$I8.9.6 = \frac{BT}{BN} \times 100$$

avec :

I8.9.6: Part du budget du tourisme dans le budget général de l'Etat

BT : Budget du tourisme

BN: Budget national.

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP du Ministère en charge du Tourisme.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

National.

Interprétations possibles

Cet indicateur montre l'effort du gouvernement pour accompagner le développement du tourisme et la volonté de faire du tourisme un moteur de croissance et de création d'emplois.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	0,13%			



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

Indicateur 9.1.1 : Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année.

Définition

C'est le pourcentage de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année

Mode de calcul

Cet indicateur se calcule en rapportant à la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année ou non, la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année.

$$I9.1.1 = \frac{P}{P} \times 100$$

avec : **I9.1.1** : Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année

p : population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année

P : population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année ou non

Collecte et sources des données.

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives et d'une enquête. La structure responsable est la DPP/Ministère des Infrastructures et des transports. Les structures impliquées sont l'INSAE et la Direction Générale des Infrastructures du MIT.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

Ce pourcentage traduit les efforts en entretien des routes et pistes rurales.

Difficultés et solutions conseillées

L'INSAE n'a jamais réalisé des projections de population jusqu'au niveau des villages et quartiers de ville. Il serait difficile de disposition des projections fiables jusqu'au niveau des villages. Les données du RGPH-4 pourront être utilisées et des mécanismes d'ajustement des effectifs de population seront envisagés chaque cinq ans.

Indicateur 9.1.2: *Indice d'état du réseau routier*

Définition

C'est le pourcentage du linéaire du réseau routier classé ou non en bon et passable état par rapport au linéaire total du réseau routier

Mode de calcul

Cet indicateur se calcule en rapportant le linéaire du réseau routier praticable au linéaire total du réseau.

$$I9.1.2 = \frac{l}{L} \times 100$$

l : Linéaire du réseau routier classé ou non praticable sur l'étendue du territoire

L : linéaire total du réseau routier

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives et d'une enquête. Les structures responsables sont la Direction Générale des Infrastructures du MIT et la DPP/Ministère des Infrastructures et des transports.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

Cet indicateur, permet d'apprécier le niveau de service du réseau routier. Il contribue également à l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures sociocommunitaires.

Difficultés et solutions conseillées

Actuellement, il est calculé par rapport au réseau routier classé. Il faudrait l'étendre à tout le réseau routier en mettant à disposition les moyens adéquats.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur (%)	73	75	80	85

Indicateur 9.1.3: Trafic fret ferroviaire

Définition

C'est le tonnage total de marchandises transportées par voies ferroviaires en une année.

Mode de calcul

Cet indicateur se calcule en faisant le cumul des tonnages des marchandises transportés par voies ferroviaires en une année.

$$I9.1.3 = \sum_i t_i$$

Avec t_i le tonnage de marchandises par voyage de train

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la Direction des Transports Terrestres/Ministère des Infrastructures et des transports.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

Le fret marchandise transporté par voie ferroviaire. Il traduit l'utilisation de ce mode de transport par les usagers.

Difficultés et solutions conseillées

Actuellement, le contrat avec BENIRAIL est suspendu. Cette information ne peut être fournie que si le conflit est réglé.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	36 677 TONNE	50 000 TONNE	65 000 TONNE	75 000 TONNE

Indicateur 9.1.4 : Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin

Définition

Ce sont les passagers au départ des aéroports du Bénin sur les vols commerciaux et divers.

Mode de calcul

Cumul du nombre de passagers embarqués au départ des aéroports du Bénin par toutes les compagnies desservant lesdits aéroports.

$$I9.1.4. = \sum_i n_i$$

avec :

I9.1.4.: Trafic passagers départ

n_i : nombre de passagers embarqués au départ des aéroports du Bénin par toutes les compagnies y opérant.

Collecte et sources des données.

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. Les structures responsables sont l'ANAC et la DPP du Ministère des Infrastructures et des transports.

Périodicité des mesures

Par aéroport.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

Cet indicateur, permet d'apprécier le trafic origine Bénin vers l'extérieur et donne une idée de l'utilisation du mode de transport aérien aussi bien par les Béninois que par d'autres nationalités.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	260 555	287 668	317 608	359 345

Indicateur 9.1.5 : Trafic fret aérien

Définition

C'est la quantité de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée.

Mode de calcul

Cumul du tonnage de marchandises transportées au départ et à l'arrivée des aéroports du Bénin par toutes les compagnies desservant ledit aéroport mensuellement puis par annuellement

$$I9.1.5 = \sum_i MT_i$$

avec :

I9.1.5: Trafic fret

MT_i : Quantité de marchandises transportées au départ et à l'arrivée des aéroports du Bénin (en tonne)

Collecte et sources des données.

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. Les structures responsables sont l'ANAC et la DPP du Ministère des Infrastructures et des Transports.

Périodicité des mesures

Mensuelle ou Annuelle.

Niveau de désagrégation

Aéroport.

Interprétations possibles

Cet indicateur, permet d'apprécier la quantité de marchandises transportées par les avions.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	8353	9000	12 000	15 000

Indicateur 9.1.6: *Transport marchandises au port*

Définition

C'est la quantité de marchandises au départ et à l'arrivée au port de Cotonou

Mode de calcul

C'est le cumul des quantités de marchandises importées et exportées en une année au port de Cotonou

$$I9.1.6 = \sum_i M_i$$

Avec M_i le tonnage des marchandises

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est le PAC/MIT.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Import, export, provenance, destination.

Interprétations possibles

Trafic marchandises importées et exportées en une année au port de Cotonou. Ceci traduit le niveau de fréquentation dudit port.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	9 374 127 TONNE	10 000 000 T	12 000 000 T	15 000 000 T

Indicateur 9.1.7: *Trafic passagers sur les cours et plans d'eau*

Définition

Le nombre total de passagers transportés par voies d'eau dans l'année

Mode de calcul

C'est le cumul des nombres de passagers dans l'année

$$I9.1.7 = \sum_i NP_i$$

Avec NP_i le nombre de passagers par voyage sur les voies d'eau.

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. Les structures responsables sont la DPP/Ministère des Infrastructures et des transports, DTFL, Communes et la COBENAM.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

Nombre de passagers transportés par voie d'eau. Ceci traduit le niveau d'utilisation de ce mode de transport.

Difficultés et solutions conseillées

L'activité est encore informelle ; ce qui rend difficile le calcul de cet indicateur. Il faut penser à un dispositif de collecte qui permet de renseigner cet indicateur.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	ND	ND	ND	ND

Indicateur 9.1.8: Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières

Définition

Il s'agit du pourcentage d'accidents par année dû au mauvais état des infrastructures routières.

Mode de calcul

Cet indicateur se calcule en rapportant le nombre d'accidents dû au mauvais état du réseau routier au nombre total d'accidents au cours de l'année.

$$I9.1.8 = \frac{a}{A} \times 100$$

a: Nombre d'accidents dû au mauvais état du réseau routier

A : Nombre total d'accidents.

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. Les structures responsables sont la DPP et CNSR du Ministère des Infrastructures et des Transports.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et commune.

Interprétations possibles

Proportion d'accidents par année dû au mauvais état des infrastructures routières.

Difficultés et solutions conseillées

Les statistiques liées aux accidents sont calculées avec beaucoup de retard car les fiches de collecte ne sont pas vite retournées au CNSR. Il faudrait penser à une modernisation de la gestion de ces statistiques au niveau des unités productrices de ces fiches (gendarmeries et polices).

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	9%	8%	7%	5%

Indicateur 9.1.9: Temps moyen de séjour des navires au port

Définition

C'est le temps que passe un navire depuis l'annonce de son arrivée en rade jusqu'à son départ du port.

Mode de calcul

C'est le cumul du temps moyen en rade et du temps moyen de séjour à quai.

$$T_m = r + s$$

Avec :

r : le temps moyen passé en rade ;

s : le temps moyen de séjour à quai des navires.

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est le PAC/MIT.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

National.

Interprétations possibles

Cet indicateur mesure le temps moyen que passe un navire au port de Cotonou. Il traduit la qualité des services intervenant au port dans l'accueil et la gestion des navires. Ceci permet aussi d'apprécier la compétitivité du port.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur (en jours)	6,04	5	4	3

Indicateur 9.1.10: Taux d'accès à la TNT des foyers béninois

Définition

Le taux d'accès à la TNT est le pourcentage des ménages qui ont accès à la TNT pour la période concernée.

Mode de calcul

$$I9.1.10 = \frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à la TNT}}{\text{Nombre total de ménages}} \times 100$$

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir d'une Enquête réalisée par DPP/MENC en association avec l'INSAE. La structure responsable est la DPP/MENC.

Périodicité des mesures

Annuelle

Niveaux de désagrégation

National, départemental et communal.

Interprétations possibles

C'est le nombre moyen de ménages qui ont accès à la TNT sur cent (100) ménages pour le niveau de désagrégation considéré. Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution annuelle de la couverture en TNT du territoire, des départements et des communes.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 9.1.11: Taux de pénétration de la RNT

Définition

Le taux de pénétration de la RNT est le pourcentage des ménages qui ont accès à la RNT pour la période concernée.

Mode de calcul

$$I9.1.11 = \frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à la RNT}}{\text{Nombre total de ménages}} \times 100$$

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir d'une Enquête réalisée par DPP/MENC en association avec l'INSAE. La structure responsable est la DPP/MENC.

Périodicité des mesures

Annuelle

Niveaux de désagrégation

National, départemental puis communal.

Interprétations possibles

C'est le nombre moyen de ménages qui ont accès à la RNT sur cent (100) ménages pour le niveau de désagrégation considéré. Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution annuelle de la couverture en RNT du territoire, des départements et des communes.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2016)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	0%	25 % des ménages par commune du Bénin	70% des ménages par commune du Bénin	100% des ménages par commune du Bénin

Indicateur 9.1.12 : Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers

Définition

C'est le pourcentage des services internet haut débit offerts aux entreprises et aux particuliers pour la période concernée.

Mode de calcul

$$I9.1.12 = \frac{\text{Nombre de services internet haut débit offerts}}{\text{Nombre total de services disponibles}} \times 100$$

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir d'une Enquête réalisée par DPP/MENC en association avec l'INSAE. La structure responsable est la DPP/MENC.

Périodicité des mesures

Annuelle

Niveaux de désagrégation

National, départemental et communal.

Interprétations possibles

Cet indicateur mesure le nombre moyen de services effectivement utilisés sur cent (100) services internet haut débit disponibles pour le niveau de désagrégation considéré. Il permet d'apprécier le niveau de généralisation de l'usage de l'e-commerce.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 9.1.13 : Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe

Définition

C'est le pourcentage des abonnés à l'internet haut débit par le fixe. Cet indicateur se calcule séparément pour les ménages (I.9.1.13.a) et pour les entreprises (I9.1.13.b)

Mode de calcul

$$I9.1.13.a = \frac{\text{Nombre de ménages abonnés à l'internet haut débit par le fixe}}{\text{Nombre total des ménages}} \times 100$$

$$I9.1.13.b = \frac{\text{Nombre de entreprises abonnés à l'internet haut débit par le fixe}}{\text{Nombre total des entreprises}} \times 100$$

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir d'une Enquête réalisée par DPP/MENC en association avec l'INSAE. La structure responsable est la DPP/MENC.

Périodicité des mesures

Annuelle

Niveaux de désagrégation

National, départemental et communal.

Interprétations possibles

Cet indicateur mesure le nombre moyen des abonnés (ménages/entreprises) à l'internet haut débit par le fixe sur cent (100) (ménages/entreprises). Il permet d'apprécier le niveau d'utilisation de l'internet haut débit par le fixe par les ménages ou par les entreprises.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 9.1.14 : Taux de couverture du territoire en internet très haut débit

Définition

C'est le pourcentage des communes du territoire national dans lesquelles l'internet très haut débit est déployé.

Mode de calcul

$$I9.1.14 = \frac{\text{Nombre de communes desservies en internet très haut débit}}{\text{Nombre total des communes}} \times 100$$

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir d'une Enquête réalisée par DPP/MENC en association avec l'INSAE. La structure responsable est la DPP/MENC.

Périodicité des mesures

Annuelle

Niveaux de désagrégation

National, départemental et communal.

Interprétations possibles

Cet indicateur mesure le nombre moyen des communes desservies en internet très haut débit sur cent (100) communes. Il permet d'apprécier l'effort de l'Etat pour le déploiement des infrastructures de l'internet très haut débit sur le territoire national.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 9.1.15 : Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens

Définition

C'est le pourcentage des services financiers en ligne utilisés par les citoyens.

Mode de calcul

$$I9.1.15 = \frac{\text{Nombre de services financiers en ligne utilisés par les citoyens}}{\text{Nombre total des services financiers offerts en ligne}} \times 100$$

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir d'une Enquête auprès des institutions financières réalisée par DPP/MENC en association avec l'INSAE. La structure responsable est la DPP/MENC.

Périodicité des mesures

Annuelle

Niveaux de désagrégation

National, départemental et communal.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'utilisation des services financiers offerts en ligne par les citoyens.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

Indicateur 9.2.1 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB

Définition

C'est la part de la valeur ajoutée imputable à l'industrie manufacturière dans le PIB.

Mode de calcul

$$I9.2.1 = \frac{VA}{PIB} \times 100$$

avec : **I9.2.1**: Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB

VA : valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière

PIB: Produit Intérieur Brut

Collecte et sources des données.

L'indicateur est calculé à partir des données des comptes nationaux de l'INSAE et les données de sources administratives du Ministère en charge de l'Industrie. Les structures responsables sont l'INSAE et la DPP/MICA.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

National.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de mesurer la contribution des industries manufacturières dans la richesse nationale.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 9.2.2 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant

Définition

C'est la part de la richesse produite par les industries manufacturières qui revient à chaque individu de la population nationale

Mode de calcul

$$I922 = \frac{VA}{P} * 100$$

avec : $I922$: Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant

VA : valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière

P : Population totale

Collecte et sources des données.

L'indicateur est calculé à partir des données des comptes nationaux de l'INSAE et les données de sources administratives du Ministère en charge de l'Industrie. Les structures responsables sont l'INSAE et la DPP/MICA.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

National.

Interprétations possibles

L'indicateur exprime la part de la richesse créée par les industries manufacturières qui devrait revenir à chaque individu de la population.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 9.2.3 : Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total

Les industries manufacturières sont des industries de transformation des biens, c'est à dire principalement des industries de fabrication mais elles concernent aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance pour un tiers donneur d'ordres.

Branches dont l'activité relève de l'industrie manufacturière :

- Industries alimentaires
- Fabrication de boissons
- Fabrication de produits à base de tabac
- Fabrication de textiles

- Industrie de l'habillement
- Industrie du cuir et de la chaussure
- Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
- Industrie du papier et du carton
- Imprimerie et reproduction d'enregistrements
- Cokéfaction et raffinage
- Industrie chimique
- Industrie pharmaceutique
- Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
- Métallurgie
- Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
- Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
- Fabrication d'équipements électriques
- Fabrication de machines et équipements n.c.a.
- Industrie automobile
- Fabrication d'autres matériels de transport
- Fabrication de meubles
- Autres industries manufacturières
- Réparation et installation de machines et d'équipements.

Définition

L'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total est le pourcentage d'emplois dans le secteur de l'industrie manufacturière dans l'emploi total.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant au nombre d'emplois total, le nombre d'emplois dans l'industrie manufacturière et multiplié par 100.

$$I923 = \frac{n}{N} * 100$$

avec : $I923$: Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total

n : Nombre d'emplois dans l'industrie manufacturière

N : Nombre d'emplois total

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'EMICOV réalisé par l'INSAE et les données de sources administratives du Ministère en charge de l'Industrie.

Périodicité des mesures

Chaque trois ans.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

Cet indicateur exprime le nombre d'emplois créés par les industries manufacturières.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cible 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche -développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

Indicateur 9.5.1 : Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB

Définition

La part que représentent les dépenses de recherche-développement dans le PIB

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant à la valeur du PIB, les dépenses de recherche-développement.

$$I9.5.1 = \frac{D}{PIB}$$

avec : **I9.5.1**: Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB

D : Dépenses de recherche-développement

PIB : Produit Intérieur Brut

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

National.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'apprécier l'importance accordée à la recherche et au développement. Une part plus importante montre les efforts du gouvernement.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 9.5.2 : Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants

Définition

C'est le rapport entre le nombre de chercheurs et l'effectif de la population totale.

Mode de calcul

$$I9.5.2 = \frac{n}{N} \times 1000000$$

avec : **I9.5.2**: Nombre de chercheurs par million d'habitants

n : Nombre de chercheurs

N : Population totale

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

National.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cible 10.1 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

Indicateur 10.1.1 : Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres

Définition

Cet indicateur est la variation relative des dépenses des ménages par habitant abritant les 40% les plus pauvres de la population entre deux dates.

Mode de calcul

$$I1011 = \frac{D_t^{40\%} - D_{t-1}^{40\%}}{D_{t-1}^{40\%}}$$

Avec :

$I1011$: Le taux de croissance des dépenses des ménages par habitant abritant les 40% les plus pauvres de la population entre les dates t et $t-1$.

$D_t^{40\%}$: La valeur de la dépense des ménages par habitant abritant les 40% les plus pauvres de la population à la date t .

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

Niveau de désagrégation

Département, sexe du chef de ménage.

Interprétations possibles

Cet indicateur donne une idée approximative de l'évolution des dépenses par habitant pour les populations les plus pauvres. Une valeur positive (resp. négative) de 5% (resp. -5%) indique que la situation des 40% les plus pauvres s'est améliorée (resp. détériorée) avec des dépenses par tête qui ont augmenté (resp. diminué) de 5%.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 10.1.2 : Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population

Le rapport de la variation entre les dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population entre deux dates et la valeur à l'origine.

Mode de calcul

$$I1012 = \frac{D_t - D_{t-1}}{D_{t-1}}$$

Avec :

$I1012$: Le taux de croissance des dépenses des ménages par habitants de l'ensemble de la population.

D_t : La valeur de la dépense des ménages par habitant de l'ensemble de la population de la date t .

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

Niveau de désagrégation

Département, sexe du chef de ménage.

Interprétations possibles

Cet indicateur donne une idée approximative de l'évolution des dépenses par habitant pour l'ensemble de la population. Une valeur positive (resp. négative) de 5% (resp. -5%) indique que la situation générale de la population s'est améliorée (resp. détériorée) avec des dépenses par tête qui ont augmenté (resp. diminué) de 5%. La comparaison de la valeur de cet indicateur avec celle du précédent peut donner une indication sur la hausse ou la baisse des inégalités.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cible 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

Indicateur 10.2.1 : Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian

Définition

Le pourcentage de personnes vivant *avec moins de la moitié du revenu médian*

Mode de calcul

$$I10.2.1 = \frac{\sum_{i=1}^N 1_{(Re v_i < 0,5 * Re v_{Moy})}}{N}$$

$Re v_i$: La valeur du revenu de l'individu i .

$Re v_{Moy}$: La valeur du revenu médian dans la population.

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

Niveau de désagrégation

Département, Age, handicap et sexe du chef de ménage.

Interprétations possibles

Cet indicateur donne une idée approximative des personnes des personnes ayant des revenus très faibles et donc vivant dans une précarité. Une proportion élevée est le signe d'une plus grande précarité au sein de la population.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cible 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

Indicateur 10.3.1 : Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

Définition

Le pourcentage de la population de 12 ans ou plus ayant fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme.

Mode de calcul

$$I10.3.1 = \frac{n_{12+}^{vict}}{N_{12+}}$$

n_{12+}^{vict} Le nombre de personnes de 12 ans ou plus ayant fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents

N_{12+} Effectif de la population de 12 ans ou plus

Collecte et sources des données

Aucune source de données n'est disponible.

Périodicité des mesures

Non déterminée.

Niveau de désagrégation

Département, commune, sexe et handicap

Interprétations possibles

Cet indicateur montre le niveau de discrimination au sein de la population. Une proportion élevée est le signe d'un niveau élevé de discrimination ou d'harcèlement dans le pays.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Indicateur 11.1.1: Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

Quartiers de taudis : au niveau de l'indicateur il paraît difficile d'identifier un quartier d'une zone urbaine comme un quartier taudis. Il existe des quartiers périphériques dans lesquels on trouve des logements de standing. Dans le cas du Bénin, cet aspect de l'indicateur ne sera pas utilisé. L'accent sera mis sur les logements individuels des ménages.

Implantations sauvages ou logements inadéquats : dans les enquêtes auprès des ménages, un certain nombre de caractéristiques du logement sont collectées. On peut citer : les matériaux du mur, du sol, du toit, l'évacuation des ordures et eaux usées et le type de toilette et son emplacement. Ainsi, selon les différentes modalités de ces caractéristiques, une définition d'implantation sauvage ou logement inadéquats sera proposée.

Un logement inadéquat sera défini comme un logement dont :

- Le matériau principal du sol du logement est en terre/sable ou bouse ou planche de bois ou palmes/bambou ;
ET
- Le matériau principal du toit du logement est sans toit ou en chaume/palmes/feuilles ou mottes de terre ou natte ou palmes/bambou ou planches de bois ou carton ;
ET
- Le matériau principal du mur extérieur est pas de mu ou en bambou/cane/palme/tronc ou terre ou bambou avec boue ou pierre avec boue ou adobe non recouvert ou contre-plaqué ou carton ou bois de récupération ;
ET
- Les ordures ménagères sont enterrées ou jetées dans la cours ou dans la nature/dehors ;
ET
- Les eaux usées sont jetées dans des puits perdus ou dans la cours ou dans la nature/dehors ;
ET

- Les toilettes du logement sont à fosse d'aisance sans dalle (trou ouvert) ou seau/tinette ou toilette/latrine suspendues ou pas de toilette/nature ;
ET
- Les toilettes se situent dans le logement ou dans la cours.

Définition

La proportion la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est le rapport exprimé en pourcentage du nombre de personnes vivant des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats au nombre total d'habitants des quartiers.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant au nombre total d'habitants des quartiers le nombre de personnes vivant dans des taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.

$$I11.1.1 = \frac{100}{N} \sum_h w_h \mathbb{I}_h$$

avec :

I11.1.1 : La proportion la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

h un indice générique désignant un ménage dans la population totale de ménages

w_h = nombre de personnes dans le ménage *h*

\mathbb{I}_h : Une variable indicatrice égale à 1 si le ménage vit dans un taudis et 0 sinon

$N = \sum_h w_h$: le nombre total d'habitants des quartiers

Collecte et sources des données

Les principales sources de données sont les enquêtes EMICoV, EDS et MICS réalisées par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque trois ans ou cinq ans.

Niveau de désagrégation

Département, commune et sexe.

Interprétations possibles

L'indicateur rend compte des conditions sanitaires et environnementales inadéquates de la population et l'effort des autorités centrales et locales pour assainir le cadre de vie des populations.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 11.1.2: Proportion de personnes vivant dans les habitations urbaines inondées.

Définition

La proportion de la population urbaine vivant dans les habitations inondées est le rapport exprimé en pourcentage de l'effectif de la population urbaine vivant dans les habitations périodiquement envahies par les eaux et de la population urbaine totale.

Mode de calcul

Il se calcule en rapportant à la population urbaine totale, l'effectif de la population urbaine vivant dans les habitations périodiquement envahies par des eaux.

$$I11.1.2 = \frac{n}{Nu} * 100$$

I11.1.2 : proportion de la population urbaine vivant dans des logements ayant reçu des permis de construire

n : l'effectif de la population urbaine vivant dans les habitations périodiquement envahies par les eaux

Nu: population urbaine totale

Collecte et sources des données.

La principale source de données est la source administrative. La structure responsable est la DPP/MCVDD.

Périodicité des mesures

Chaque année.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

L'indicateur indique le risque de survenance des inondations dans les zones urbaines et met en lumière les problèmes d'évacuation des eaux dans les villes.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cible 11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

Indicateur 11.3.1 : Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique

Définition

Le ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique est le rapport entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique.

Mode de calcul

C'est le rapport entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique.

$$I11.3.1 = \frac{t}{r}$$

I11.3.1 : ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique

t : taux d'utilisation des terres

r : taux de croissance démographique

Collecte et sources des données

Les principales sources de données sont : recensement général de la population et de l'habitation réalisé par l'INSAE et source administrative avec comme structure responsable DSA/MAEP

Périodicité des mesures

Cinq ans

Niveau de désagrégation

Département, commune

Interprétations possibles

Cet indicateur donne une idée de la pression humaine sur les terres et la disponibilité des terres agricoles.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 11.3.2 : Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

Définition

La proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique est le pourcentage de ville qui dispose d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

Mode de calcul

Cet indicateur se calcule en rapportant au nombre total de ville, le nombre de ville qui dispose d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique.

$$I11.3.2 = \frac{n}{N} \times 100$$

I11.3.2 : proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

n : nombre de ville qui dispose d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

N: nombre total de ville

Collecte et sources des données

La source principale de données est la source administrative. La structure responsable est la DPP/MCVDD.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Commune.

Interprétations possibles

Ces structures de participation citoyenne renvoient aux cellules de veille citoyenne, aux associations de développements communales, les comités sectoriels (eau, assainissement, de lotissement,.)

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cible 11.5 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

Indicateur 11.5.2 : Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base

Définition

Pourcentage annuel de pertes économiques causées par les catastrophes par rapport au PIB national.

Mode de calcul

$$I1152 = \frac{Q}{PIB} * 100$$

Avec : I11.5.2 : Pourcentage annuel de pertes économiques causées par les catastrophes par rapport au PIB national.

Q : quantité de pertes économiques estimées suite aux catastrophes

PIB : PIB National

Collecte et sources des données.

Les informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est l'ANPC/Ministère de l'Intérieur.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et commune.

Interprétations possibles

Cet indicateur représente la part de pertes économiques causées par les catastrophes dans 100 unités de PIB.

Difficultés et solutions conseillées

La difficulté d'évaluation ou d'estimation des pertes économiques dues aux catastrophes constituent la limite principale de l'indicateur. Il faut dès lors prévoir des études d'estimation des revenus des populations touchées par les catastrophes car les conséquences de ces catastrophes peuvent se mesurer à court, moyen et long terme.



Établir des modes de consommation et de production durables

Cible 12.2 : "D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles"

Indicateur 12.2.1 : Consommation intérieure de matière

Définition

C'est la quantité de matières entant dans l'économie.

Mode de calcul

C'est la somme, en tonne, de l'extraction intérieure de matières brutes et des importations de matières brutes et de produits finis à laquelle est déduite l'exportation de ces mêmes matières et produits.

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des comptes nationaux. La structure responsable est l'INSAE.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

National et par matières premières (Biomasse, Minerais métalliques et produits principalement métalliques, minéraux non métalliques, combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz).

Interprétations possibles

Cet indice permet de suivre la dépendance de l'économie aux matières premières.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 12.2.1 : Consommation intérieure de matière par habitant

Définition

C'est la quantité de matières entant dans l'économie par habitant.

Mode de calcul

C'est la somme, en tonne, de l'extraction intérieure de matières brutes et des importations de matières brutes et de produits finis à laquelle est déduite l'exportation de ces mêmes matières et produits rapportée à la population totale.

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des comptes nationaux. La structure responsable est l'INSAE.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

National.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de suivre la dépendance de l'économie aux matières premières et met en lumière les besoins en matières du fait de la progression démographique et du niveau de vie.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

**Établir des modes de consommation et de production durables**

Cible : 12.5 "la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation"

Indicateur 12.5.1 Taux de recyclage national**Définition**

C'est le rapport en pourcentage de la quantité de déchets solides ménagers effectivement collectée et de la quantité totale produite.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant à la quantité totale de déchets solides produite, la quantité de déchets solides ménagers effectivement collectée.

$$I_{12.5.1} = \frac{qt}{Qt} \times 100$$

Avec :

*I*_{12.5.1}: taux de recyclage national

qt : quantité de déchets solides ménagers effectivement collectée,

Qt : quantité totale de déchets solides produite

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de cadre de vie et les Mairies.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et commune.

Interprétations possibles

Cet indicateur traduit les efforts des autorités locales dans la collecte des déchets solides ménagers. Il permet aussi d'apprécier la mise en place des structures de pré-collecte ainsi que l'acheminement vers les sites de collecte.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Établir des modes de consommation et de production durables

Cible 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

Indicateur 12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics

Définition

C'est l'effectif des pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics

Mode de calcul

$$I1271 = \sum_{i=1}^{N=n} n_i$$

Avec :

$I1271$: Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics

n_i : Un pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics

Collecte et sources des données

La source de collecte est le Ministère de l'Economie et des Finances.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

National.



Établir des modes de consommation et de production durables

Cible 12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

Indicateur 12.8.1 Nombre d'étudiants inscrits en dernière année de formation dans le domaine de l'environnement

Définition

C'est le nombre d'étudiants inscrits en dernière année d'une formation dans le domaine de l'environnement au cours de l'année.

Mode de calcul

Comptage des étudiants inscrits en dernière année d'une formation dans le domaine de l'environnement.

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Périodicité des mesures

Chaque année.

Niveau de désagrégation

National.

Difficultés et solutions conseillées

Difficulté de prendre en compte les formations dans l'enseignement privé.

Indicateur 12.8.2 Nombre d'école (écoles, collèges et lycées) ayant des projet d'éducation au développement durable (Plantation d'arbre, école verte,)

Définition

C'est le nombre d'écoles ayant des projets d'éducation au développement durable au cours de l'année.

Mode de calcul

Comptage des écoles.

Collecte et sources des données

Les informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère des Enseignements Maternel et Primaire et Ministère d'Enseignement Secondaire, Technique et la Formation Professionnelle.

Périodicité des mesures

Chaque année.

Niveau de désagrégation

National.

Difficultés et solutions conseillées

Difficulté de prendre en compte les formations dans l'enseignement privé.



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cible 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Indicateur 13.1.1 : Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe

Définition

C'est l'effectif des pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.

Mode de calcul

$$I13.1.1 = \sum_{i=1}^{N=n} ni$$

Avec :

I13.1.1 : Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe

ni : un pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.

Collecte et sources des données

Ces informations sont disponibles à partir des sources administratives. La structure responsable est le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

Périodicité des mesures

Annuelle

Niveau de désagrégation

National

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 13.1.2 : Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes

Définition

Le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes décédées suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

Mode de calcul

Le nombre de décès suite à des catastrophes est divisé par la population totale puis le résultat est multiplié par 100 000.

$$I13.1.2 = \frac{N}{P} \times 100\,000$$

Avec : **I13.1.2**: le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes,

N : Nombre total de décès suite à des catastrophes,

P : Population totale

Collecte et sources des données

Ces informations sont disponibles à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP et ANPC du Ministère de l'Intérieur et le Sécurité Publique.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département et commune.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de mesurer le coût humain des catastrophes au sein des populations.

Difficultés et solutions conseillées

Il est difficile de savoir le niveau à partir duquel certains phénomènes cycliques (inondations) peuvent être déclarés catastrophes naturelles afin de lier les décès à ces dernières. Il est important que l'ANPC définisse le seuil d'alerte de ces phénomènes.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2010)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	0,00046 pour 100 000			

Indicateur 13.1.2 : Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes

Définition

Le nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes disparues suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

Mode de calcul

Le nombre de disparus suite à des catastrophes est divisé par la population totale puis le résultat est multiplié par 100 000.

$$I13.1.2 = \frac{N}{P} \times 100\,000$$

Avec **I13.1.2**: le nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes,

N : Nombre total de disparus suite à des catastrophes,

P : Population totale

Collecte et sources des données

Ces informations sont disponibles à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP et l'ANPC du Ministère de l'Intérieur et le Sécurité Publique.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département, commune.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de mesurer le coût humain des catastrophes au sein des populations.

Difficultés et solutions conseillées

Il est difficile de savoir le niveau à partir duquel certains phénomènes cycliques (inondations) peuvent être déclarés catastrophes naturelles afin de lier les décès à ces dernières. Il est important que l'ANPC définisse le seuil d'alerte de ces phénomènes.

Indicateur 13.1.2 : Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes

Définition

Le nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes victimes suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

Mode de calcul

Le nombre de victimes suite à des catastrophes est divisé par la population totale puis le résultat est multiplié par 100 000.

$$I13.1.2 = \frac{N}{P} \times 100\,000$$

Avec **I13.1.2**: le nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes,

N : Nombre total de victimes suite à des catastrophes,

P : Population totale

Collecte et sources des données

Ces informations sont disponibles à partir des sources administratives. La structure responsable est le Ministère de l'Intérieur et le Sécurité Publique.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département, commune.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de mesurer le coût des dégâts matériels et humains des sinistres au sein des populations.

Difficultés et solutions conseillées

Il est difficile d'identifier les victimes réelles de ces événements parce que beaucoup de personnes se déclarent souvent victimes afin de juste bénéficier des aides gouvernementales alors qu'elles ne le sont pas. Il est important que l'ANPC se rende promptement sur les lieux de catastrophes aussitôt après leur survenance pour collecter les informations utiles.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2010)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	68 pour 100 000			



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Cible 14.2: D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

Indicateur 14.2.1 : Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques

Définition

La proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques est le rapport en pourcentage du nombre de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques et le nombre total de zones économiques exclusives nationales.

Mode de calcul

Cet indicateur est calculé en rapportant au nombre total de zones économiques exclusives nationales, le nombre de zones économiques nationales exclusives gérées en utilisant des approches éco systémiques.

$$I14.2.1 = \frac{nz}{Nz} \times 100$$

avec :

I14.2.1 : proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques

nz: nombre de zones économiques nationales exclusives gérées en utilisant des approches éco systémiques

Nz: nombre total de zones économiques exclusives nationales

Collecte et sources des données

Ces informations sont disponibles à partir des sources administratives. La structure responsable est le Ministère de cadre de vie.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 14.2.2 : Superficie de zones économiques marines

Définition

La proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques est le rapport en pourcentage du nombre de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques et le nombre total de zones économiques exclusives nationales.

Mode de calcul

Cet indicateur est calculé en rapportant au nombre total de zones économiques exclusives nationales, le nombre de zones économiques nationales exclusives gérées en utilisant des approches éco systémiques.

$$I1422 = \frac{nz}{Nz} * 100$$

avec : I1422 : proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques

nz: nombre de zones économiques nationales exclusives gérées en utilisant des approches éco systémiques

Nz: nombre total de zones économiques exclusives nationales

Collecte et sources des données

Ces informations sont disponibles à partir des sources administratives. La structure responsable est le Ministère de cadre de vie.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 14.2.3 : Plateau continental Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques**Définition**

La proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques est le rapport en pourcentage du nombre de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques et le nombre total de zones économiques exclusives nationales.

Mode de calcul

Cet indicateur est calculé en rapportant au nombre total de zones économiques exclusives nationales, le nombre de zones économiques nationales exclusives gérées en utilisant des approches éco systémiques.

$$I1423 = \frac{nz}{Nz} * 100$$

avec : I1423 : proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques

nz: nombre de zones économiques nationales exclusives gérées en utilisant des approches éco systémiques

Nz: nombre total de zones économiques exclusives nationales

Collecte et sources des données

Ces informations sont disponibles à partir des sources administratives. La structure responsable est le Ministère de cadre de vie.

Périodicité des mesures

Annuelle

Niveau de désagrégation

Département

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Cible 14.5 : D'ici à 2020, préservé au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

Indicateur 14.5.1 : Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées

Définition

La proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées est la superficie des étendues maritime couverte par des aires marines protégées exprimée en pourcentage de la superficie totale maritime.

Mode de calcul

$$I_{14.5.1} = \frac{s}{S} \times 100$$

avec :

$I_{14.5.1}$: proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées

s : la superficie des étendues maritime couverte par des aires marines protégées

S : superficie totale maritime

Collecte et sources des données

Ces informations sont disponibles à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/MCVDD.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

National.

Difficultés et solutions conseillées

La définition (matérialisation) des superficies et des frontières marines demeure une préoccupation très complexe. A cela, il faut ajouter l'insuffisance des capacités techniques et matérielles.

Solutions conseillées : utiliser la cartographie actualisée pour définir et matérialiser les frontières marines béninoises.

Utiliser le profil du littoral élaboré dans le cadre du Projet WACA pour fixer le profil marin béninois.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

Indicateur 15.1.1: Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières

Définition

La proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières est la superficie des étendues couverte par des zones forestières exprimée en pourcentage de la superficie totale des terres du pays.

Mode de calcul

$$I_{15.1.1} = \frac{s}{S} \times 100$$

avec :

*I*_{15.1.1} : Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières

s : Superficie des étendues émergées couverte par des zones forestières

S : Superficie totale des terres du pays

Collecte et sources des données.

Ces informations sont disponibles à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/MCVDD.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département.

Difficultés et solutions conseillées

Nécessité de faire fonctionner CENATEL à travers les stations GPS et AMSD qui ont besoin de grande capacité d'hébergement des données numériques SIG et CARTO

Ainsi, le calcul de cet indicateur nécessite une augmentation de la capacité d'hébergement des données (cartographiques en cours de finalisation d'au moins 100Terra, les autres données de base SIG et numérique) au niveau national (Ministère de l'Economie Numérique). Il urge que le Bénin dispose à court et moyen terme d'une capacité suffisante (au-delà de 200Terra).

Indicateur 15.1.2: Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées

Définition

La proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées est la part exprimé en pourcentage des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées dans l'ensemble des sites couverts par des aires protégées.

Mode de calcul

$$I15.1.2 = \frac{s}{S} \times 100$$

avec :

I15.1.1 : proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées

s : nombre de sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées

S : nombre total de sites couverts par des aires protégées

Collecte et sources des données.

Ces informations sont disponibles à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/MCVDD.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Type d'écosystème.

Difficultés et solutions conseillées

Les sites importants sont les sites à valoriser au regard de la spécificité de la biodiversité qu'ils abritent (vallée de Sitatounga, les forêts sacrées, forêts galeries, les réserves de faunes.). De même, les zones protégées sont sites sécurisés (légalement reconnus, bornés, identifiés par des plaques et gérés par un organe de gestion), inventoriés, cartographiés, dotés de plans d'aménagement participatif.

L'opérationnalisation des plans d'aménagement participatif des forêts, de sécurisation et de gestion, respect des dispositions légales en matière de protection et de gestion de ces sites.

Indicateur 15.1.3: Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées

Définition

La proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées est la part exprimée en pourcentage des sites importants pour la

biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées dans l'ensemble des sites couverts par des aires protégées.

Mode de calcul

$$I15.1.2 = \frac{s}{S} \times 100$$

avec :

I15.1.1 : proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées

s : nombre de sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées

S : nombre total de sites couverts par des aires protégées

Collecte et sources des données.

Ces informations sont disponibles à partir des sources administratives. La structure responsable est le Ministère du Cadre de Vie.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Type d'écosystème.

Interprétations possibles

Les sites importants sont les sites à valoriser au regard de la spécificité de la biodiversité qu'ils abritent (vallée de Sitatounga, les cours d'eaux et marres sacrées, forêts galeries, les réserves de faunes.). De même, les zones protégées sont sites sécurisés (légalement reconnus, bornés, identifiés par des plaques et gérés par un organe de gestion), inventoriés, cartographiés, dotés de plans d'aménagement participatif.

Difficultés et solutions conseillées

L'opérationnalisation des plans d'aménagement participatif des forêts, de sécurisation et de gestion, respect des dispositions légales en matière de protection et de gestion de ces sites.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

Indicateur 15.2.1 : Progrès vers la gestion durable des forêts

Définition

Proportion de la superficie des forêts restaurée par rapport à la superficie totale dégradée.

Mode de calcul

$$I15.1.2 = \frac{s}{S} \times 100$$

avec :

I15.1.1 : Progrès vers la gestion durable des forêts

s : Superficie des forêts restaurée

S : Superficie des forêts

Collecte et sources des données.

Ces informations sont disponibles à partir des sources administratives. La structure responsable est le Ministère du Cadre de Vie.

Périodicité des mesures

Annuelle

Niveau de désagrégation

Département, Commune par essence forestière

Interprétations possibles

C'est la notion d'utilisation et de remplacement voire au-delà de ce qui a été prélevé dans les forêts. Elle concerne toutes les formations et écosystèmes forestiers à l'exception des sites importants énumérés au 15.1 (forêts classées, les plantations communales, privées à caractère commercial)

Le système de boisement et de reboisement impose la restauration sur le site dégradé.

Difficultés et solutions conseillées

Entretien et suivi des plants mis en terre, promotion des essences locales à valeurs socioéconomiques, difficultés d'évaluation des superficies forestières (nécessité de définir une méthodologie harmonisée de l'estimation des superficies forestières et reboisées).



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

Indicateur 15.3.1 : Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre

Définition

La proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées correspond à la superficie totale occupée par des terres dégradées exprimé en pourcentage de la superficie totale des terres du pays.

Mode de calcul

$$I15.3.1 = \frac{s}{S} \times 100$$

I15.3.1 : Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées

s : superficie totale occupée par des terres dégradées

S : Superficie totale des terres du pays

Collecte et sources des données

Ces informations sont disponibles à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/MCVDD et CENATEL.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département.

Difficultés et solutions conseillées

Reverser les travaux en cours au niveau du groupe NDT-GDT.



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cible 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

Indicateur 16.2.1 : Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent

Dans l'enquête MICS, l'indicateur sur le châtement corporel ou l'agression psychologique a été obtenu à partir de la question suivante « les adultes utilisent certains moyens pour apprendre aux enfants à bien se comporter ou pour traiter des problèmes de comportement. Je vais vous lire une liste de méthodes qui sont utilisées et j'aimerais que vous me disiez si vous avez ou quelqu'un d'autre de votre ménage a utilisé une de ces méthodes avec (nom) au cours du mois dernier ». On entend par châtement corporel ou agression psychologique, les agressions ou châtements suivants :

- [1] le/la secouer.
- [2] hurler, lui crier dessus.
- [3] lui donner quelque chose d'autre à faire.
- [4] lui donner une fessée, le frapper ou le taper sur les fesses à main nues.
- [5] le/la frapper sur les fesses ou sur d'autres parties du corps avec quelque chose tel que ceinture, brosse à cheveux, bâton ou autre objet dur.
- [6] le/la traiter d'idiot, de paresseux ou d'un autre nom comme ça.
- [7] le/la frapper ou le/la gifler sur le visage, la tête ou les oreilles.
- [8] le/la frapper ou le/la taper sur les mains, les bras ou les jambes.
- [9] le/la battre, c'est-à-dire le/la frapper encore et encore aussi fort que possible

Définition

Le pourcentage d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel durant le mois dernier

Mode de calcul

$$I16.2.1 = \frac{n_{1-14}^a}{N^{1-14}} * 100$$

Avec :

$I16.2.1$: Proportion d'enfants de 1 à 14 ans victimes de violences physiques ou psychologiques durant le mois dernier

n_{1-14}^a : Nombre d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel durant le mois dernier

N^{1-14} Effectif de la population de 1 – 14 ans.

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête MICS ou EDS réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 5 ans.

Niveau de désagrégation

Département, sexe et âge.

Interprétations possibles

Cet indicateur met en lumière les méthodes utilisées pour l'éducation des enfants. Un niveau élevé indique que les adultes préfèrent les méthodes violentes pour l'éducation des enfants que les méthodes non violentes.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	91,1%			

Indicateur 16.2.2 : Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants**Définition**

Le nombre de personnes qui sont victimes de la traite d'êtres humains au cours de l'année pour 100 000 habitants.

Mode de calcul

$$I16.2.2 = \frac{n^a}{N} * 100000$$

Avec :

$I16.2.2$: Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants

n^a : Nombre d'individus victimes de la traite d'êtres humains

N Effectif de la population.

Collecte et sources des données

Les structures responsables sont OCPM/MISP, MFPTAS et MJL.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département, sexe, âge et forme d'exploitation.

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution du phénomène de traite d'êtres humains (prostitution, esclavage, travail forcé, mendicité forcée, etc.) dans nos régions afin de savoir les réorientations de lutte.

Difficultés et solutions conseillées

Manque de dénonciation et de collaboration de la part des victimes (difficultés) et sensibilisation de la population et formation des acteurs de lutte (solutions).

Indicateur 16.2.3: Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants

Définition

Le nombre d'enfants qui sont victimes de la traite d'êtres humains au cours de l'année pour 100 000 habitants.

Mode de calcul

$$I16.2.2 = \frac{n^a}{N} * 100000$$

Avec :

I16.2.2 : Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants

n^a : Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains

N Effectif de la population.

Collecte et sources des données

Les structures responsables sont OCPM/MISP, MFPTAS et MJL.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Département, sexe, âge et forme d'exploitation

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution du phénomène de traite d'enfants (prostitution, esclavage, travail forcé, mendicité forcée, etc.) dans nos régions afin de savoir les réorientations de lutte.

Difficultés et solutions conseillées

Manque de dénonciation et de collaboration de la part des victimes (difficultés) et sensibilisation de la population et formation des acteurs de lutte (solutions).

Indicateur 16.2.4 : Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

Définition

Le pourcentage de jeunes femmes et hommes de 18-29 ans qui ont été une fois victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans.

Mode de calcul

$$I16.2.3 = \frac{n^{18-29}}{N^{18-29}} * 100$$

Avec :

I16.2.3 : Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

n^{18-29} : Nombre de jeunes femmes et hommes de 18-29 ans victimes avant d'avoir 18 ans de violences sexuelles

N^{18-29} Effectif de la population de 18-29 ans.

Collecte et sources des données

La source de données est l'EDS et la MICS, réalisés par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 5 ans.

Niveau de désagrégation

Département, sexe et handicap.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 16.2.5: Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire

Définition

C'est le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire rapporté au nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs enregistré au cours d'une année.

Mode de calcul

$$I 16.2.5 = \frac{n}{N} * 100$$

Avec :

I16.2.5 : Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait l'objet de poursuite judiciaire

n: le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs ayant fait l'objet de poursuite judiciaire

N : le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs.

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives (Brigade des mineurs, DGPN, DGGN, TPI). La structure responsable est la DPP/Ministère de la justice.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Par juridiction, par sexe et handicap (mineur handicapé)

Interprétations possibles

Il s'agit d'avoir une idée sur les poursuites engagées par l'Etat contre les personnes impliquées dans des infractions commises contre les mineurs.

Difficultés et solutions conseillées

Manque de dénonciation et corruption entraînant l'impunité (difficultés) et sensibilisation de la population et formation des acteurs de lutte (Solutions).

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2015)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur (nombre de plaintes)	82			



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

Indicateur 16.3.1 : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

Définition

Le pourcentage de personnes de 18 ans et plus victimes de violences au cours des 12 mois précédents et ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus.

Mode de calcul

$$I16.3.1 = \frac{n^{18+}}{N^{18+}} * 100$$

Avec :

I16.3.1 : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

n^{18+} : Nombre d'individus de 18 ans et plus victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus.

N^{18+} Effectif de la population.

Collecte et sources des données

Les structures responsables sont : DGPN, DGGN, BPM/MISP et DPP/MJL et INSAE.

Périodicité des mesures

Annuelle

Niveau de désagrégation

Par sexe, par département et handicap

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de conscience des populations à être protégées par la loi ou à défendre leurs droits par des moyens légaux.

Difficultés et solutions conseillées

Manque de dénonciation des violences par les hommes victimes. Il faut donc procéder à la sensibilisation des populations.

Indicateur 16.3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement

Définition

Le pourcentage de la population carcérale qui est en instance de jugement.

Mode de calcul

$$I16.3.2 = \frac{n_j^{Carcérale}}{N^{Carcérale}} * 100$$

Avec :

$I16.3.2$: Proportion de la population carcérale en instance de jugement

$n_j^{Carcérale}$: Effectif de la population carcérale en instance de jugement.

$N^{Carcérale}$ Effectif de la population carcérale.

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives (Centres pénitenciers, TPI). La structure responsable est la DPP/Ministère de la justice.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Par sexe, par juridiction et personne handicapée

Interprétations possibles

Cet indicateur est utile parce qu'il permet de mesurer l'efficacité de l'appareil judiciaire dans le traitement des dossiers des personnes en instance de jugement.

Difficultés et solutions conseillées

Les cas de détentions arbitraires pourraient faire gonfler le niveau de cet indicateur. Il faut donner les moyens (matériels et humains) à la justice pour lui permettre de vider les dossiers des personnes en instance de jugement dans le délai légal.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	2,1%	1,32%	0,90%	0,61%

Indicateur 16.3.3: Distance moyenne au TPI

Définition

La distance moyenne parcourue par les justiciables pour se rendre dans un Tribunal de Première Instance est la distance parcourue par un justiciable pris au hasard dans la zone de compétence du tribunal considéré.

Mode de calcul

$$I16.3.3 = \frac{\sum p \cdot d}{p}$$

Avec : Considérer $p_i \cdot d_i$ au lieu de $p \cdot d$ avec i étant la commune

I16.3.3 : Distance moyenne au TPI

P : population carcérale

d : distance entre la prison (commune) et le siège du Tribunal de Première Instance

$\sum p \cdot d$: somme de la distance parcourue par les justiciables.

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère de la justice.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

TPI

Interprétations possibles

Cet indicateur mesure le niveau de proximité du tribunal aux justiciables. Cet indicateur est très peu variable. Il varie seulement dans le cas où on crée un tribunal dans une zone donnée.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	13,42 KM	10,67 KM	9,16 KM	8,28 KM

Indicateur 16.3.4: Ratio magistrat/habitant

Définition

C'est le rapport entre l'effectif des magistrats qui sont en service dans le tribunal et la population couverte de la zone dont relève le tribunal de première instance.

Mode de calcul

Le ratio magistrat habitant fait le rapport entre l'effectif des magistrats qui sont en service dans le tribunal et la population couverte par le Tribunal de Première Instance. Les magistrats qui sont en service dans les cours d'appel, au niveau de la cour suprême ou en service dans les différentes administrations ne sont pas considérés dans ce calcul.

$$I16.3.4 = \frac{Ma}{P} \times 100000$$

I16.3.4 : ratio magistrat habitant

Ma : effectif des magistrats qui sont en service dans un tribunal

P: Effectif de la population couverte par le Tribunal de Première Instance

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives et recensement. Les structures responsables sont la DPP/Ministère de la justice et l'INSAE.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

TPI.

Interprétations possibles

Le faible effectif des magistrats dans les TPI n'est pas de nature à favoriser la célérité dans le traitement des dossiers et faciliter l'accès des populations à la justice.

Difficultés et solutions conseillée

Manque de célérité dans les dossiers et beaucoup de tracasseries pour les justiciables (difficulté). Renforcer l'effectif des magistrats par le recrutement et la formation (solution).

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	67669	66 821	50 719	50 189

Indicateur 16.3.5: Nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part

Définition : C'est le nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part au cours d'une année.

Mode de calcul

$$I16.3.5 = \sum_{i=1}^n ni$$

Avec :

I16.2.5: Nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part

ni : une opération de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. Les structures responsables sont la DPP/Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.et la DPP/Ministère de la Défense Nationale

Périodicité des mesures

Annuelle.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	8			

Indicateur 16. 3.7: Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure

Définition

Pourcentage des acteurs de justice formés sur les dispositions de code de procédure sur l'effectif total d'acteurs judiciaires en activité.

Mode de calcul

Nombre d'acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure par l'effectif total d'acteurs judiciaires en activité multiplié par 100 ;

$$I16.3.7 = \frac{n}{N} \times 100$$

I16.3.7: Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure

n : effectif des acteurs de justice formés sur les dispositions de code de procédure

N: Effectif total d'acteurs judiciaires en activité

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. Les structures responsables sont la DPP/Ministère de la justice.

Périodicité des mesures

Annuelle

Niveau de désagrégation

Par catégorie d'acteurs (magistrats, officiers de police judiciaire et auxiliaires de justice)

Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'apprécier le nombre d'acteurs judiciaires outillés de remplir convenablement leurs tâches.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 16.3.8: Taux de satisfaction des justiciables

Définition

C'est le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus satisfaite des rendus de justice au cours des 12 mois précédents.

Mode de calcul

Cet indicateur se calcule en rapportant à l'effectif de la population de 18 ans et plus satisfaite des rendus de justice, l'effectif de la population de 18 ans et plus au cours des 12 mois précédents.

$$I16.3.8 = \frac{n^{18+}}{N^{18+}} * 100$$

Avec :

I16.3.8: Pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus satisfaite des rendus de justice au cours des 12 mois précédents.

n^{18+} : Nombre de personnes âgées de 18ans et plus satisfaite au cours des 12 mois précédents

N^{18+} Effectif de la population de 18 ans et plus enquêtées au cours des 12 mois précédents

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 2 ans.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Indicateur 16.3.9 : Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits

Reformulation : Taux de participation des Forces Armées Béninoises aux missions de contingent en Afrique.

Définition

C'est le rapport entre le nombre de missions contingent auxquelles les Forces Armées Béninoises ont pris part et le nombre de conflits armés en Afrique impliquant l'intervention armée de la communauté internationale.

Mode de calcul

$$I\ 16.3.9 = \frac{n}{N} \times 100$$

Avec :

I16.3.9: Pourcentage de missions contingent auxquelles les Forces Armées Béninoises ont pris part.

n: le nombre de missions contingent auxquelles les Forces Armées Béninoises ont pris part.

N : le nombre de conflits armés en Afrique.

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives (DPP/Ministère de la Défense Nationale).

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Pas d'application.

Interprétations possibles

Cet indicateur est utile parce qu'il permet de mesurer le poids du Bénin dans l'effort de résolution des conflits armés en Afrique par la communauté internationale.

Difficultés et solutions conseillées

La détermination du nombre de conflits en Afrique peut poser un problème (difficulté). Se référer aux données des Nations Unies afin d'avoir un point actualisé du nombre des conflits armés en Afrique (Solutions).

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2017)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	2/6 (33%)	40%	45%	50%

Indicateur 16.5.1: Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

Définition

C'est le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.

Mode de calcul

Cet indicateur se calcule en rapportant à l'effectif de la population de 18 ans et plus ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public, l'effectif de la population de 18 ans et plus ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.

$$I16.5.1 = \frac{n^{18+}}{N^{18+}} * 100$$

Avec :

I16.5.1: proportion de personnes ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

n^{18+} : Effectif de la population âgée de 18 ans et plus ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.

N^{18+} Effectif de la population de 18 ans et plus ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public.

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

Cet indicateur donne une idée de la corruption au niveau des services publics vécus par la population.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 16.5.2: Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.

Définition

C'est le pourcentage des entreprises ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.

Mode de calcul

Cet indicateur se calcule en rapportant au nombre d'entreprises ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public, le nombre d'entreprises ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.

$$I16.5.2 = \frac{n^e}{N^e} * 100$$

Avec :

I16.5.2: proportion de personnes ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

n^e : nombre d'entreprises ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

N^e nombre d'entreprises ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public

Collecte et sources des données

La principale source de données est le RGE réalisée par l'INSAE

Périodicité des mesures

Chaque 10 ans.

Niveau de désagrégation

Département.

Interprétations possibles

Cet indicateur donne une idée de la corruption au niveau des services publics vécus par les entreprises.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 16.5.3: Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé

Définition

C'est le pourcentage de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé.

Mode de calcul

Le calcul de cet indicateur est le rapport entre le nombre de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé et le nombre total de dossiers de corruption transmis à la justice.

$$I16.5.3 = \frac{n^c}{N^c} * 100$$

Avec :

I16.5.3: Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé

n^c : nombre de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé

N^c : nombre total de dossiers de corruption transmis à la justice

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives (tribunaux). La structure responsable est la DPP/Ministère de la justice.

Périodicité des mesures

Annuelle

Niveau de désagrégation

Par juridiction et TPI

Interprétations possibles

Cet indicateur permet de mesurer le nombre de dossiers de corruption parvenus à la justice et qui ont été vidés.

Difficultés et solutions conseillées

La complexité d'un dossier de corruption peut entraîner une longue procédure avant d'être vidé (difficulté). Accorder une priorité aux dossiers de corruption.



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cible 16. 6: Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Indicateur 16.6.1 : Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial de l'Etat approuvé

Définition

La part que représentent les dépenses publiques primaires (fonctionnement et investissement) du secteur dans le budget de l'Etat approuvé.

Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant à la valeur du budget de l'Etat approuvé, les dépenses publiques primaires du secteur.

$$I16.6.1 = \frac{Di}{B}$$

avec : **I16.6.1**: Dépenses publiques primaires en proportion du budget approuvé, par secteur

Di : les dépenses publiques primaires du secteur i

B : valeur du budget de l'Etat approuvé

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la Direction Générale du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Secteur

Interprétations possibles

C'est un indicateur qui permet d'appréhender l'effort de financement du pan de politique publique piloté par le secteur. Il permet une meilleure orientation des ressources de l'Etat en fonction des objectifs de développement.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 16.6.2 : Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante

Définition

Le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus satisfait des services publics. On entend par services publics, les services centraux et les services déconcentrés et décentralisés.

Mode de calcul

$$I16.6.2 = \frac{n^{18+}}{N^{18+}} * 100$$

Avec :

$I16.6.2$: Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante

n^{18+} : Effectif de la population âgée de 18 ans et plus satisfait des services publics.

N^{18+} Effectif de la population de 18 ans et plus.

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE. Elle serait complétée par les données du MDGL pour la prise en compte de la satisfaction au niveau des communes.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

Niveau de désagrégation

Département, commune et sexe.

Interprétations possibles

L'indicateur donne une idée de la satisfaction de la population sur les services publics.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 16.6.3: Indice de perception de la gouvernance

Définition

L'Indice de perception de la gouvernance utilisé est l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG). Il fournit une évaluation annuelle de l'état de la gouvernance dans chacun des pays du continent. Il permet aux citoyens, aux gouvernements, aux institutions et aux acteurs du secteur privé d'évaluer la capacité des pouvoirs publics à fournir biens et services publics et l'efficacité des politiques publiques dans chacun des pays du continent.

Mode de calcul

L'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) est un indice composite qui propose une mesure statistique de la performance de gouvernance dans les pays africains. L'IIAG s'articule autour de quatre axes (catégories) : Sécurité et état de droit ; Participation et droits de l'homme ; Développement économique durable ; Développement humain. Ces catégories sont constituées de 14 sous-catégories, composées à leur tour de 94 indicateurs. L'IIAG 2013 est calculé à partir de données provenant de 32 sources extérieures et indépendantes.

Collecte et sources des données

L'Indice Ibrahim est compilé à partir de nombreuses sources internationales et africaines.

Périodicité des mesures

Chaque année.

Niveau de désagrégation

National.

Interprétations possibles

Il permet aux citoyens, aux gouvernements, aux institutions et aux acteurs du secteur privé d'évaluer la capacité des pouvoirs publics à fournir biens et services publics et l'efficacité des politiques publiques dans chacun des pays du continent.

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur sur 100	58,8 (15 ^e sur 54 pays)			

Indicateur 16.6.4: Indice de gouvernance Locale

Définition

Cet indice a été développé pour évaluer la qualité de la gouvernance de chaque commune du Bénin. Il est un indicateur composite calculé sur différents critères prenant en compte les aspects décentralisation et les aspects déconcentration.

Mode de Calcul

Le calcul de l'IGL est décliné en deux niveaux : la détermination des sous-indices ou indice par domaine et l'agrégation des sous-indices pour obtenir l'indice de Gouvernance Locale.

Détermination des sous-indices de Gouvernance Locale (IGL)

Les sous-indices de l'Indice de Gouvernance Locale ou indice par domaine sont déterminés selon la démarche suivante qui comporte deux étapes.

Etape 1 : Normalisation des indicateurs (choix des valeurs « minimale » et « maximale » et détermination de l'indice primaire associé à chaque indicateur)

Globalement, un indice est généré à partir d'un ensemble d'indicateurs souvent de nature différente. Pour pouvoir les agréger en un seul indice, ils sont normalisés, c'est-à-dire convertis en une échelle commune qui permet de créer des classements de performance pour cet ensemble d'indicateurs, quel que soit le degré de différence entre ces derniers.

Selon l'approche retenue, il s'agit de fixer pour chaque indicateur une valeur maximale (taux⁶ plafond) et une valeur minimale (taux plancher) qui permettent de convertir les indicateurs en indices compris entre 0 et 1 de sorte que la valeur maximale équivaut à un indice dimensionnel de 1 et la valeur minimale un indice de 0.

⁶ Taux pour les indicateurs quantitatifs et score les pour les indicateurs qualitatifs.

Ainsi, pour chaque indicateur (i) du domaine (j) de Gouvernance Locale, $j \in \{1, 2, 3, 4, 5\}$, noté X_{ij} , il est retenu une valeur « minimale » (X_i^{min}) et une valeur « maximale » (X_i^{max}).

Par la suite, pour cet indicateur, il est déterminé l'indice primaire qui lui est associé, selon la formule suivante :

$$I_{ij} = \frac{X_{ij} - X_i^{min}}{X_i^{max} - X_i^{min}} \quad (1)$$

avec X_{ij} la valeur observée.

Cet indice primaire vise à mettre en évidence l'effort accompli pour combler le déficit en matière de gouvernance locale et le niveau auquel la commune se situe par rapport à ce déficit.

Dans cette perspective, le choix des valeurs « minimale » et « maximale » a été effectué selon l'approche relative⁷. Les seuils sont déterminés sur la base des comparaisons entre les communes mais aussi suivant les normes et les valeurs cibles des indicateurs afin de rendre réellement compte des performances enregistrées par rapport aux résultats souhaités⁸. Généralement, les valeurs maximales retenues sont celles des indicateurs effectivement constatés à l'année de calcul. La référence aux valeurs minimales permet d'apprécier les efforts réalisés par rapport à chaque indicateur. Les valeurs retenues correspondent aux valeurs tolérables⁹ ou les « zéros naturels ».

Par ailleurs, pour les indicateurs dont la valeur faible signifie plutôt une bonne gouvernance comme c'est le cas par exemple pour l'indicateur relatif au nombre de contentieux fonciers impliquant la Mairie (élus et agents de la mairie avec des tiers) dans le domaine Gouvernance Territoriale et Foncière, la normalisation est faite suivant la formule ci-après :

$$I_{ij} = 1 - \frac{X_{ij} - X_i^{min}}{X_i^{max} - X_i^{min}}$$

Etape 2 : Détermination du sous-indice de Gouvernance Locale associé à chaque domaine

Deux aspects sont souvent distingués à ce stade : la méthode de calcul de l'indice et la pondération.

Pour chaque domaine de l'IGL, un sous-indice composite est calculé. Pour un domaine j de la Gouvernance Locale, le sous-indice composite (I_j) est obtenu à partir des indices primaires, en utilisant la moyenne géométrique. Ainsi, les sous-indices de Gouvernance Locale sont calculés suivant la formule ci-après :

⁷ La normalisation s'opère selon deux approches, l'approche absolue et l'approche relative. L'approche absolue, les seuils sont retenus selon les standards internationaux.

⁸ L'indice doit surtout permettre de faire le suivi de la dynamique interne de Gouvernance Locale au regard des orientations de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC). La moyenne géométrique étant utilisée pour agréger les résultats, la valeur maximale n'affecte pas la comparaison relative (en pourcentage) entre deux communes ou deux intervalles de temps donnés. En revanche, les valeurs minimales ont une incidence sur tout exercice de comparaison.

⁹ Evaluation de la gouvernance locale au Bénin (ANCB), 2006

$$I_j = \sqrt[n_j]{I_{1j} \times I_{2j} \times \dots \times I_{n_j j}} \quad (2)$$

Pour les sous-indices composites relatifs à chaque domaine, la pondération est identique à tous les indicateurs. Le choix de la pondération uniforme appliquée aux différents indicateurs vise à indiquer qu'ils se valent tous dans un domaine donné de la Gouvernance Locale.

Plus la valeur de l'indice d'un domaine est proche de l'unité, moins la commune a des efforts à fournir par rapport à ce domaine. A contrario, une valeur proche de zéro signifie que la commune, par rapport au domaine concerné est en retard au vu des objectifs fixés.

Détermination de l'Indice de Gouvernance Locale (IGL)

L'IGL est obtenu par l'agrégation des sous-indices composites en utilisant également la moyenne géométrique. Il est donné par :

$$IGL = \sqrt{\sum w_i} \sqrt{I_1^{w_1} \times I_2^{w_2} \times I_3^{w_3} \times I_4^{w_4} \times I_5^{w_5}} \quad (3)$$

w_i représente le poids attribué à chaque domaine et $\sum_i^5 w_i = 1$. Avec cette formulation, il n'y a plus de substituabilité parfaite à travers les domaines. L'expression 3 exprime la substituabilité imparfaite entre les dimensions de l'IGL.

Plus la valeur de l'IGL d'une commune est proche de l'unité, plus on peut affirmer qu'elle a réalisé une très bonne performance en termes de gouvernance locale.

Collecte et sources des données

La source des données est administrative. La structure responsable est la DPP/MDGL.

Périodicité des mesures

Chaque année.

Niveau de désagrégation

Commune

Interprétations possibles

Cet indice a été développé pour évaluer la qualité de la gouvernance de chaque commune du Bénin.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cible 16.9 : "D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances"

Indicateur 16.9.1 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil

Définition

Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil.

Mode de calcul

$$I16.9.1 = \frac{n^{M5}}{N^{M5}} * 100$$

Avec :

$I16.9.1$: Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil

n^{M5} : Effectif des enfants de 5 ans enregistrés à l'état civil.

N^{M5} Effectif de la population de moins de 5 ans.

Collecte et sources des données

La principale source de données est l'enquête EMICoV, EDS ou MICS réalisée par l'INSAE.

Périodicité des mesures

Chaque 3 ans.

Niveau de désagrégation

Département et sexe.

Interprétations possibles

Cet indicateur donne une idée de l'enregistrement des naissances.

Difficultés et solutions conseillées

Aucune.

Indicateur 16.9.2 : Proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil

Définition

Le pourcentage de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil.

Mode de calcul

$$I16.9.1 = \frac{n^{M5}}{N^{M5}} * 100$$

Avec :

I16.9.2 : Proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil
 n : Nombre de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil.
 N^{MS} : Nombre total de postes diplomatiques et consulaires.

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Interprétations possibles

Cet indicateur donne une idée sur la capacité des postes diplomatiques et consulaires à enregistrer les naissances.

Difficultés et solutions conseillées

Faible taux de réponse des postes diplomatiques et consulaires

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	53%			

Indicateur 16.9.3: Taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin

Définition

Le rapport de la variation entre le nombre de naissances enregistrées dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin entre deux dates et la valeur à l'origine.

Mode de calcul

$$I10.1.1b = \frac{D_t - D_{t-1}}{D_{t-1}}$$

Avec :

I 16.9.3 : Le taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin.

$D_t^{40\%}$: Le nombre de naissances enregistrées dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin de l'année t.

Collecte et sources des données

Ces informations sont collectées à partir des sources administratives. La structure responsable est la DPP/Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération.

Périodicité des mesures

Annuelle.

Niveau de désagrégation

Continent ; Sexe

Interprétations possibles

Cet indicateur donne une idée du niveau d'enregistrement des naissances dans les postes diplomatiques et consulaires.

Difficultés et solutions conseillées

Faible taux de réponse des postes diplomatiques et consulaires

Situation de référence et des cibles intermédiaires

	Situation de référence (2014)	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Valeur	-55%			